

ATLAS DE LA
BIODIVERSITÉ
COMMUNALE

Lauzach

Atlas de la
Biodiversité communale

01/

**CARTE D'IDENTITÉ DE
LA COMMUNE**

- 1. Le territoire Lauzacois page 4
- 2. Les documents de planification et de gestion page 6

02/

**LES HABITATS
À ENJEUX**

- 1. Les habitats à enjeux de conservation page 10
- 2. Les habitats forestiers page 13
- 3. Le bocage page 14
- 4. Les carrières page 15
- 5. Les habitats urbains et jardins page 15
- 6. La Trame Verte et Bleue page 16

03/

**LES INVENTAIRES DE
LA FAUNE
ET DE LA FLORE**

- 1. La Flore page 22
- 2. La Faune
 - Oiseaux page 23
 - Reptiles page 24
 - Amphibiens page 26
 - Mammifères page 27
 - Invertébrés page 29
 - Poissons page 32

04/

**DIAGNOSTICS
ET ENJEUX**

- 1. Le bocage page 34
- 2. Les Prairies page 36
- 3. Les Landes - fourrés page 43
- 4. Les Boisements page 46
- 5. Les habitats aquatiques page 50
- 6. Les habitats urbains et jardins page 54
- 7. Les carrières page 57
- 8. Les Espèces exotiques envahissantes page 59



Lauzach
Atlas de la Biodiversité
Communale

01

**CARTE D'IDENTITÉ
DE LA COMMUNE**

1. Le territoire Lauzachoïis

Lauzach est une commune de 1 075 ha pour 1 150 habitants, située entre « terre et mer » à 10 km des plages du Golfe du Morbihan. Bien qu'étant une petite commune, Lauzach possède de nombreux monuments historiques et offre de nombreux chemins de randonnées pour découvrir les bois, bocage et chemins creux ruraux.

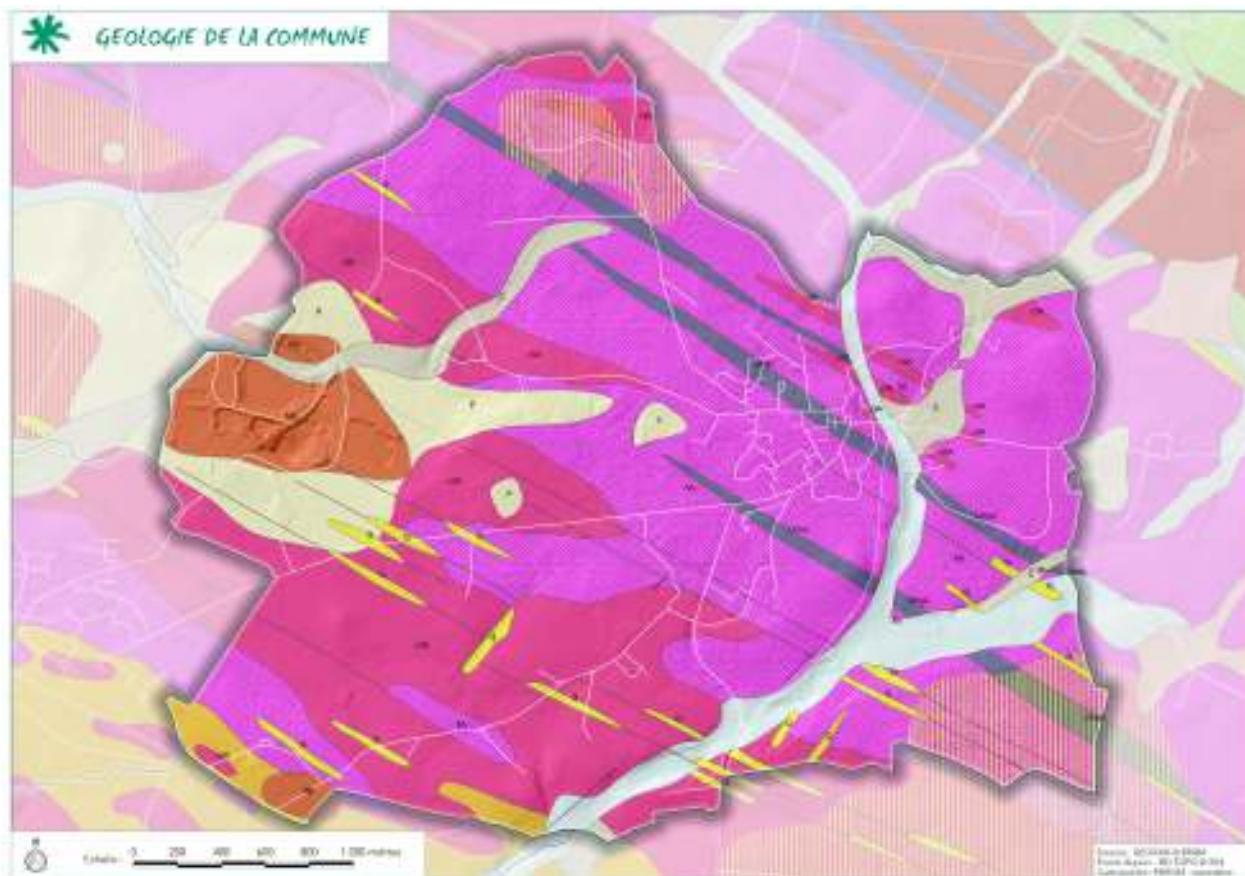
Sur la commune, 28% de la surface agricole utile est certifiée Bio. Cela a permis à la commune d'obtenir la labellisation Territoire Bio Engagé, dont le critère d'entrée est de 11% de Surface Agricole Utile Bio minimum, en Bretagne.

Géologie

Au niveau géologique, la commune se situe sur le cisaillement Sud-Armoricain où l'on va rencontrer majoritairement des roches du carbonifères. Ce sont les granites les plus nombreux dans le Massif Armoricain. Plus particulièrement sur la commune, on retrouve une dominance de granite de La Roche Bernard et de granite de Sainte-Anne-d'Auray.

Au sud-ouest de la commune se trouve un gisement de sables fluviatiles et marins datés du Miocène terminal au Pliocène (ère Tertiaire). Ces matériaux forment le remplissage

d'un bassin d'effondrement tectonique (graben) et d'une ancienne vallée marine entaillée au sein du socle précambrien ancien de nature granitique ou schisteux. L'épaisseur totale de la couche de sable exploitable atteint 24 m au coeur du bassin d'effondrement. Latéralement, vers l'Est et l'Ouest, les épaisseurs diminuent rapidement. Trois épisodes successifs de dépôts marins à estuariens ont été reconnus. Les formations marines plus sableuses ont été incisées et recouvertes postérieurement par les alluvions sablograveleuses rouges du Pliocène.



CARTE D'IDENTITÉ DE LA COMMUNE



En termes de patrimoine naturel et culturel, la commune est notamment connue pour la forteresse de Largoët au coeur de son domaine forestier, le château de Kerfily, le manoir de Kerleau mais aussi les bois du Helfaut et les landes de Lanvaux.

carte du relief

Les différents types de végétations

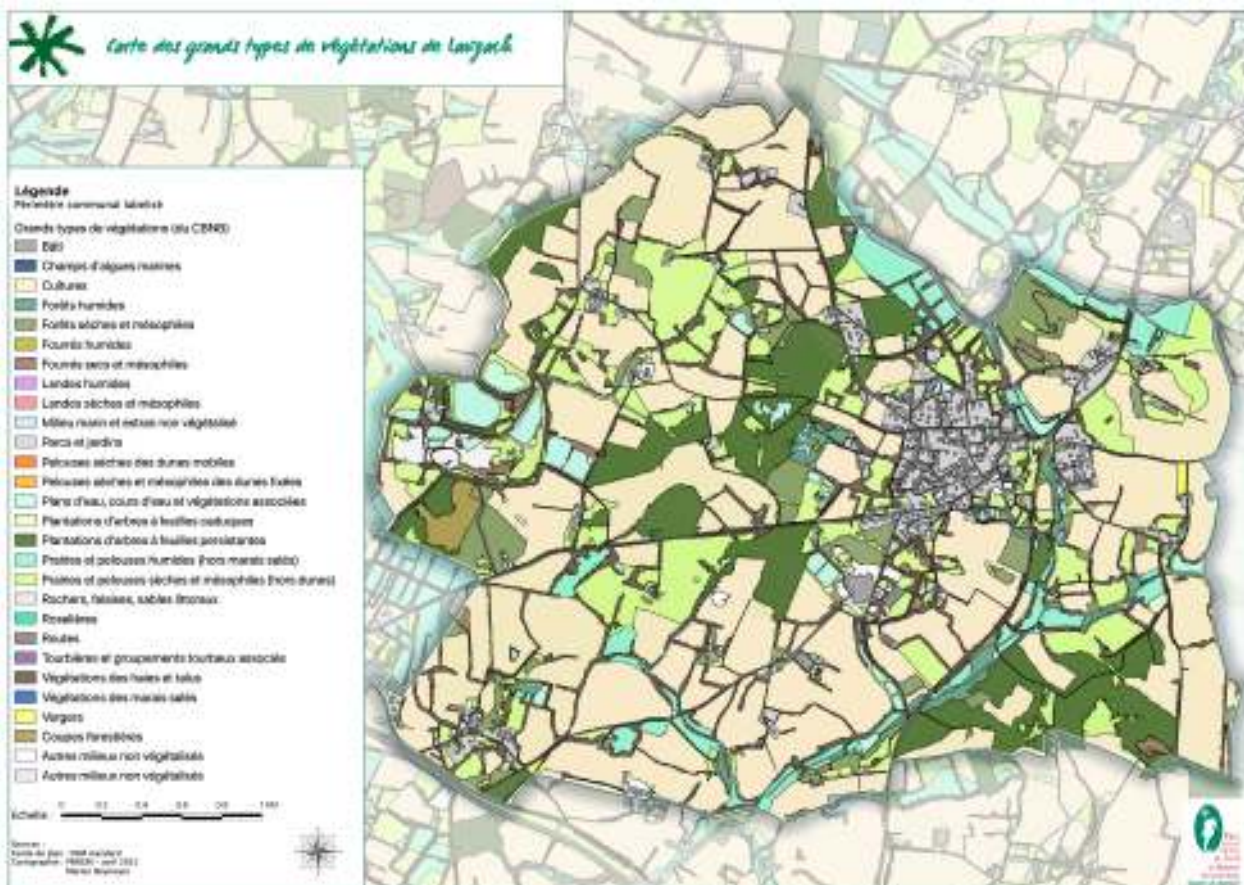
Lauzach est une petite commune dominée par un paysage majoritairement agricole à 60 % : 42 % de cultures et 18 % de prairies.

Il existe aussi trois grandes zones boisées à l'ouest de la commune à le Lann, près du centre-bourg à la Bochetterie et ainsi qu'au sud au Moulin de la Drague.

Lauzach est enfin connu pour son exploitation de granulats dans la carrière de Lann à l'ouest, qui abrite de nombreuses espèces animales et végétales rares et protégées.

Les grands types de végétations - CBNB 2020

Milieus anthropisés (bâti, route)	11 %
Milieus ouverts (prairies)	18 %
Milieus semi-ouverts (landes, fourrés)	1 %
Milieus fermés (forêts)	17 %
Cultures	42 %
Milieus aquatiques (cours d'eau, points d'eau)	3 %



Les espaces naturels protégés sur la commune

Aucune mesure de protection n'est présente sur la commune

2. Les documents de planification et de gestion

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal ayant les effets d'un SCoT du territoire de Questembert Communauté a été approuvé le 16 décembre 2019. Il fixe le règlement qui s'applique à l'ensemble du territoire communal de Lauzach. Cet outil a pour vocation de définir les grandes orientations d'aménagement et de programmation (OAP) en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Parmi les grandes orientations du PADD, deux grands axes ont pour vocation de protéger la biodiversité de Lauzach :

- l'Axe III : Affirmer l'identité agricole ;
- l'Axe V : Valoriser les grands espaces de nature (TVB).

Le règlement fixe les règles générales de servitudes dont celles régissant le patrimoine naturel. Les zones naturelles et forestières correspondent à des secteurs, équipés ou non, protégés en raison de la qualité de sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt esthétique, historique ou écologique. Elles se décomposent en 5 sous-secteurs, dont 2 sont présents sur la commune de Lauzach :

- Le secteur N recouvre les espaces à protéger en raison de leur(s) qualité(s) environnementale(s) et/ou écologique(s) et/ou paysagère(s). Ce secteur peut

comprendre des habitations ou groupements isolés.

- Le secteur Nf correspondant aux espaces naturels forestiers qui font l'objet d'un plan simple de gestion et autorise les constructions et installations liées à l'exploitation sylvicole.

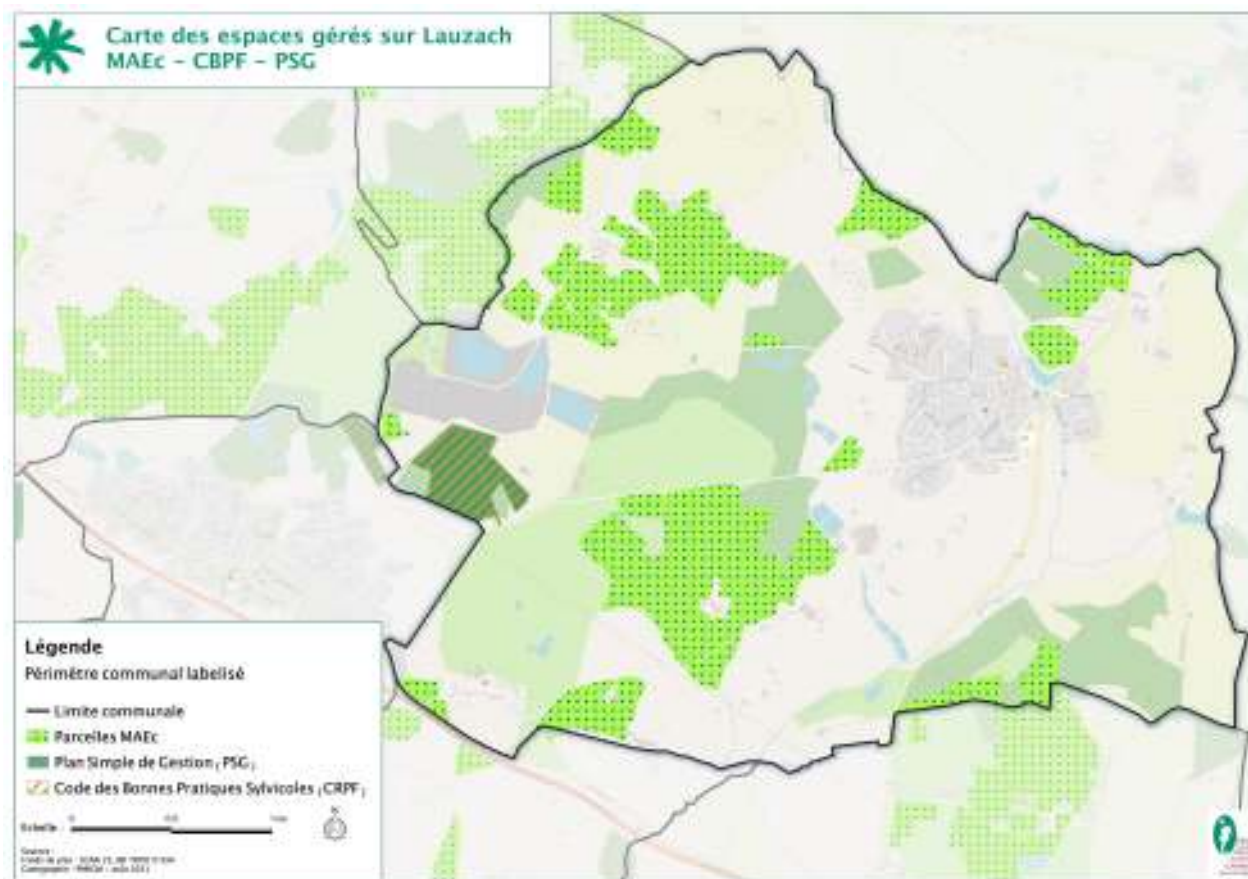
En complément du zonage, plusieurs éléments constitutifs de la trame verte et bleue sont également protégés :

- Les espaces boisés classés au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme,
- Les haies ou alignements d'arbres identifiés au plan de zonage comme éléments du paysage à protéger en vertu de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme,
- Les boisements identifiés au plan de zonage comme éléments du paysage à protéger en vertu de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme,
- Les arbres remarquables identifiés au plan de zonage comme éléments du paysage à protéger en vertu de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme,
- Les zones humides en application de l'article L.211-1 du Code de l'Environnement,
- Les cours d'eau identifiés au document graphique du règlement font l'objet d'une protection spécifique au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme pour des motifs d'ordre écologique, portant à la fois sur le cours d'eau et ses berges.

Les plans de gestion des espaces naturels de la commune

Plusieurs secteurs de la commune font l'objet d'une gestion spécifique, cadrée par un cahier des charges ou un plan de gestion. On peut citer les parcelles agricoles engagées

en mesure agroenvironnemental et climatique (MAEC), les parcelles forestières engagées en plan simple de gestion (PSG) ou dans un plan de gestion portée par une collectivité.



Les Mesures Agro-Environnementales Climatiques :

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. C'est un outil clé de la Politique Agricole Commune (PAC) pour la mise en œuvre du projet agro-écologique pour la France.

Ces mesures sont mobilisées pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou de la lutte contre le changement climatique (source : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation).

A Lauzach, 33 ilots PAC, pour un total de 160 hectares sont concernés par ces mesures :

- 4 ha sont engagés en MAEC pour la conversion vers l'agriculture biologique,
- 10 ha sont engagés en MAEC dans le maintien de l'agriculture biologique,
- 146 ha sont engagés en MAEC Système Polyculture-Elevage. Les exploitations éligibles à cette Maec doivent :
 - disposer d'un nombre minimal d'Unité Gros Bétail (UGB) herbivores ;
 - consacrer une part minimale d'herbe dans la Surface Agricole Utile (SAU) ;
 - limiter la part maximale de maïs dans la surface fourragère;
 - ne pas retourner des prairies naturelles ;
 - ne pas dépasser un niveau maximum d'achat de concentrés pour l'alimentation des animaux ;
 - limiter les traitements phytosanitaires sur la partie cultures de l'exploitation.

Le Plan Simple de Gestion :

Le plan simple de gestion est un inventaire de la propriété forestière accompagné d'une programmation des travaux et des coupes nécessaires pour chaque parcelle. Il constitue un véritable outil pour le propriétaire dans le suivi de ses peuplements.

Il est obligatoire quand des boisements privés ont une surface supérieure ou égale à 25 ha d'un seul tenant, et pour tout ensemble de parcelles forestières appartenant à un même propriétaire, constituant au total une surface supérieure ou égale à 25 ha (source : CNPF). Il y en a une dizaine sur la commune.

Seul le bois de Lann bénéficie d'un PSG sur 19 ha sur Lauzach et la Trinité Surzur.

Le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles :

Le code des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) est un document conçu pour permettre aux propriétaires de parcelles boisées ne relevant pas obligatoirement d'un plan simple de gestion de disposer d'une garantie de gestion durable adaptée à la taille de leur propriété.

Il constitue pour le propriétaire à la fois un guide technique puisqu'il propose différents itinéraires sylvicoles, et un engagement. Il se compose de 8 fiches, chacune présentant un type de peuplement et ses possibilités de gestion. Le propriétaire y adhère pour 10 ans en indiquant : les parcelles concernées avec les fiches qu'il s'engage à suivre et le programme des coupes et travaux prévus (source : CNPF).

Les propriétaires et gestionnaires du Bois de Lann suivent aussi le CRPF.



Atlas de la Biodiversité
Communale
Lauzach

02

**LES HABITATS ET
LA TRAME VERTE
ET BLEUE**

Une mosaïque d'habitats compose la commune de Lauzach, notamment des habitats agro-pastoraux de type cultures et landes, mais aussi des prairies humides, des habitats forestiers et des habitats aquatiques d'eaux douces.

1. Les habitats à enjeux de conservation

les landes et fourrés

Les landes, végétations dominées par des sous-arbrisseaux, constituent aujourd'hui un des paysages typiques de la Bretagne, en particulier lors de leur floraison en été. Elles ont été façonnées, pendant plusieurs siècles, par les activités humaines (pâturage, écobuage, fauche, ...). Ces landes sont appelées landes secondaires ou semi-naturelles car ce sont les pratiques humaines, qui permettent leur maintien en bloquant la dynamique naturelle du milieu qui évoluerait, dans la plupart des cas, spontanément vers une forêt.

Ceci n'enlève en rien la qualité de ces milieux caractérisés par leur oligotrophie propice au développement d'une faune et d'une flore typique et unique à ces espaces. Néanmoins, ces activités humaines ont pour la plupart été abandonnées

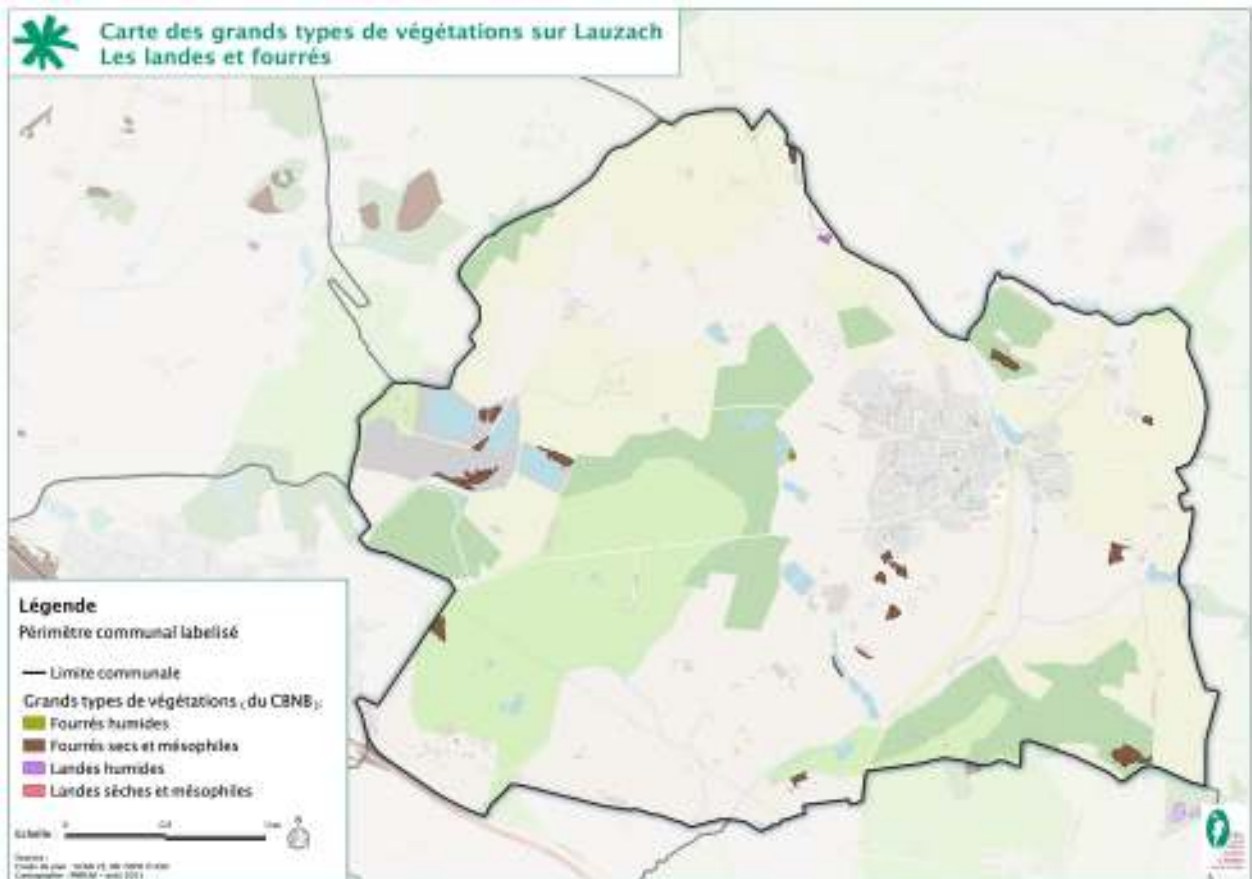
depuis plusieurs décennies. Ainsi, hormis sur quelques grandes étendues situées principalement dans les terres, ces landes ne recouvrent plus que de faibles surfaces, en particulier sur le territoire du Parc. Leur conservation et restauration apparaît donc comme un enjeu majeur pour la préservation du patrimoine naturel et culturel de la région.

Les fourrés et landes n'occupent qu'1 % de la surface totale du territoire de Lauzach. La seule lande de Lauzach est une petite zone humide de 0,2 ha au lieu-dit de Landes du Temple. L'unique zone de fourré humide est, elle située en lisière de forêt de la Bochetterie pour 0,1 ha.

Ce sont les fourrés secs et mésophiles qui sont les plus présents avec 6,8 ha de surface occupée autour de la carrière de Lann et du Moulin de la Drague.

Préconisation générale :

- Poursuivre l'amélioration de la connaissance en impliquant les citoyens : fiche action 1.1
- Engager une démarche de valorisation des sites naturels de la commune: fiche action 2.2
- Accompagner les propriétaires privés pour une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans leurs pratiques: fiche action 3.9



les prairies

Ce sont plus particulièrement les prairies humides et les prairies mésophiles qui présentent de forts enjeux de conservation.

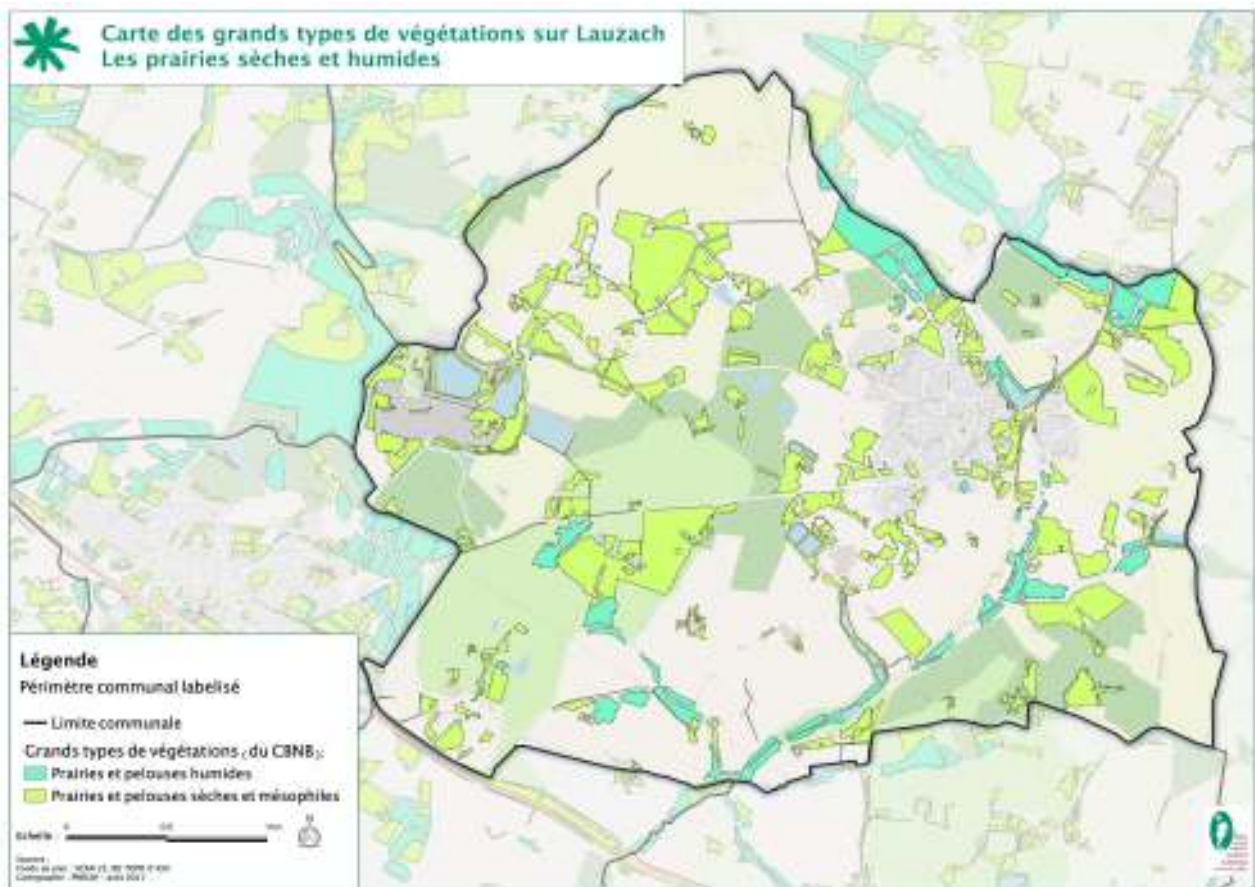
Les prairies humides sont des habitats maintenus dans un stade prairial grâce au pâturage et/ou à la fauche. On les retrouve dans de nombreux agrosystèmes, souvent en association avec les prairies mésophiles et les mégaphorbiaies qui constituent le stade dynamique supérieur. Elles sont observées en bordure de cours d'eau, autour de plans d'eau ou encore en pied de pente où le sol est humide et souvent inondé en hiver. L'équilibre entre gestion trop intensive et trop extensive, voire abandon, est difficile à trouver sur ces habitats. Ainsi il est assez rare d'observer ces prairies, en particulier les prairies oligotrophes d'intérêt communautaire, dans très bon état de conservation.

Les prairies mésophiles sont maintenues artificiellement dans un stade prairial grâce aux pratiques humaines que sont le pâturage et/ou la fauche. Elles peuvent se rencontrer sur tout type de substrat à l'intérieur de terres, sur des plateaux, des versants ou des plaines rarement inondées. Ces habitats se retrouvent sur des sols plus ou moins profonds de l'ensemble des communes de l'ABC. Ces prairies peuvent être subdivisées en 3 types d'habitats, et de nombreux états intermédiaires selon le mode et l'intensité de la gestion réalisée sur ceux-ci. Elles ont un fort potentiel en termes de diversité floristique, en particulier pour les prairies de fauche anciennes. Cette diversité a tendance à diminuer avec le pâturage et l'intensification de la gestion.

Sur Lauzach, les prairies sont majoritairement composées de prairies sèches et mésophiles (14 % soit 157 ha). La plupart de ces parcelles sont localisées à Kerlann, Kerbliher, Kerdaniel et Monterno. Les prairies humides sont situées le long du ruisseau du Guernec et de ses petits affluents.

Préconisation générale :

- Accompagner les propriétaires privés pour une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans leurs pratiques: *fiche action 3.9*
- Réaliser un plan de gestion de la prairie de Saint-Michel: *fiche action 3.6*



Les habitats aquatiques

Lauzach est traversé par le ruisseau du Guernec direction nord-sud qui est un affluent de la Drague, qui se jette elle-même dans la rivière de Penerf. Un affluent du Plessis prend aussi sa source à l'ouest de la commune au niveau du Govello. La commune possède de nombreux points d'eau : à l'ouest dans la carrière de Lann, les stations de lagunage, l'étang du Guern près du centre-bourg ou encore l'étang de Kerdaniel.

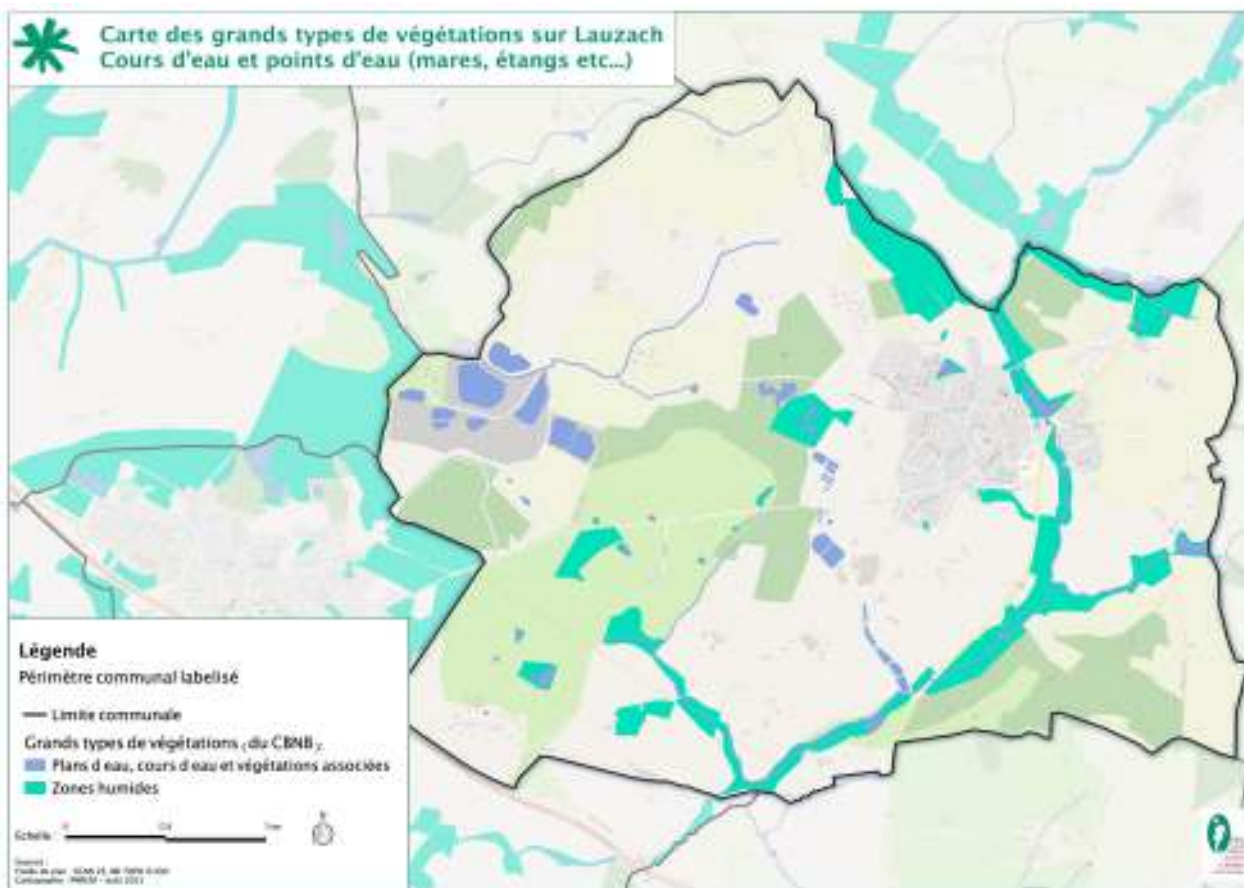
Au total, les plans d'eau, cours d'eau et la végétation

associée occupent 33,3 ha de surfaces sur la commune.

Les eaux douces abritent des habitats très variés ; stables ou courants, oligotrophes à eutrophes, temporaires ou permanents, etc. Cette diversité d'habitats est propice au développement d'une faune et flore diversifiées. Ils sont structurés par des communautés végétales que l'on appelle herbiers, qui nécessitent une immersion quasi-permanente. On les observe dans des cours d'eau, étangs, mares, fossés ou encore dans des micro-dépressions au sein de prairies ou de landes humides sur l'ensemble des communes de l'ABC.

Préconisation générale :

- Inventorier les mares, lavoirs, fontaines et réservoirs d'eau artificiel : fiche action 1.1
- Engager une démarche de valorisation des sites naturels de la commune: fiche action 2.2
- Engager le réaménagement de l'étang: fiche action 3.4
- Renforcer la préservation de la biodiversité dans le PLU: fiche action 3.11



2. Les autres habitats

Les habitats forestiers

La chênaie-hêtraie correspond à la végétation potentielle, appelé climax, de la plupart de notre territoire. Par climax, on entend l'état théorique dans lequel un sol ou une communauté végétale a atteint un état d'équilibre stable et durable avec les facteurs édaphiques et climatiques du milieu.

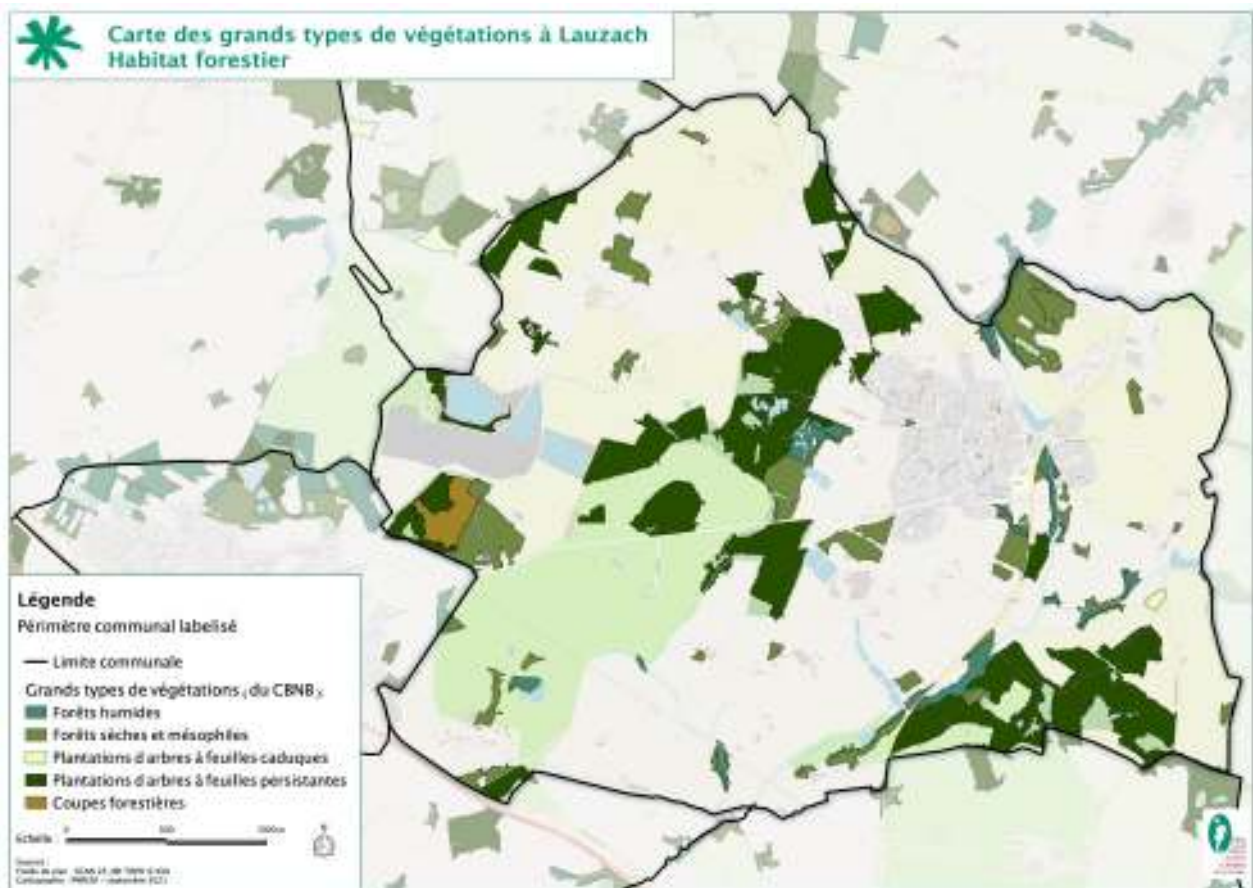
Malgré cela, seuls 15% de la surface des 12 communes de l'ABC sont boisées, ce qui correspond à la moyenne bretonne, mais qui est nettement inférieure à la moyenne nationale de 30%.

Les 18 % de surfaces boisées à Lauzach sont composées de :

- 117 ha de plantations d'arbres à feuilles persistantes localisées à la Bochetterie, au Moulin de la Drague et à la station de lagunage de la Haie ;
- 53 ha de forêts sèches et mésophiles dans le bois de Lann et Kerglérec ;
- 13 ha de forêts humides à la Bochetterie et au Moulin de la Drague ;
- 6 ha de coupes forestières au sud de la carrière de Lann ;
- moins d'1 ha de plantations d'arbres à feuilles caduques à Kerdaniel.

Préconisation générale :

- Engager une démarche de valorisation des sites naturels de la commune: fiche action 2.2
- Accompagner les propriétaires privés pour une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans leurs pratiques : fiche action 3.9
- Renforcer la préservation de la biodiversité dans le PLUi: fiche action 3.11



Les carrières

Les besoins en matériaux de construction sont nombreux. Pour y répondre, l'homme puise depuis très longtemps dans son environnement et plus particulièrement dans le sous-sol.

C'est ainsi qu'ont vu le jour différents types de carrières dites d'extraction de ressources minérales. Toutes visent à extraire des matériaux sableux ou granulats, calcaires, argileux ou encore éruptifs, selon la géologie du lieu où est implantée la carrière.

Ces matières premières sont ensuite utilisées dans différents secteurs industriels ou artisanaux : production de ciment, de briques ou encore de tuiles, bâtiments, travaux publics, voiries...

A leur création, les carrières ont un impact destructeur puisqu'elles modifient profondément le milieu. Cela étant, elles contribuent néanmoins à créer des milieux bien particuliers, souvent pionniers et originaux : fronts de taille, falaises calcaires, falaises de sables, bassins, zones de remblais. C'est pourtant la juxtaposition de milieux divers qui crée ainsi les conditions favorables à l'accueil des espèces animales et végétales dont certaines sont parfois rares. (source : ORB Centre).

Ouverte en 1986 et exploitée par Lafarge depuis 1995, la carrière de Lauzach s'étend sur une surface d'environ 30 hectares et produit principalement des sables du Pliocène roulés lavés à destination des centrales à bétons et de la préfabrication mais également des artisans maçons et carreleurs de la région.

Préconisation générale :

- *Suivre le projet de réhabilitation de la carrière du Lann : fiche action 3.5*
- *Accompagner les propriétaires privés pour une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans leurs pratiques : fiche action 3.9*
- *Lutter contre les espèces exotiques envahissantes : fiche action 3.10*

Les habitats urbains et jardins

Les secteurs les plus anthropisés du territoire, qui correspondent aux zones urbanisées (villes, hameaux, routes, voies ferrées, jardins, etc.), sont en croissance permanente depuis plusieurs décennies, souvent au détriment des terres agricoles.

La place laissée à la biodiversité en milieu urbain est en constante évolution. Les pratiques ont aujourd'hui évolué dans certaines collectivités, au profit du zéro pesticide. Ceci nous permet d'observer une grande partie de la biodiversité, dite ordinaire, de nos paysages au sein de ces espaces urbanisés. En effet la faune et la flore sont capables de s'installer partout, que ce soit dans les parcs et jardins, sur les murets ou encore dans les anfractuosités des trottoirs. La diversité floristique observée à Vannes le prouve, en effet on peut y observer près de 40% de la flore du Morbihan sur cette seule commune.

Les secteurs les plus imperméabilisés que sont les trottoirs, les routes, les parkings, etc. ne sont pas totalement dépourvus de biodiversité. En effet, toutes les opportunités peuvent être saisies par les espèces sauvages pour s'implanter : pieds d'arbres, irrégularités des murets, fissures dans le bitume... Ces micro-habitats sont très contraignants pour les espèces voulant s'y implanter avec entre autre des écarts de températures élevés, une hygrométrie généralement très faible, un substrat très réduit...

Les parcs et jardins fournissent un maillage important d'espaces de nature en ville. Ces espaces généralement enherbés peuvent être fortement gérés en faveur d'espèces horticoles et au détriment des espèces sauvages.

Sur Lauzach, la majorité des habitations sont localisées autour du centre-bourg et dans quelques lieux-dits à La Clarté, la Haie, Kéravelo, Kergrérec et la Bochetterie. Il y a au total, 20 ha de bâtis, 34 ha de routes, 52 ha de jardins et parcs à Lauzach, ce qui représente à peine 11 % de surface

Préconisation générale :

- *Développer le site du Parc Dudi : fiche action 2.3*
- *Favoriser la biodiversité en ville et sur le bâti communal : fiche action 3.1*
- *Renforcer la gestion différenciée des espaces publics : fiche action 3.2*
- *Poursuivre la gestion des sentiers pédestres et des chemins creux : fiche action 3.7*
- *Mettre en place des passerelles à écureuils à la Bochetterie et au Pyreno : fiche action 3.8*

La trame verte et bleue vise à enrayer la perte de biodiversité, en préservant et en restaurant des réseaux de milieux naturels qui permettent aux espèces de circuler et d’interagir. Ces réseaux d’échanges, appelés continuités écologiques, sont constitués de réservoirs de biodiversité reliés les uns aux autres par des corridors écologiques. Elle se décline en différentes sous-trames.

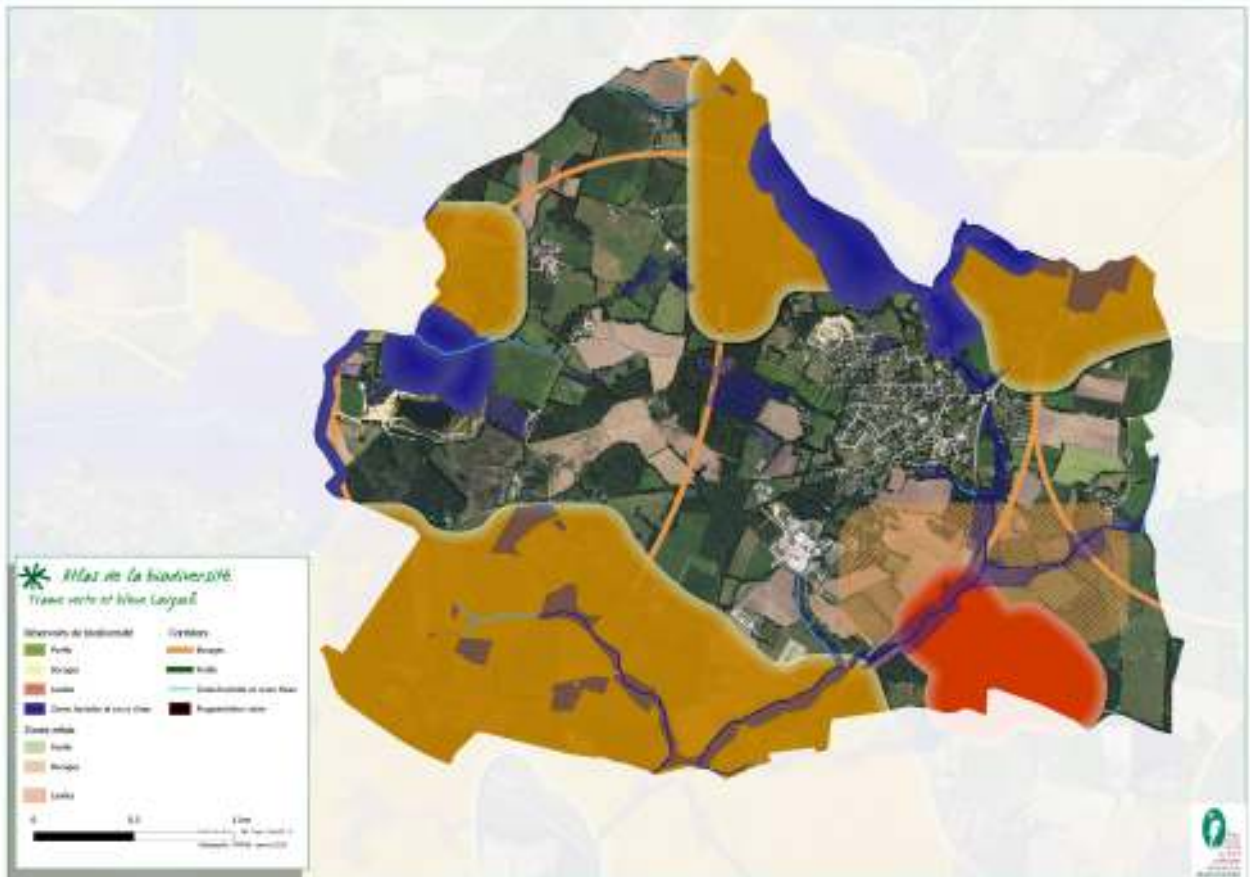
La Trame Verte et Bleue sur Lauzach

La commune de Lauzach occupe une place particulière dans la trame verte et bleue du Parc. En effet la commune participe à fonctionnalité des trames naturelles sur le secteur très particulier situé entre plusieurs axes viaires majeurs du territoire : la D775 Vannes -Quimper, la RN165, ainsi que la voie ferrée Savenay-Landerneau (les deux dernières étant identifiées comme éléments fragmentant au Schéma

Régional de Cohérence Ecologique). Ce secteur permet la connectivité avec les territoires limitrophes à l’Est.

La situation géographique de la commune et sa topographie sont propices à la sous-trame « Landes, pelouses et tourbières ».

A l’interface entre les bassins-versants du Plessis et de Pénerf, la commune porte aussi les enjeux milieux aquatiques de la trame bleue.



La fragmentation :

La commune n’est pas traversée par des éléments fragmentant majeurs. On y trouve des départementales qui, en l’état actuel des connaissances ne sont pas identifiées comme fragmentantes au territoire de l’étude trame verte et bleue menée par le Parc.

ne semblent pas impactées par des problématiques de pollution lumineuse du bourg. En revanche les secteurs de Kerlomen/LaHaie au Sud du bourg, et au Sud de Berric sont des sources de pollution lumineuse.

La perméabilité du bourg doit en revanche être surveillée, notamment au regard des évolutions démographiques potentielles.

De la même manière, les trames naturelles de la commune

Préconisation générale :

- Renforcer la préservation de la biodiversité dans le PLUi: fiche action 3.11
- Réduire la pollution lumineuse et préserver la trame noire : fiche action 3.3

Enjeux sur les sous-trames boisée et bocagère :

Au vu des composantes de la trame verte présente sur le territoire de la commune, celle-ci porte la responsabilité de leur préservation notamment au travers des documents d'urbanisme mais également de leur gestion.

Lauzach est marquée par la présence de la sous-trame bocagère. Elle repose sur plusieurs réservoirs biodiversité en périphérie de la commune (400ha), une zone relais au Sud, et plus de 7 km de corridors.

La sous-trame bocagère, relativement qualitative sur le territoire de Lauzach, peut-être renforcée par un travail sur les milieux complémentaires de cette sous-trame (mares, vergers, bosquets, landes, ...). Pour cela il est nécessaire de compléter la connaissance sur certains de ces habitats

dont l'inventaire et la préservation ne sont pas encadrés par la réglementation.

La sous-trame forestière est paradoxalement peu présente au regard du territoire, essentiellement du fait de la nature des peuplements : résineux en gestion régulière. Cette sous-trame mérite une réflexion autour d'une gestion sylvicole qui soit plus favorable à la biodiversité (gestion irrégulière, peuplement mixte feuillus/résineux, ...). La commune possède également 252 ha de boisement dit « historique », à savoir des boisements déjà présents sur les cartes d'état-major de 1850. Un boisement ancien s'il n'a pas été impacté par une sylviculture intensive, est un indicateur majeur de richesse biologique et de capacité de résilience. Certaines espèces forestières ont une capacité de dispersion quasiment nulle en dehors des boisements comme les espèces à bulbe et à rhizome, ou bien les coléoptères.

Préconisation générale :

- Accompagner les propriétaires privés pour une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans leurs pratiques : fiche action 3.9
- Renforcer la préservation de la biodiversité dans le PLUi : fiche action 3.11



Enjeux tête de bassin versant et mares :

Comme vu précédemment, la commune de Lauzach se trouve sur les bassins versants du Plessis et de Pénerf (ruisseau du Guernec).

Ceci représente plus de 9.5 km de cours d'eau dont 6.7 en réservoirs de biodiversité et potentiellement 14 têtes de bassins-versants. En plus de leur rôle stratégique dans l'alimentation des cours d'eau, c'est au sein des têtes de bassin versant que se situent des habitats naturels souvent riches comme les tourbières, les landes humides, les prairies oligotrophes, etc. Ces zones humides en tête de bassin versant sont des réservoirs hydrographiques, hydrobiologiques et écologiques de première importance

et constituent une composante majeure du réseau de zones humides de la commune.

Les zones humides sont également bien présentes sur plus de 100ha dont 77 en réservoirs de biodiversité.

Les mares et plans d'eau, identifiées au diagnostic trame verte et bleue comme un levier intéressant en termes de connectivité notamment entre bassin-versant, sont également un enjeu sur la commune, celle-ci étant à l'interface entre deux bassins-versants.

La prise en compte des enjeux sur les milieux aquatiques passe donc par une phase d'acquisition de connaissance.

Préconisation générale :

- Inventorier les mares, lavoirs, fontaines et réservoirs d'eau artificiels : fiche action 1.1
- Engager une démarche de valorisation des sites naturels de la commune: fiche action 2.2
- Engager le réaménagement de l'étang: fiche action 3.4
- Renforcer la préservation de la biodiversité dans le PLUi: fiche action 3.11



Enjeux de la sous-trame milieux ouverts : les landes :

La sous-trame lande est également un enjeu de la commune. En effet, on y trouve un réservoir de biodiversité. Bien que peu présentes sur les référentiels utilisés pour le diagnostic trame verte et bleue, la situation géographique de la commune et sa topographie sont favorables à la présence de landes et plusieurs peuvent être non répertoriées. En effet, on observe des données espèces utilisées pour qualifier des réservoirs de biodiversité landes sur des milieux qui ne

sont pas caractérisés comme tels. Lors du diagnostic TVB, les partenaires ont été consultés pour obtenir de la donnée dite « à dire d'expert », et une lande à enjeux est ressortie dans le bois de la Drague.

Il peut exister de nombreux reliquats méconnus, notamment associés aux forêts : micro-landes en lisière ou le long des allées forestières, landes transitoires après défrichement, coupes de protection des lignes haute tension, etc.

Ce travail permettra également de bonifier et renforcer les autres sous-trames vertes.

Préconisation générale :

- Poursuivre l'amélioration de la connaissance en impliquant les citoyens : fiche action 1.1
- Engager une démarche de valorisation des sites naturels de la commune: fiche action 2.2
- Accompagner les propriétaires privés pour une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans leurs pratiques : fiche action 3.9





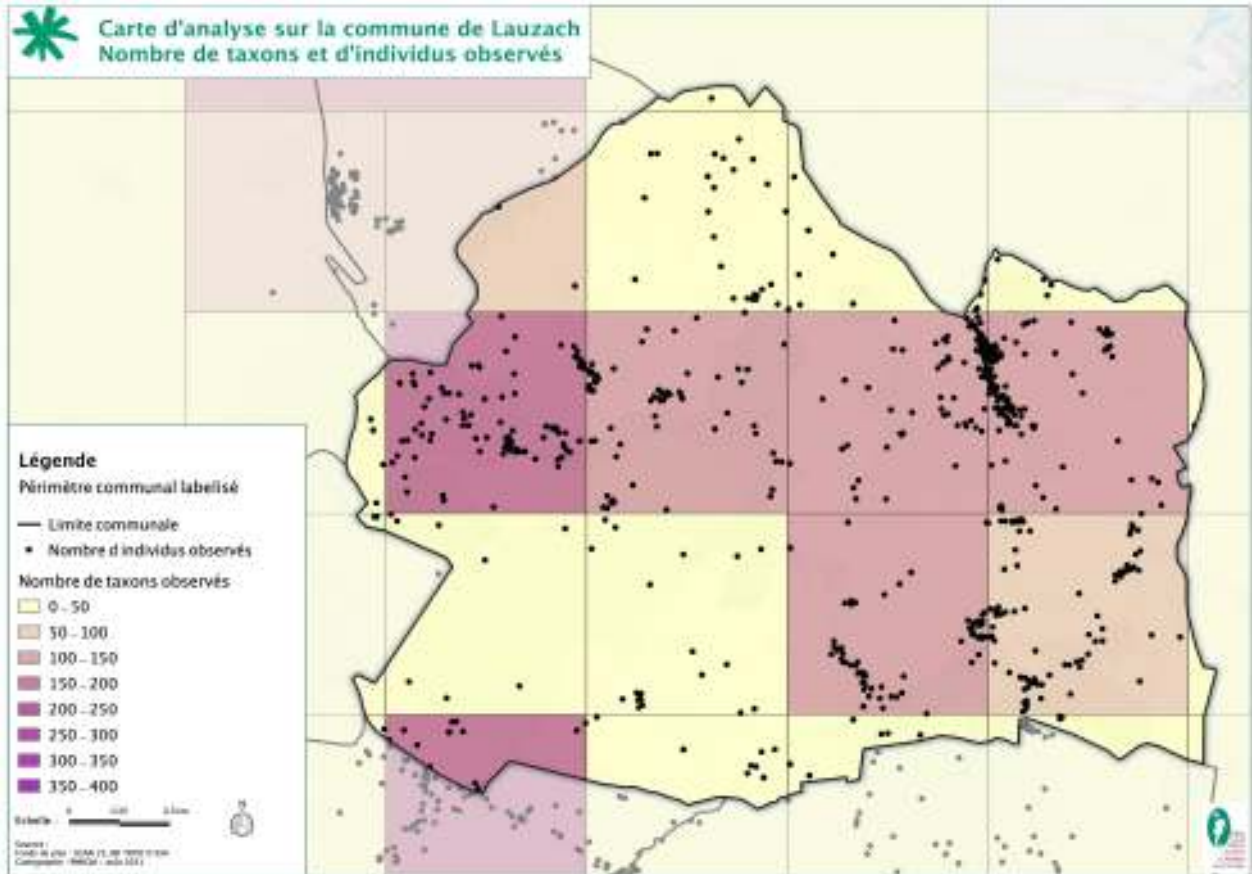
Atlas de la Biodiversité
Communale
Lauzach

03

LES INVENTAIRES DE
LA FAUNE
ET LA FLORE

L'ensemble des inventaires réalisés dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale a permis d'améliorer la connaissance de la biodiversité de la commune.

Ainsi, ce sont 407 espèces floristiques et 320 espèces faunistiques qui sont maintenant recensées sur la commune.



Malgré les prospections, la connaissance reste inégale sur l'ensemble de la commune. D'après la carte ci-dessus, la plus grande diversité faunistique et floristique inventoriée, est localisée au nord-ouest de Lauzach, au niveau de la carrière. En effet, ce site a fait l'objet d'un nombre important d'inventaire, notamment dans le cadre des procédures environnementales.

Synthèse des données de flore :

Flore	Avant 2000	2000-2017	2018-2020	Total
Nombres de données collectées	0	809	1381	2190
Nombre de taxons identifiés	0	360	279	407

Synthèse des données de faune :

Faune	2000-2017	2018-2020	Total
Nombres de données collectées	1481	1144	2625
Nombre de taxons identifiés	258	219	320

1. La Flore

Sur la commune de Lauzach, 7 inventaires ont été réalisés dans le cadre de l'ABC en 2020, sur 33 hectares de terrain. Lors de cette prospection, 1 381 nouvelles données ont été collectées ce qui correspond à 279 taxons différents dont 73 sont nouveaux pour la commune.

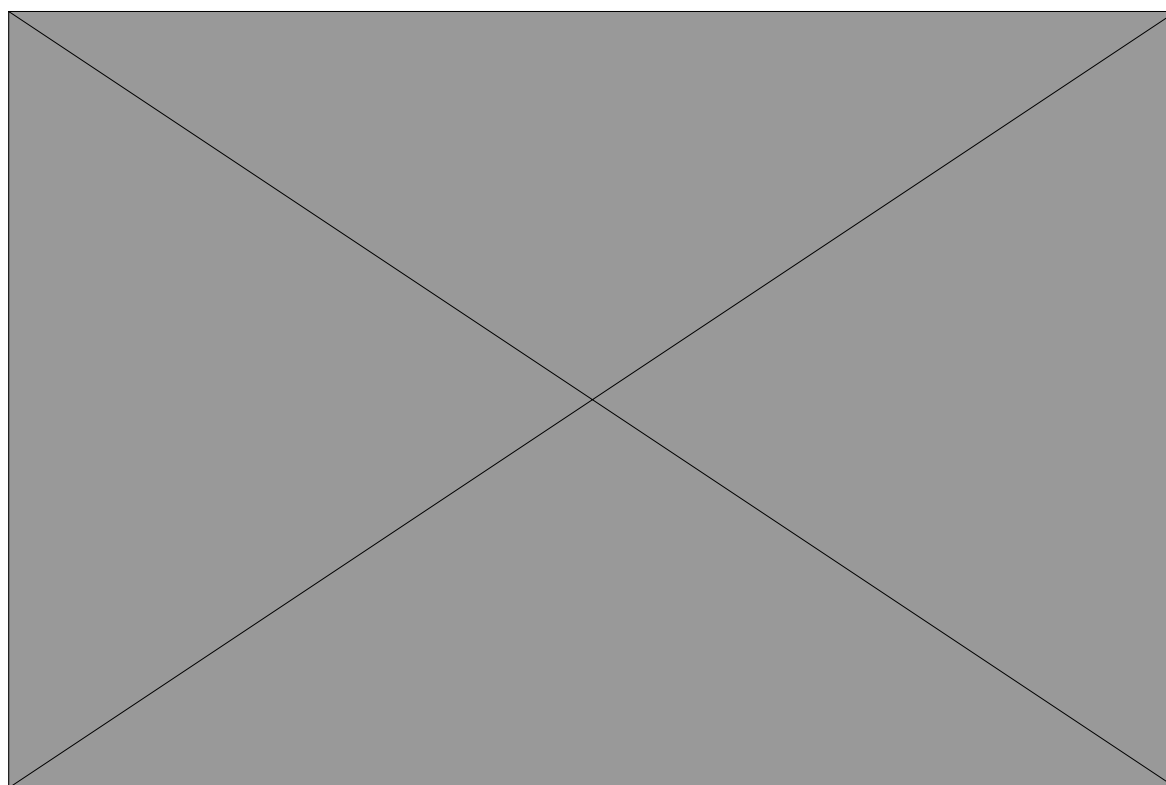
Deux espèces présentent un enjeu de conservation important sur le territoire c'est le cas de *Pilularia globulifera* et de *Potamogeton trichoides*, toutes deux observées en 2016 au sein de la carrière non visitée en 2020.

Synthèse des données floristique connues sur Lauzach par le CBNB et apportées dans le cadre de l'ABC :

Lauzach	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	809	1 381	2 190
Nombre de taxons différents	334	279	407
Nombre de données de taxons à enjeux de conservation	3	0	3
Nombre de taxons à enjeux de conservation	2	0	3

Liste, protection et enjeu de conservation des espèces à enjeux de conservation présentes sur la commune de Lauzach:

Lauzach	Statut	Enjeu de Conservation
Fragon petit-houx <i>Ruscus aculeatus</i> L.	Directive Habitat	Pas d'enjeu particulier
Boulette d'eau <i>Pilularia globulifera</i> L.	Protection nationale	Enjeu réglementaire
Potamot filiforme <i>Potamogeton trichoides</i> Cham. & Schltr.	Liste rouge régionale (Vulnérable)	Enjeu de conservation très fort



2. la Faune

Oiseaux :

70 espèces d’oiseaux étaient connues sur le territoire communal avant le début de l’étude, 23 nouvelles sont venues s’ajouter au listing de la connaissance (93).

7 Espèces ne sont pas revues lors de l’étude même si la Grive mauvis a été revue en nombre en janvier/février 2021.

Sur ces 93 espèces d’oiseaux connues, 68 espèces sont considérées comme nicheuses :

- 15 espèces sont considérées comme nicheuses certaines,
- 46 espèces sont considérées comme nicheuses probables,
- 7 espèces sont considérées comme nicheuses possibles,
- 7 autres espèces n’apportent pas de preuves de leur

nidification mais pourraient s’installer sur le territoire communal pour se reproduire.

La carrière du Lann et sa restructuration après exploitation est assurément l’enjeu majeur de la commune. La colonie d’Hirondelles de rivage installée dans la sablière doit pouvoir subsister. Bien que d’autres colonies soient présentes sur le territoire, aucune ne rassemble une population aussi conséquente que celle de Lauzach.

La mise en eau de certains bassins de la carrière a vu le cortège d’espèces changer. Ainsi, depuis peu le Grèbe huppé s’installe sur la commune pour sa nidification. Déjà en 2021, la collecte de nouvelles données continue. En mars, trois nouvelles espèces ont été découvertes sur les bassins de la carrière : le Cygne tuberculé, le Râle d’eau ainsi que le discrète Bouscarle de Cetti.

Synthèse des données avifaunes connues sur Lauzach avant 2018 et apportées dans le cadre de cet ABC

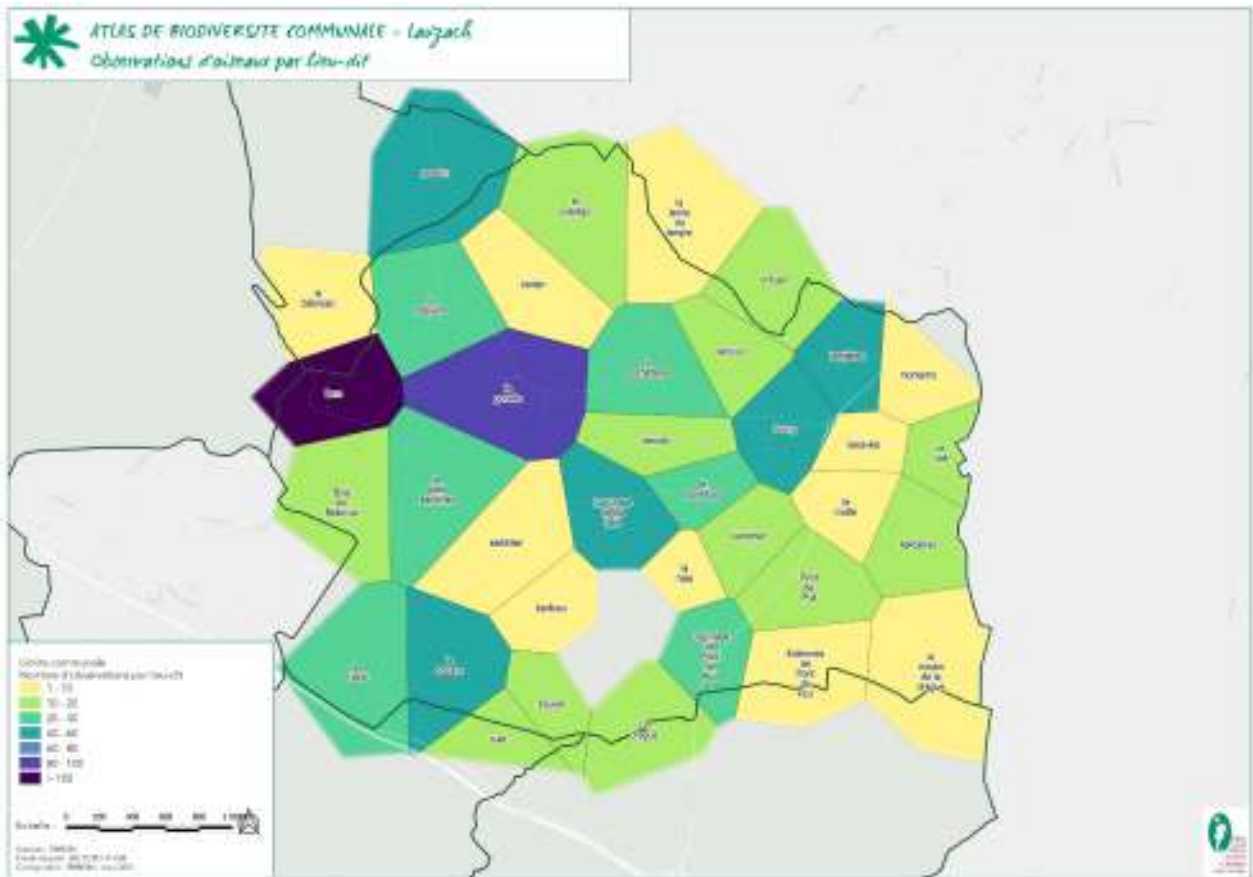
Lauzach	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	343	666	1 009
Nombre de taxons différents	73	92	102
Nombre de données de taxons à enjeux de conservation	21	58	79
Nombre de taxons d’oiseaux à enjeux de conservation	11	19	22
Nombre de taxons d’oiseaux nicheurs	70	23	93

Liste, statut et enjeu de conservation des espèces d’oiseaux nicheurs à enjeux de conservation présentes sur la commune de Lauzach :

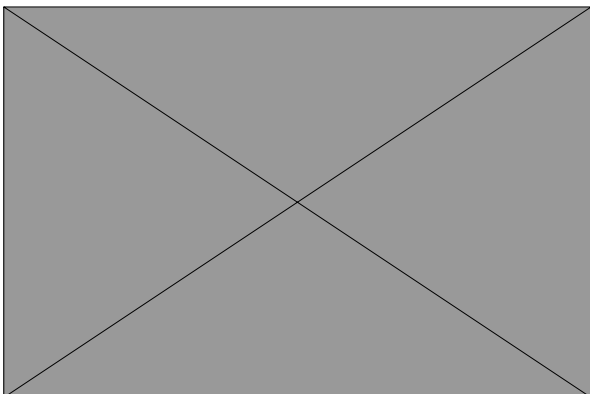
Lauzach	Statut	Enjeu de Conservation
Busard-Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i> L.	Annexe 1 Directive Oiseaux, Protection nationale & En Danger (Liste Rouge régionale)	Enjeu réglementaire
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i> L.	Protection nationale & Annexe 1 Directive Oiseaux	Enjeu réglementaire
Engoulevent d’Europe <i>Caprimulgus europaeus</i> L.	Protection nationale & Annexe 1 Directive Oiseaux	Enjeu réglementaire
Fauvette pitchou <i>Sylvia undata</i> Boddaert	Protection nationale & Annexe 1 Directive Oiseaux	Enjeu réglementaire
Martin-pêcheur d’Europe <i>Alcedo atthis</i> L.	Protection nationale & Annexe 1 Directive Oiseaux	Enjeu réglementaire
Héron garde-boeufs <i>Bubulcus ibis</i> L.	Protection nationale & En Danger (Liste Rouge régionale)	Enjeu réglementaire Enjeux conservation fort
Bouvreuil pivoine <i>Pyrrhula pyrrhula</i> L.	Protection nationale & Vulnérable (Liste rouge Bretagne)	Enjeux conservation fort

LES INVENTAIRES DE LA FAUNE ET LA FLORE

Bruant jaune <i>Emberiza citrinella</i> L.	Protection nationale & Quasi-menacé (Liste rouge Bretagne)	Enjeux conservation fort
Faucon hobereau <i>Falco subbuteo</i> L.	Protection nationale & Quasi-menacé (Liste rouge Bretagne)	Enjeux conservation moyen



Malgré un plan de prospection structuré en pixel de 2*2 km et couvrant l'ensemble de la commune, la connaissance reste encore partielle dans certains lieux-dits de la commune, comme l'on peut le voir sur la carte ci-dessus.



Reptiles :

5 taxons de reptiles sont actuellement présents à Lauzach : la Vipère péliade, la Couleuvre helvétique, le Lézard des murailles, l'Orvet fragile et le Lézard à deux raies. C'est d'ailleurs cette dernière espèce qui a été le plus contactée avec 14 observations depuis le début des années 2000.

La Coronelle lisse et le Lézard vivipare n'ont jamais été observés à Lauzach.

La Tortue de Floride, une espèce exotique envahissante, a été vue deux fois en 2007 dans le plan d'eau de Lann. Depuis, cette tortue n'a jamais été retrouvée soit par manque de prospection, soit car l'individu a disparu.

Synthèse des données de reptiles connues sur Lauzach

Lauzach	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	11	27	38
Nombre de taxons différents	6	5	6
Nombre de données de taxons à enjeux de conservation	9	27	36
Nombre de taxons à enjeux de conservation	5	5	5

Liste, statut et enjeu de conservation des espèces à enjeux de conservation présentes sur la commune de Lauzach.

Lauzach	Statut	Enjeu de Conservation
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i> Laurenti	Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 & Directive Habitats Faune flore (Annexe 4)	Enjeu réglementaire
Lézard à deux raies <i>Lacerta bilineata</i> Daudin	Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 & Directive Habitats Faune flore (Annexe 4)	Enjeu réglementaire
Vipère péliade <i>Vipera berus</i> L.	Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 & En danger (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire
Couleuvre helvétique, Couleuvre à collier <i>Natrix helvetica</i> Lapepède	Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021	Enjeu réglementaire
Orvet fragile <i>Anguis fragilis</i> L.	Article 3 de l'Arrêté du 8 janvier 2021	Enjeu réglementaire



LES INVENTAIRES DE LA FAUNE ET LA FLORE

Amphibiens :

Les inventaires naturalistes de Bretagne-Vivante en 2008, 2009 et 2017 ont permis de découvrir 9 espèces d'Amphibiens à Lauzach dont la plupart sont des espèces patrimoniales protégées.

Lors des nouveaux inventaires pour l'ABC, le Crapaud

calamite, la Grenouille rousse et le Triton marbré n'ont pas été retrouvés. Ces individus étaient historiquement présents dans le plan d'eau de la carrière de Lann.

Le Pélodyte ponctué n'a jamais été vu à Lauzach.

Les Grenouilles rousses, agiles et Salamandres tachetées sont les Amphibiens les plus observés à Lauzach, avec près de 60 % des données recueillies provenant de ces taxons.

Synthèse des données d'amphibiens connues sur Lauzach :

Lauzach	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	120	32	152
Nombre de taxons différents	9	6	9
Nombre de données de taxons à enjeux de conservation	120	32	152
Nombre de taxons à enjeux de conservation	9	6	9

Liste, statut et enjeu de conservation des espèces à enjeux de conservation présentes sur la commune de Lauzach :

Lauzach	Statut	Enjeu de Conservation
Crapaud calamite <i>Epidalea calamita</i> Laurenti	Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 ; Directive Habitats Faune flore (Annexe 4) & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire
Rainette verte <i>Hyla arborea</i> L.	Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 ; Directive Habitats Faune flore (Annexe 4) & Quasi-menacé (liste rouge France)	Enjeu réglementaire
Triton marbré <i>Triturus marmoratus</i> Latreille	Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 ; Directive Habitats Faune flore (Annexe 4) & Quasi-menacé (liste rouge France)	Enjeu réglementaire
Grenouille rousse <i>Rana temporaria</i> L.	Article 4 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire
Grenouille commune, Grenouille verte <i>Pelophylax kl. esculentus</i> L.	Article 4 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 & Quasi-menacé (liste rouge France)	Enjeu réglementaire
Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte	Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021	Enjeu réglementaire
Crapaud épineux, Crapaud commun <i>Bufo spinosus</i> Daudin	Article 3 de l'Arrêté du 8 janvier 2021	Enjeu réglementaire
Salamandre tachetée <i>Salamandra salamandra</i> L.	Article 3 de l'Arrêté du 8 janvier 2021	Enjeu réglementaire
Triton palmé <i>Lissotriton helveticus</i> Razoumowsky	Article 3 de l'Arrêté du 8 janvier 2021	Enjeu réglementaire

Mammifères:

On peut citer la présence de certaines espèces emblématiques, telles que la Loutre d'Europe et le Campagnol amphibie. Les inventaires spécifiques réalisés dans le cadre de l'ABC ont complété la connaissance comme pour les chiroptères. Ainsi, ce sont 860 observations qui ont été réalisées permettant d'identifier près d'une trentaine d'espèces qui vivent ou se déplacent sur Lauzach.

Carnivores : 6 espèces étaient présentes à Lauzach, parmi elle la Loutre d'Europe. C'est l'espèce la plus suivie de la commune avec 12 observations issues des suivis Loutres réalisés depuis les années 2000. Les Blaireaux et renards étaient aussi bien présents dans les bois et petits hameaux.

A partir de 2018, 3 espèces n'ont pas été retrouvées : la Fouine, le Renard roux et le Vison d'Amérique. Ce sont des espèces très discrètes qui sortent au crépuscule. La plupart des contacts réalisés provenaient d'ailleurs d'impacts routiers. Le Vison d'Amérique est une espèce envahissante qui a peu à peu remplacé le Vison d'Europe sur le territoire breton.

Ongulés : Les Chevreuils profitent de la mosaïque d'habitats à Lauzach (bois, bocage, prairie et culture) pour se nourrir et se reproduire. De 2007 à 2019, l'espèce a été vue 25 fois. Plusieurs observateurs ont même eu la chance de pouvoir observer des chevrettes et leurs faons. Le Sanglier est lui plus difficile à observer car plus farouche, néanmoins il fréquente aussi les mêmes habitats que le Chevreuil à Locqueltas et

Lostihuel (6 contacts anciens en 2008).

Rongeurs : Les deux espèces les plus observées (avant l'ABC surtout) sont les Ecureuils roux et les Campagnols amphibies. Ces deux espèces ont une forte valeur patrimoniale car elles sont toutes deux protégées en France. Les traces de Campagnols amphibies ont été retrouvées le long du ruisseau du Guernec. Trois espèces exotiques invasives vivent à Lauzach dans les points d'eau : le Ragondin, le Rat surmulot ainsi que le Rat musqué (observé une fois en 2008).

Les mulots, campagnols et souris n'ont pas été observés depuis 2018, qui s'explique par : la difficulté d'identification ; leur discrétion et furtivité lors des fuites et le manque d'intérêt pour ces espèces.

Chiroptères : Avant l'ABC, seules deux espèces étaient connues à Lauzach : la Barbastelle d'Europe observée une fois en 2004 dans une grange et la Pipistrelle commune (2 contacts en 2003).

C'est grâce aux inventaires ABC que le Parc a découvert 12 nouvelles espèces : des Rhinolophes, des Murins, des Pipistrelles, la Sérotine commune et l'Oreillard gris. A ce jour, aucun gîte d'hibernation ou de reproduction n'a été découvert sur cette commune.

Lagomorphes : Depuis 2003 jusqu'en 2019, Lapins de garenne et Lièvre d'Europe ont été vus une dizaine de fois dans les zones bocagères depuis Lann au Govello.

Synthèse des données de mammifères connues sur Lauzach :

Lauzach	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	149	60	209
Nombre de taxons différents	24	24	36
Nombre de données de taxons à enjeux de conservation	46	31	76
Nombre de taxons à enjeux de conservation	7	19	19

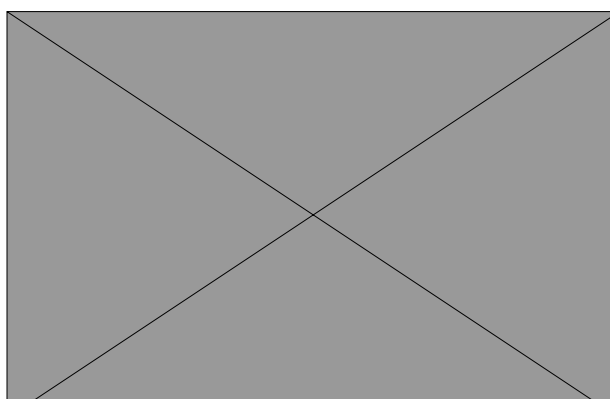
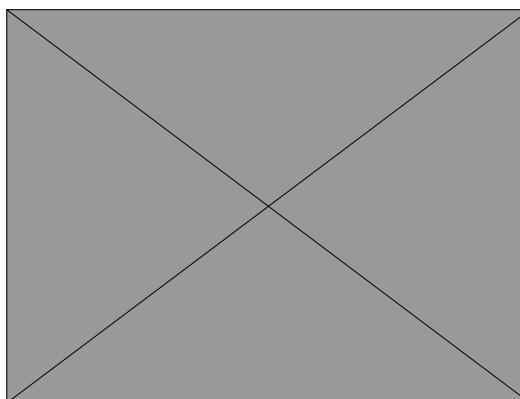
Liste, statut et enjeu de conservation des espèces à enjeux de conservation présentes sur la commune de Lauzach.

Lauzach	Statut	Enjeu de Conservation
Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> Schreber	Annexe II Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & En danger (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire Enjeux de conservation fort
Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i> Kuhl	Annexe II Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire Enjeux de conservation fort
Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i> Schreber	Annexe II Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire Enjeux de conservation fort
Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i> É. Geoffroy Saint-Hilaire	Annexe II Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire Enjeux de conservation fort

LES INVENTAIRES DE LA FAUNE ET LA FLORE

03

Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i> Borkhausen	Annexe II Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeux réglementaire
Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i> Keyserling & Blasius	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire Enjeux de conservation fort
Murin de Natterer <i>Myotis nattereri</i> Kuhl	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire Enjeux de conservation fort
Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i> Schreber	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge France)	Enjeux réglementaire
Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i> Schreber	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge France)	Enjeux réglementaire
Murin à moustaches <i>Myotis mystacinus</i> Kuhl,	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore & Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeux réglementaire
Murin d'Alcathoe <i>Myotis alcathoe</i> Helversen & Heller	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeux réglementaire
Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i> L.	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeux réglementaire
Murin de Daubenton <i>Myotis daubentonii</i> Kuhl	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeux réglementaire
Oreillard gris <i>Plecotus austriacus</i> J. B. Fischer	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeux réglementaire
Pipistrelle de Kuhl <i>Pipistrellus kuhlii</i> Natterer in Kuhl	Annexe IV Directive Habitat-Faune-Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeux réglementaire
Campagnol amphibie <i>Arvicola sapidus</i> Miller	Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire Enjeux de conservation fort
Hérisson d'Europe <i>Erinaceus europaeus</i> L.	Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeux réglementaire Pas d'enjeu particulier
Écureuil roux <i>Sciurus vulgaris</i> L.	Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeux réglementaire Pas d'enjeu particulier
Lapin de garenne <i>Oryctolagus cuniculus</i> L.	Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu de conservation fort



Invertébrés:

Odonates :

Les Odonates sont connus depuis longtemps à Lauzach grâce aux inventaires naturalistes du GRETIA, de Bretagne-Vivante, du Parc et des données amateurs de Faune-Bretagne.

Avant l'ABC, 2 espèces patrimoniales étaient présentes à Lauzach : l'Agrion de Mercure et le Leste fiancé.

Grâce aux inventaires de 2018 à 2020, ce sont 5 nouvelles espèces d'Odonates qui ont été découvertes dont la Cordulie à corps fin. L'Agrion de Mercure et le Leste fiancé n'ont par contre pas été recontactés.

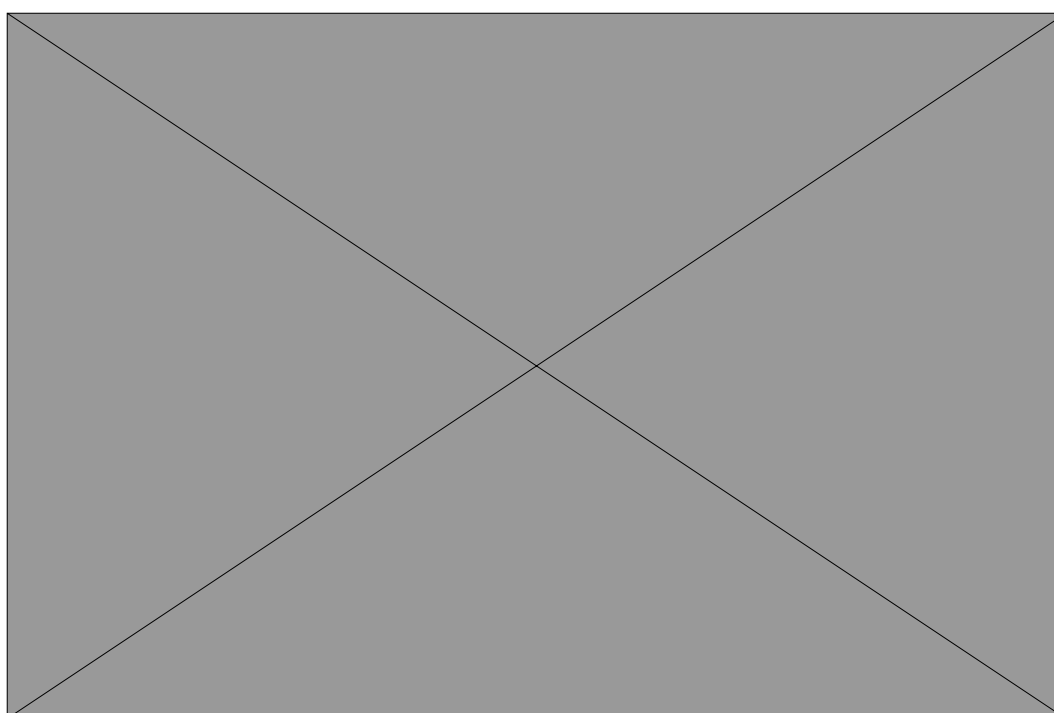
Les Agrions élégants, Orthétrums réticulés et Agrions port-coupe sont les trois Odonates les plus communs à Lauzach, facilement observables dans les points d'eau de la commune.

Synthèse des données d'odonates connues sur Lauzach

Lauzach	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	243	96	339
Nombre de taxons différents	29	28	36
Nombre de données de taxons à enjeux de conservation	2	1	3
Nombre de taxons à enjeux de conservation	2	1	3

Liste, statut et enjeu de conservation des espèces à enjeux de conservation présentes sur la commune de Lauzach.

Lauzach	Statut	Enjeu de Conservation
Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i> Charpentier	Annexe II Directive Habitat Faune Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 & Quasi-menacé (liste rouge Bretagne)	Enjeu réglementaire Enjeu de conservation fort
Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i> Dale	Annexe II et IV Directive Habitat Faune Flore, Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007	Enjeu de conservation
Leste fiancé <i>Lestes sponsa</i> Hansemann	Quasi-Menacé (Liste Rouge France)	Enjeu réglementaire



Lépidoptères :

Bretagne-Vivante, le GRETIA et le Parc ont particulièrement travaillé sur les Lépidoptères, cela explique la bonne connaissance de cet ordre depuis les années 2000. 4 espèces patrimoniales étaient présentes sur la commune (Gazé, Mélitée des Centaurées, Miroir, Petite Violette).

Le nouvel inventaire naturaliste a permis de redécouvrir 3

de ces espèces (Gazé absent) mais plus d'une vingtaine d'espèces historiquement connues sur site n'ont pas été retrouvées. Seule la Doublure jaune a été découverte lors des inventaires pour l'ABC.

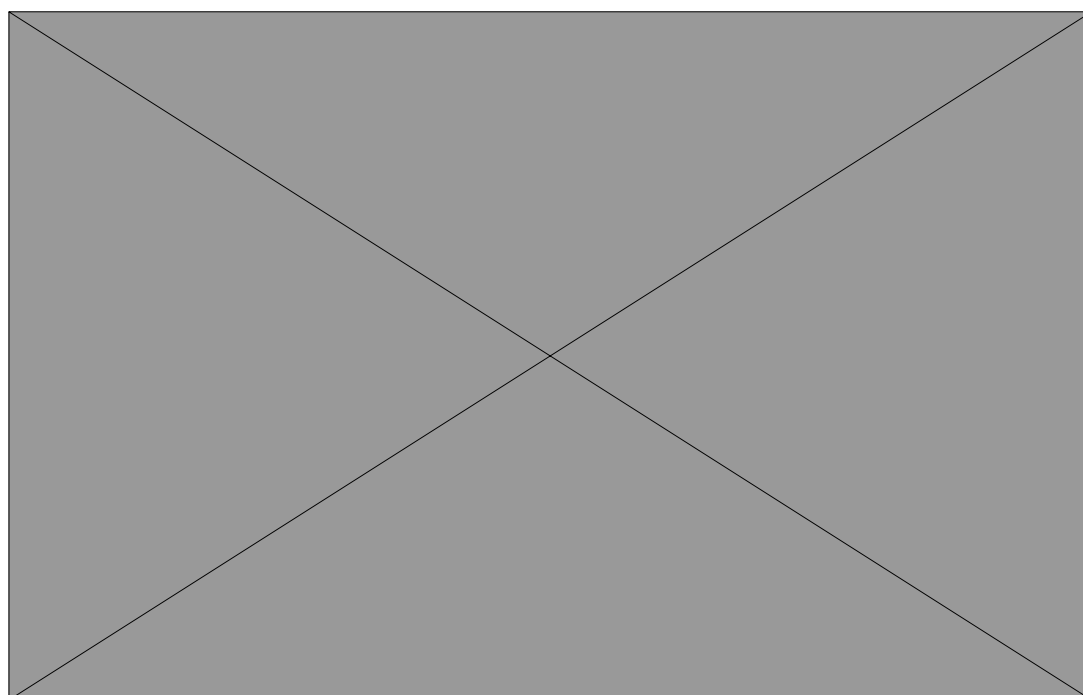
Trois papillons ont été particulièrement contactés à Lauzach : le Myrtil, la Piéride de la Rave et le Tircis qui fréquentent les jardins.

Synthèse des données de Lépidoptères connues sur Lauzach

Lauzach	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	525	107	632
Nombre de taxons différents	54	34	55
Nombre de données de taxons à enjeux de conservation	23	4	27
Nombre de taxons à enjeux de conservation	4	3	4

Liste, statut et enjeu de conservation des espèces à enjeux de conservation présentes sur la commune de Lauzach.

Lauzach	Statut	Enjeu de Conservation
Le Gazé <i>Aporia crataegi</i> L.	Vulnérable (Liste Rouge Bretagne)	Enjeu de conservation très fort
La Mélitée des Centaurées <i>Melitaea phoebe</i> Denis & Schiffermüller	Quasi-Menacée (Liste Rouge Bretagne)	Enjeu de conservation fort
Le Miroir <i>Heteropterus morpheus</i> Pallas	Quasi-Menacé (Liste Rouge Bretagne)	Enjeu de conservation fort
La Petite Violette <i>Boloria dia</i> L.	Quasi-Menacée (Liste Rouge Bretagne)	Enjeu de conservation fort



Orthoptères :

Trois taxons ont été les plus observés à Lauzach toutes périodes confondues, il s'agit du Criquet des pâtures (18 observations), du Grillon des bois (17 observations) et du Grillon champêtre (16 observations). Ce sont des espèces plutôt communes.

Lors des inventaires pour l'ABC, 6 nouvelles espèces ont été découvertes, en majorité des Criquets des mouillères.

A l'inverse, 7 autres taxons historiquement présents n'ont pas été retrouvés depuis 2018 dont le Grillon des marais.

Synthèse des données d'orthoptères connues sur Lauzach :

Lauzach	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	33	144	177
Nombre de taxons différents	21	18	26
Nombre de données de taxons à enjeux de conservation	0	0	0
Nombre de taxons à enjeux de conservation	1	0	1

Liste, statut et enjeu de conservation des espèces à enjeux de conservation présentes sur la commune de Lauzach.

Lauzach	Statut	Enjeu de Conservation
Grillon des marais <i>Pteronemobius heydenii</i> Fischer	pas de statut (<i>liste rouge Bretagne en cours de définition</i>)	Enjeu de conservation t

Coléoptères :

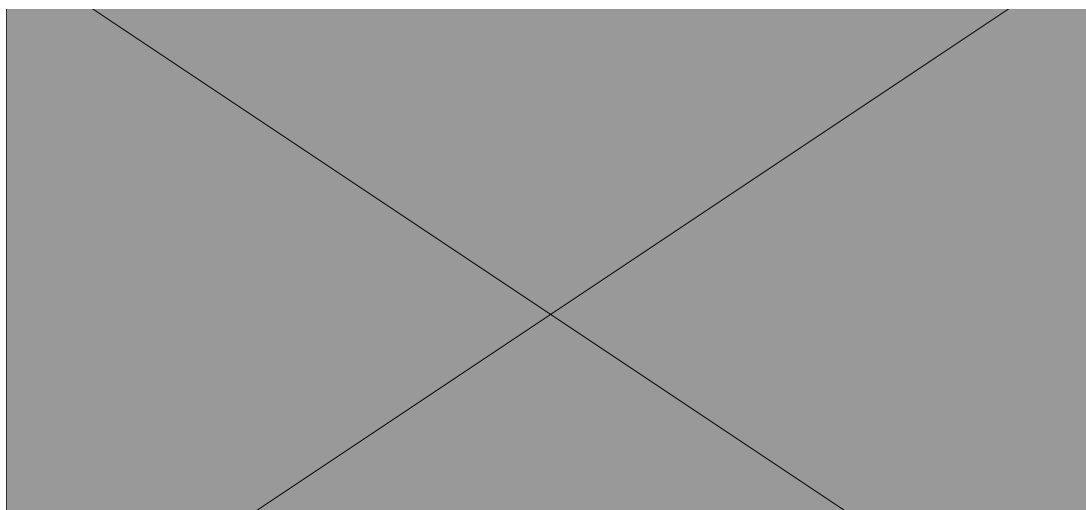
Avant l'ABC la plupart des Coléoptères observés appartenaient à la famille des Coccinellidés (11 observations) et des Carabidés (20 observations). Les espèces les plus fréquemment trouvées étaient donc le Téléphore fauve et

Poecilus cupreus.

L'étude de l'entomofaune par le GRETIA en 2019 a aussi permis de découvrir 1 nouvelle espèce de Carabe : *Carabus granulatus*.

Synthèse des données de coléoptères connues sur Lauzach :

Lauzach	Avant 2018	ABC	Aujourd'hui
Nombre de données	34	1	35
Nombre de taxons différents	20	1	41
Nombre de données de taxons à enjeux de conservation	0	0	0
Nombre de taxons à enjeux de conservation	0	0	0



Autres insectes :

Durant les prospections entomologiques, plusieurs individus de Cigale des montagnes (*Cicadetta montana*) ont été vus à Lauzach. Il s'agit d'une espèce plutôt septentrionale et montagnarde de cigale. Ces observations constituent

l'une des rares mentions bretonnes de *Cicadetta* spp. Ce groupe d'espèces avait déjà été contactée en Ille-et-Vilaine (probablement *C. montana* également) où elle se trouve être très rare d'après les connaissances actuelles qui souffrent certainement de lacunes.

Liste, statut et enjeu de conservation des espèces à enjeu de conservation présentes sur la commune de Lauzach :

Lauzach	Statut	Enjeu de Conservation
Cigale des montagnes <i>Cicadetta montana</i> Scopoli	(pas de statut de protection et d'évaluation)	Enjeux de conservation

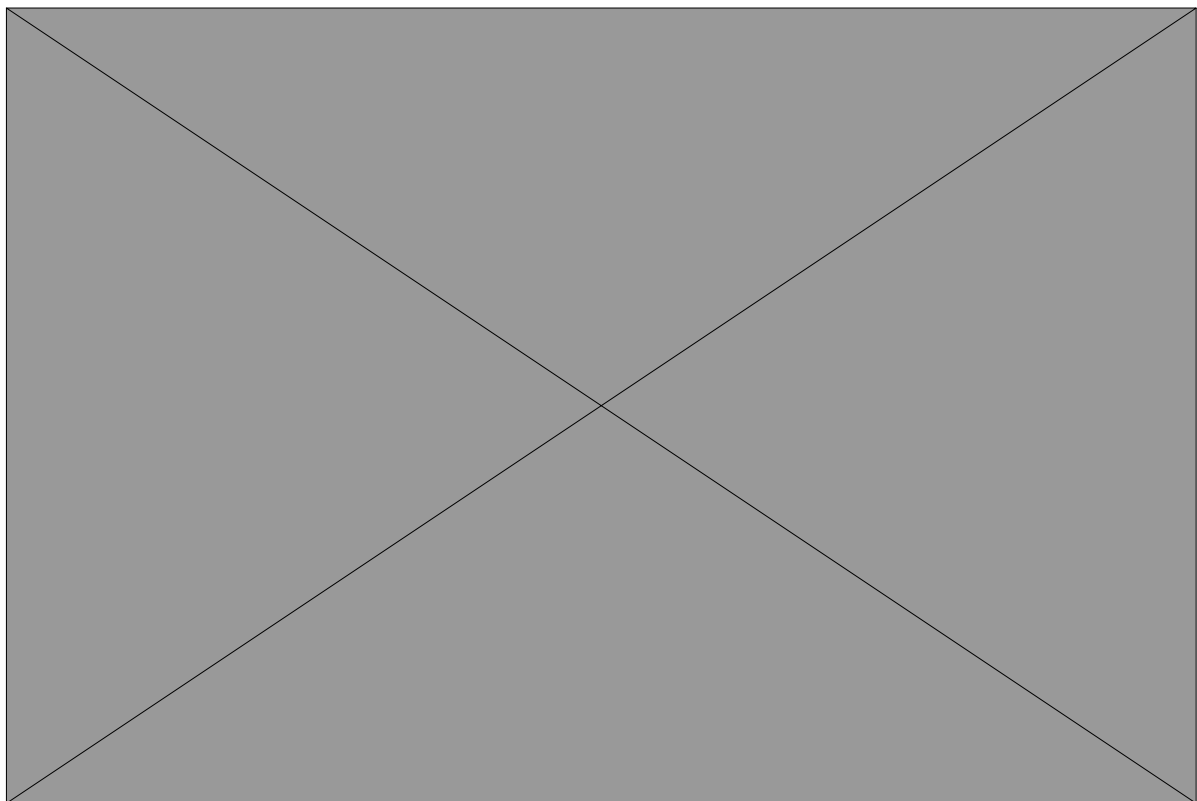
Poissons :

Les poissons n'ont pas fait l'objet de suivi particulier dans le cadre de l'ABC. La connaissance existante provient des suivis réalisés principalement sur le ruisseau de du Guernec.

Ainsi sont notamment recensées, 1 espèces protégée, mais ayant un enjeu faible de conservation en Bretagne et 1 espèce avec un enjeu très fort de conservation, l'Anguille.

Liste, statut et enjeu de conservation des espèces à enjeu de conservation présentes sur la commune de Lauzach :

Lauzach	Statut	Enjeu de Conservation
Truite de mer, Truite commune	Annexe II Directive Habitat-Faune-Flore & Article 1 de l'Arrêté du 8 décembre 1988	Enjeu réglementaire
Anguille européenne	En danger critique (Liste rouge Bretagne, France, Europe, Monde)	Enjeu de conservation fort





Atlas de la Biodiversité
Communale
Lauzach

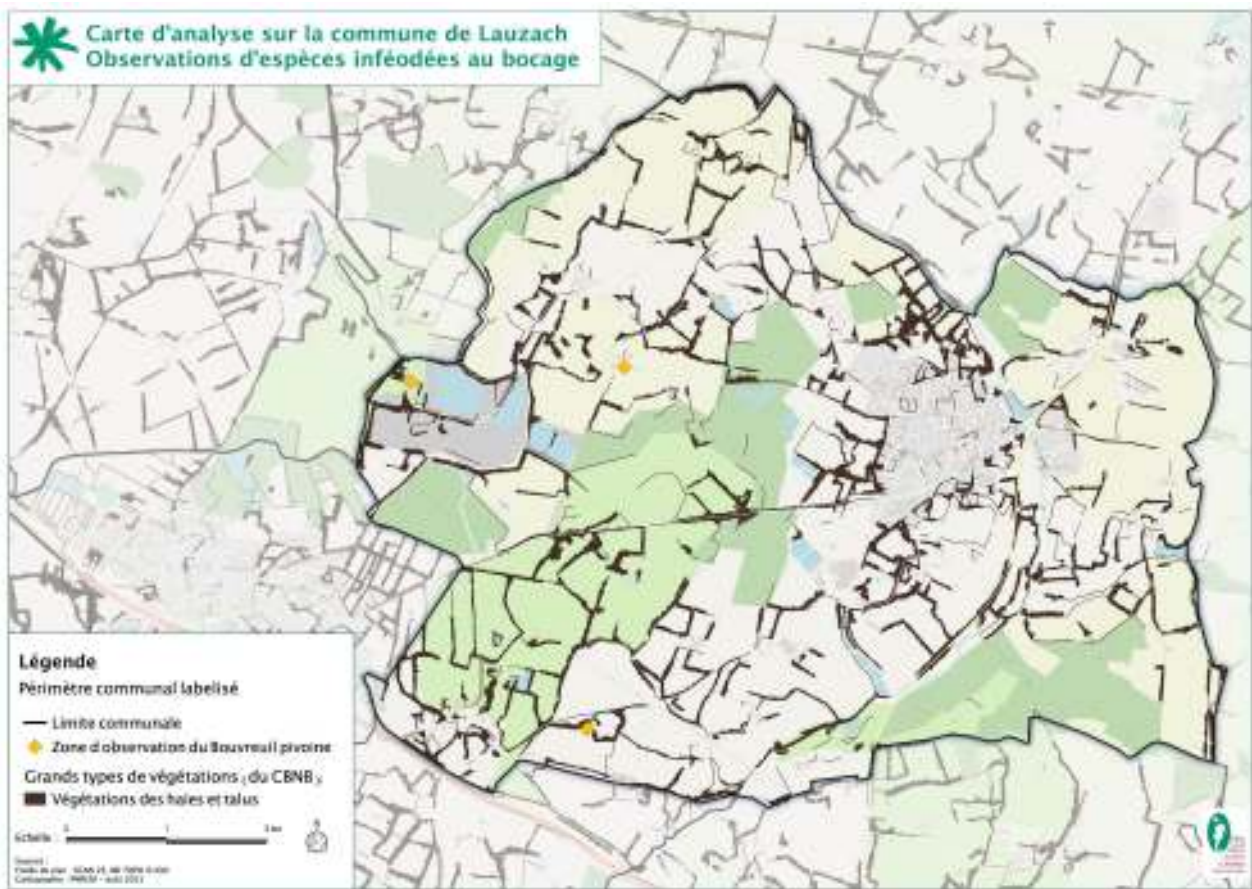
04

DIAGNOSTICS
ET ENJEUX

Les différents enjeux de biodiversité identifiés sur la commune de Lauzach sont présentés de manière synthétique par une approche couplée habitat-espèce, ainsi que par site selon les résultats du diagnostic. L'objectif vise à bien expliciter la richesse écologique des zones à enjeux identifiées par l'ABC, afin de définir les mesures pouvant intégrer le plan d'actions locales en faveur de la biodiversité.

1. Le bocage

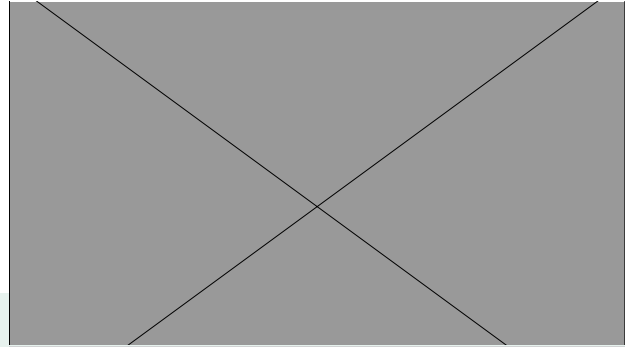
Pour identifier les enjeux de préservation liés au bocage et ses milieux associés, 1 espèce est plus particulièrement regardée : le Bouvreuil pivoine.



Le Bouvreuil pivoine :

Hôte des haies et des talus, des landes, du bocage, des jardins et jeunes plantations de conifères, le Bouvreuil pivoine est un granivore encore bien répandu sur l'ensemble de la Bretagne. Il semble tout de même que les modifications des pratiques agricoles et les multiples remembrements aient obligé ce beau fringillidé à coloniser majoritairement les friches et les zones de plantations.

Les Bouvreuils pivoines ont tous été entendus lors des inventaires de 2019. Parmi ces 5 contacts, 3 étaient localisés dans la zone bocagère de Lann, dans la zone bocagère humide du Douaro et dans un jardin au Govello.



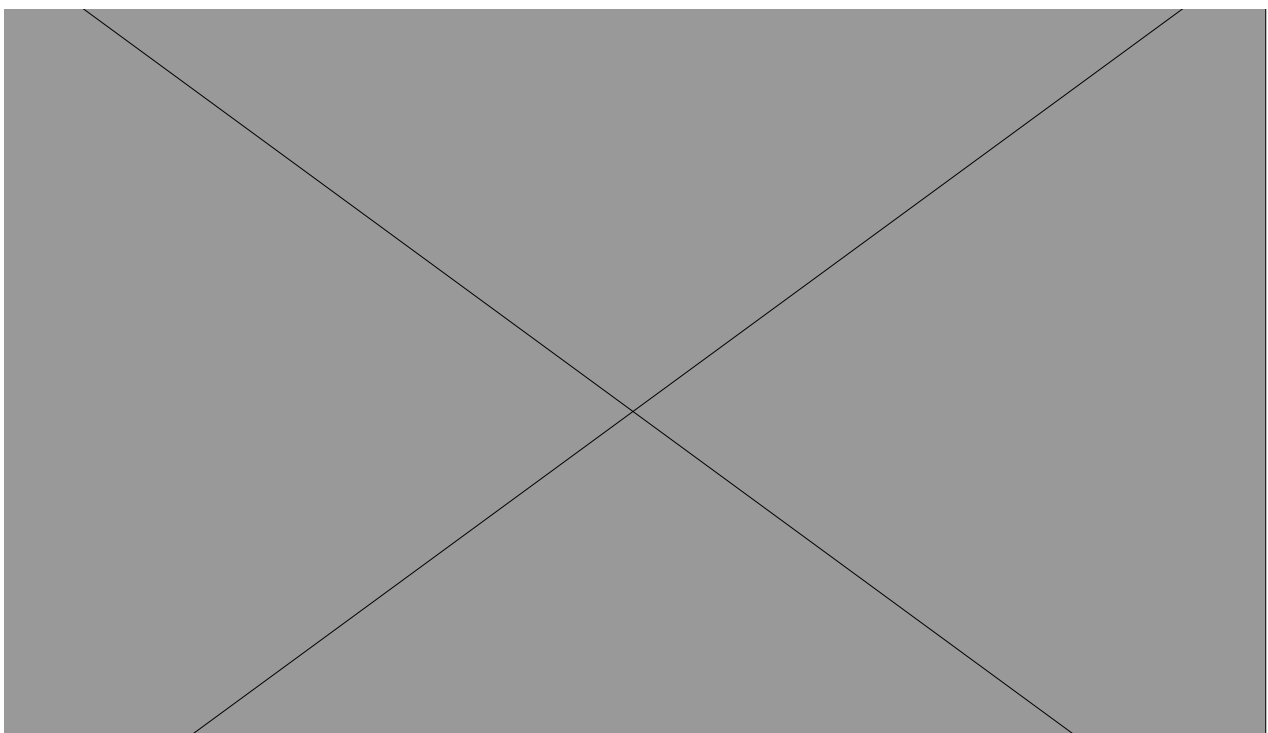
Le Bouvreuil pivoine est protégé : Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire ; Annexe III de la Convention de Berne. Il est Vulnérable en Bretagne (Liste Rouge).

Préconisation générale :

- Conservation des haies bocagères de ronce, d'ajoncs et de prunellier: fiche action 3.9 et 3.11
- Protection des arbres creux dans les bois gérés avec un PSG: fiche action 3.9 et 3.11
- Limitation des travaux de nettoyage et d'arasement des haies en ville en période de nidification: fiche action 3.1, 3.2 et 3.11
- Maintenir l'ouverture des fourrés: fiche action 3.9
- Faire participer les citoyens à accueillir la biodiversité dans leur jardin: fiche action 3.1

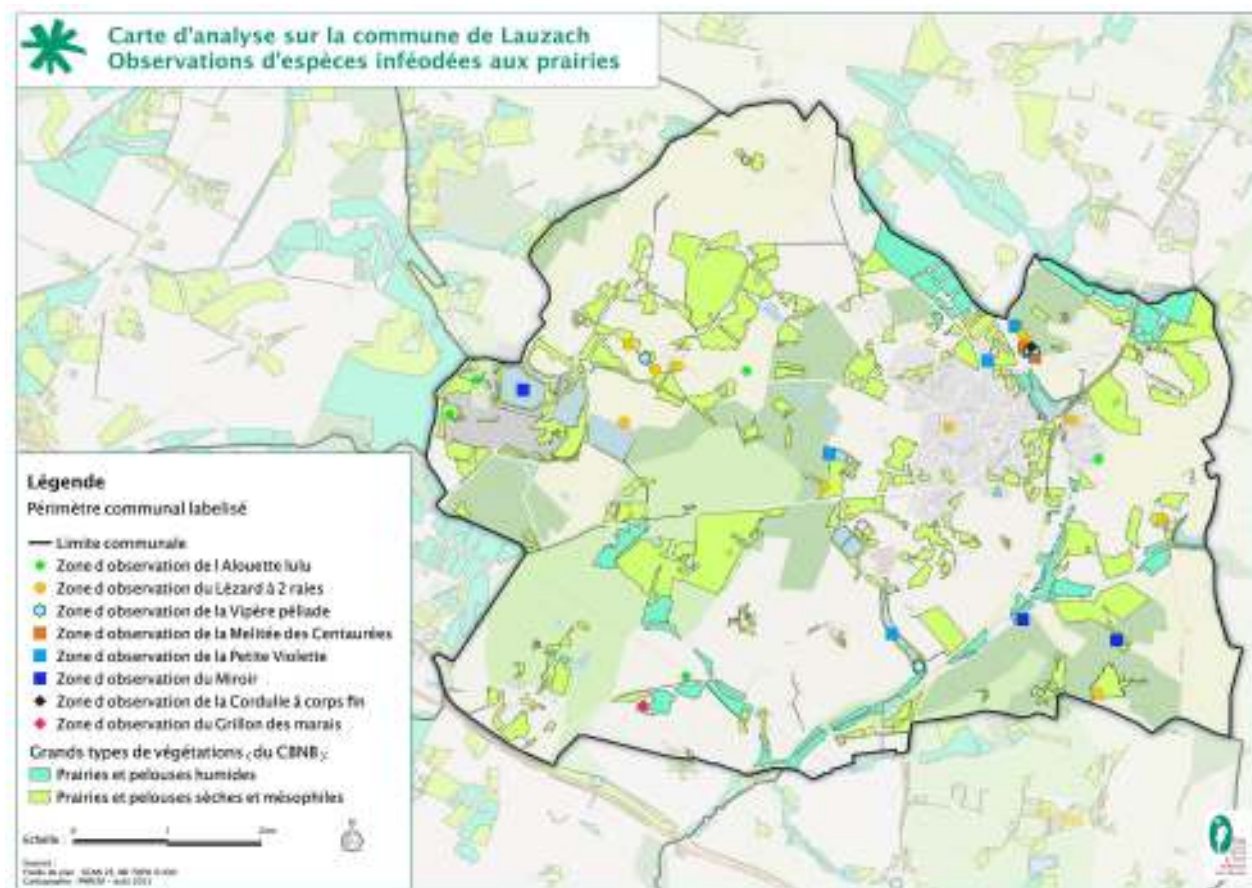
Les sites à enjeux :

- Haies autour de la carrière de Lann (Présence du Bouvreuil pivoine et du Faucon hobereau) ;
- Haie bocagères du Douaro (Présence du Bouvreuil pivoine).



2. Les Prairies

Pour identifier les enjeux de préservation liés aux prairies naturelles, dont les prairies humides, 8 espèces sont plus particulièrement regardées : la Mélitée des centaურées, le Grillon des marais, le Lézard à deux raies, la Vipère péliade, la Petite Violette, le Miroir, la Cordulie à corps fin et l'Alouette lulu.



Mélitée des centaурées :

La répartition géographique de ce papillon coloré s'étend de l'Europe de l'Ouest et du Maghreb jusqu'à au Nord de la Chine. En Bretagne, la Mélitée n'est présente que sur la partie sud-est du Morbihan et sud-ouest de l'Ille-et-Vilaine. Ce papillon est inféodé aux prairies dites mésophiles maigres (cf page prairies -) où sont présentes les plantes du genre centaурées. Ces espèces hôtes servent de réserves de nourritures à la chenille au printemps. Les imagos sont observables de mai à août.

Menaces : le changement de pratiques agricoles et donc la disparition de sa plante hôte est un facteur qui peut entraîner la disparition de l'espèce sur la commune.



Pas réglementé, mais classé en Quasi-menacée en Bretagne et en Préoccupation Mineure en France et en Europe.

C'est pour la première fois en 2012 que Bretagne-Vivante avait aperçu la Mélitée des Centaурées dans une prairie le long du ruisseau du Guernec à Kergrerc. Ce n'est qu'en 2019, lors des inventaires de l'entomofaune réalisé par le Parc pour l'ABC que la Mélitée a de nouveau été retrouvée à cette station.

Préconisation générale :

- *Proscrire l'utilisation de fertilisants et ne pas retourner le sol: fiche action 3.9*
- *Réaliser une fauche exportative annuelle en début d'été dans la prairie mésophile: fiche action 3.9*
- *Dans la partie humide: réaliser deux fauches exportatives par an en début d'été et à l'automne afin de ne pas qu'elle s'enrichisse: fiche action 3.9*
- *Maintien d'espaces de mégaphorbiaie sur lesquels devraient être parties une fauche tous les 2 à 5 ans: fiche action 3.9*

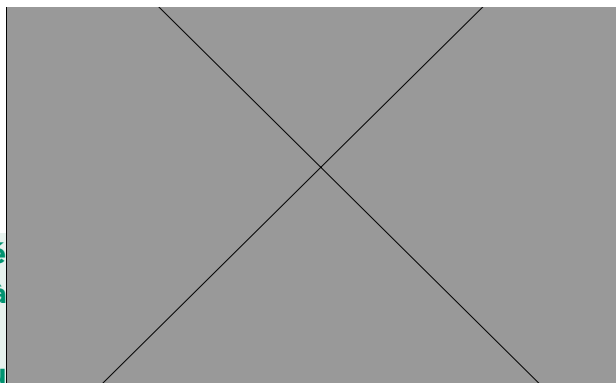
Grillon des marais :

Ce Grillon est une espèce géohygrophile qui vit au bord des eaux lotiques ou lenticues calmes, ainsi que dans des marécages. Ce grillon est petit et de couleur noire.

Menaces : dégradation ou même disparition des zones humides à cause du drainage, de l'assèchement.

Avant 2018, le Grillon des marais a été observé sur 3 communes différentes : à Lauzach, à Surzur et à Plescop.

C'est en bordure d'une prairie humide au Douaro que l'espèce a été contactée en 2016 par le GRETIA. Depuis, aucun Orthoptère a valeur patrimoniale n'a été retrouvé.



Espèce non-réglémentée et non-évaluée dans les Listes Rouges bretonnes et françaises.

Préconisation générale :

- *Nouvel inventaire naturaliste de l'entomofaune dans la prairie du Douaro: fiche action 1.1*
- *Prairies autour bénéficiant déjà d'une mesure MAE Système-Polyculture-Elevage: fiche action 3.9*

Le Lézard à 2 raies :

Ce beau reptile, de couleur vert émeraude, mesure jusqu'à 30 cm de long (en comptant sa queue). Ce n'est qu'à l'âge adulte, soit après 2 ou 3 ans, qu'il passe d'une coloration marron à verte. Au printemps ont lieu les premiers accouplements et la femelle pondra ses œufs dans un lieu chaud et humide. Deux mois plus tard, ceci écloront. Son régime alimentaire est variable : insectes, larves, fruits.

Il connaît malheureusement un certain déclin causé par la fragmentation et la disparition de son milieu. Il peut aussi être victime de la circulation routière.



Il est protégé par : l'Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain ; l'Annexe III de la Convention de Berne ; l'Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore. L

a Liste Rouge régionale bretonne et nationale le classe en Préoccupation Mineure

Entre 2007 et 2011, l'association naturaliste Bretagne-Vivante avait déjà découvert trois sites où était présent le Lézard à deux raies : dans la pelouse humide de Kerglerec, dans une prairie du Lagunage de la Haie et dans la carrière de Lann. La mission naturaliste de Bastien Moisan du parc en 2019 a permis de trouver 11 autres Lézards : 3 de nouveau à Kerglerec, 3 autres dans une prairie au Govello, puis dans les fourrés du Petit Kerbliher, dans une prairie de Kerdaniel et même autour du bourg.

Préconisation générale :

- *Sensibiliser les exploitants agricoles des prairies de Kerdaniel aux outils MAE qu'ils pourraient mettre en place : fiche action 3.1*
- *Eviter que les fourrés de la carrière de Lann et du Petit Kerbliher se transforment en boisement par une gestion adaptée de ces sites: fiche action 3.5*
- *Maintien de ces zones en prairies et fauchage à faire à la période automnale: fiche action 3.9*
- *Maintien des linéaires bocagers: fiche action 3.11*

Vipère péliade :

La Vipère péliade occupe une aire de distribution très vaste qui s'étend de la Grande-Bretagne à la côte pacifique russe. Elle se rencontre dans une grande variété d'habitats, tous plus ou moins humides : prairies et landes humides, marais, haies... Les petits mammifères sont ses proies de prédilection, même si la Vipère péliade peut se tourner vers les oiseaux, lézards ou grenouilles. Elle mesure environ 40 cm de long et son dos est reconnaissable par ses rayures sombres en zigzag.

D'une manière générale, la Vipère péliade a subi une régression importante de ses populations à partir de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. Aujourd'hui, malgré sa grande aire de répartition, l'espèce se retrouve menacée de disparition dans l'ouest de l'Europe.

La menace principale, comme la plupart des autres espèces, est liée à la destruction de son habitat. Malheureusement, cette vipère peut aussi subir des destructions volontaires (punissable par la loi de 3 ans de prison et jusqu'à 150 000€ d'amende) et du dérangement. La crainte qu'elle a inspirée durant des siècles reste toujours bien présente.



Réglémentée dans l'Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection et dans l'Annexe III de la Convention de Berne.

Espèce déterminante dans l'inventaire ZNIEFF

Dès 2011, Bretagne-Vivante avait découvert le premier individu dans la pelouse humide de Kerglrec qui longe le ruisseau de Guernec. C'est en 2018 puis 2019 que de nouveaux individus sont redécouverts :

- **malheureusement une collision de jeunes près de la prairie de la station de Lagunage de Pont de Puil ;**
- **un mâle et une femelle en thermorégulation dans une prairie du Govello ;**
- **un jeune dans dans la pelouse de Kerglrec.**

Ces résultats montrent bien que l'espèce vit et se reproduit à Lauzach au moins sur ces trois sites qui doivent être gérés de façon à ne pas mettre en péril localement cette population.

Préconisation générale :

- *Le maintien d'une gestion adaptée des prairies: fiche action 3.9*
- *Limiter l'utilisation d'intrants sur les parcelles agricoles concernées: fiche action 3.9*
- *Sensibiliser les agriculteurs aux outils MAE dans la prairie de lagunage de Pont de Puil: fiche action 3.9*

La Petite Violette :

La Petite Violette, aussi nommée le Nacré violet, ne porte pas ce nom à cause de sa couleur mais parce la chenille est un hôte des violettes, en particulier la Violette des chiens. C'est un papillon de taille moyenne possédant une couleur orange fauve avec d'élégantes tâches noires sur le dessus de ses ailes. Seul le dessous des ailes brunes peuvent prendre une teinte violacée. La femelle pond ses œufs sur la plante hôte et les futurs imagos sont visibles dès avril jusqu'à septembre (source : INPN).

Menaces : elle affectionne les pelouses sèches, les prairies oligotrophes, les friches et les lisières de forêts. Si ces habitats sont détruits ainsi que sa plante hôte, la Petite Violette risque d'être menacée.



L'espèce n'est pas protégée. En Bretagne, elle est Quasi-Menacée (Liste Rouge).

Entre 2006 et 2012, l'association Bretagne-Vivante a découvert des Petites Violettes 13 fois sur 4 stations : dans le point d'eau de la carrière du Lann, dans la pelouse humide du

Guernec à Kerglrec et dans la prairie de Kerudo près de la station d'épuration. En 2019, le Parc a reconfirmé la présence de la Petit Violette à Guernec. Une nouvelle station prospectée accueille aussi ce papillon, il s'agit de la station de lagunage de Pont de Puil.

Préconisation générale :

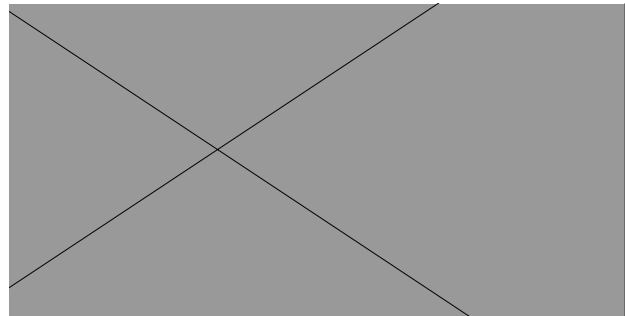
- Surveiller l'enfrichement des fourrés: fiche action 3.9
- Gestion par fauche tardive avec exportation si nécessaire au Lagunage e Pont de Puil: fiche action 3.9
- Inventaire des Rhopalocères sur la pelouse humide du Guernec: fiche action 1.1

Le Miroir :

Le Miroir doit son nom vernaculaire aux taches claires ovales et cerclées de noir du revers des ailes postérieures, rappelant les anciens miroirs à main ovales.

Il affectionne biotopes forestiers, landeux ou tourbeux à molinie bleue, sa plante-hôte larvaire.

Menace : la destruction de ses habitats, notamment les landes et tourbières qui sont particulièrement menacés. Il a besoin de la Molinie bleue pour son cycle de vie et dépend donc de la préservation de cette plante.



L'espèce est classée en Préoccupation Mineure sur la Liste rouge européenne des espèces menacées et sur la Liste rouge des rhopalocères de France métropolitaine (2012), ainsi que Quasi-Menacée en Bretagne (Liste Rouge).

C'est lors d'un inventaire réalisé par Bretagne Vivante en 2008 que le Miroir a été découvert pour la première fois autour de l'étang du Lann. Ce papillon a été retrouvé en 2011 dans le chemin forestier du Moulin de la Drague. Lors de l'ABC, le Miroir a été redécouvert en 2019 dans une prairie humide le long du ruisseau de Guernec à Pont de Puil.

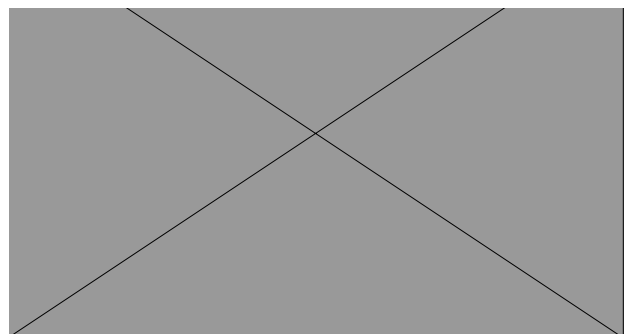
Préconisation générale :

- Empêcher la fermeture du milieu en fourrés par de la fauche et gyrobroyage et enlever les ligneux autour de la carrière de Lann: fiche action 3.5 et 3.9
- Gestion par fauche tardive avec exportation si nécessaire au Lagunage de Pont de Puil: fiche action 3.9
- Inventaire des Rhopalocères sur la pelouse humide du Guernec: fiche action 1.1

La Cordulie à corps fin :

Cette espèce est identifiable facilement par ses yeux vert brillant. L'abdomen est vert métallique, avec un alignement de marque jaune sur le dessus de l'abdomen. La Cordulie à corps fin est inféodée aux habitats lotiques et lentiques où est présente de la végétation aquatique. Les larves se développent dans la vase ou dans le limon près des berges avec beaucoup de végétation.

Menace : modification physique du cours d'eau et suppression de la ripisylve, pollution agricole et domestique dans les cours d'eau.



Protection nationale et internationale : Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés en France ; Annexe II Convention de Berne; Annexes II et IV edV de la Directive Habitats-Faune-Flore ; Espèce déterminante dans l'inventaire ZNIEFF continental de Bretagne. La Cordulie à corps fin est classée en Préoccupation Mineure en Bretagne (Liste Rouge).

En 2019, le Parc a découvert pour la première fois à Lauzach une Cordulie à corps fin dans une pelouse humide sur le ruisseau du Guernec à Kerglrec. De nouveaux inventaires permettraient de confirmer cette découverte à Lauzach.

Préconisation générale :

- Inventaires des mares et fontaines à Lauzach: fiche action 1.1
- Inventaire des Odonates sur quelques stations de cours d'eau et mares: fiche action 1.1
- Gestion par fauche tardive avec exportation sur la pelouse du Guernec: fiche action 3.9
- Action de restauration des cours d'eau et de la ripisylve si nécessaire: fiche action 2.4 et 3.9

Alouette lulu :

Alouette des landes, des clairières et des lisières de bois, l'Alouette lulu est un oiseau discret qui malgré des milieux propices en Bretagne reste rare et localisé. Si elle est peu abondante dans les Côtes-d'Armor et dans le Finistère, l'espèce est mieux répartie dans le sud de l'Ille et Vilaine et dans le sud du Morbihan. Dans le périmètre du parc, l'espèce semble inféodée aux zones de bois et de landes mêlées et est présente sur la majorité des communes de l'ABC1.

Menaces : perte de leur habitat par fermeture du milieu (déprise agricole, plantation sylvicole) ou par destruction (changement de pratiques agricoles, urbanisation).

Entre 2015 et 2017, les premières Alouettes lulus ont été observées deux fois en vol au dessus des espaces agricoles du Kéravelo et du Govello.

C'est en 2019 et 2020, qu'il y a eu 5 nouveaux contacts (chants et observations visuelles)

dans les prairies de Lann et dans les prairies humides du Douaro.

Il est possible que l'Alouette lulu niche à Sulniac. Des comptages de suivi des oiseaux, en particulier de l'Alouette lulu, permettraient de confirmer ou non cette hypothèse à Lauzach.



Protection nationale et internationale : Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ; et Annexe III de la Convention de Berne et Annexe I de la Directive Oiseaux. Espèce déterminante dans l'inventaire ZNIEFF continental de Bretagne. Classée Préoccupation Mineure en France (Liste Rouge).

Préconisation générale :

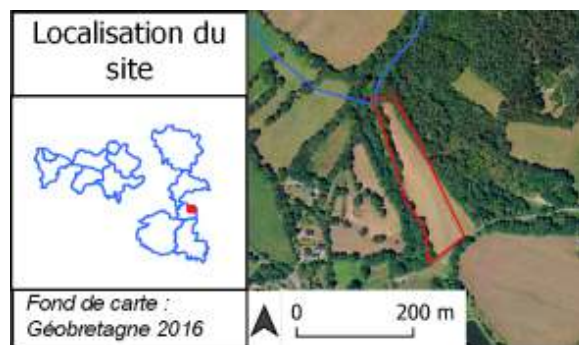
- Maintien et rétablissement des milieux ouverts, d'un système de pâturage extensif et préservation du bocage: fiche action 3.9
- Sensibiliser les exploitants agricoles dans la zone agricole de Lann sur les outils MAE et les pratiques agricoles extensives: fiche action 3.9
- Interdiction des gyrobroyages mécaniques entre le 15 mars et le 31 août: fiche action 3.9

Les sites à enjeux :

- **Mégaphorbiaie de Kerlomen (Site à fort potentiel écologique): cf. Fiche site n°26;**
- **Prairie de Kerglrec (site à fort potentiel écologique): cf. Fiche site n°5;**
- **Prairie du Govello (Présence du Lézard à deux raies, de la Vipère péliade et de l'Alouette lulu) ;**
- **Prairie humide du Douaro (Présence du Grillon des marais, de l'Alouette lulu) ;**
- **Prairie humide de Pont de Puil (Présence de la Salamandre tachetée et historiquement du Miroir).**

Fiche site n°5 Prairie de Kerglrec

Commune : Lauzach
 Surface : 1,6 ha
 Propriétaire : Privé
 Inventaire botanique : 13/05/2020
 Inventaire faunistique :
 Enjeu : 3 - Site à fort potentiel écologique



	ENJEUX IDENTIFIES	Protégée	Rare et/ou Menacé	En régression	Etat de conservation
Habitat	Prairie mésophile			X	Mauvais
	Prairie humide oligotrophe	X	X	X	Moyen
Faune	Mélitée des Centaurées				ND
	Gazé				ND
	Petite violette				ND
	Cordulie à corps fin				ND
	Vipère péliade				ND



Mélitée des Centaurées

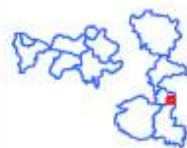
MENACES IDENTIFIES	Prairie mésophile	Prairie hygrophile
Disparition des pratiques agricoles	X	X
Eutrophisation du milieu	X	X

Préconisations de gestion	
Amendements	<ul style="list-style-type: none"> Proscrire l'utilisation de fertilisants ou de semis Ne pas retourner le sol
Fauche prairie mésophile	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une fauche exportatrice annuelle, de préférence au début de l'été
Fauche prairie humide	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser si possible deux fauches exportatrice par an, une au printemps l'autre à l'automne afin de renforcer le caractère oligotrophe de la prairie.
Mosaïque d'habitats	<ul style="list-style-type: none"> Maintien d'espaces de mégaphorbiaie sur lesquels seront pratiqués une fauche tous les 2 à 5 ans.

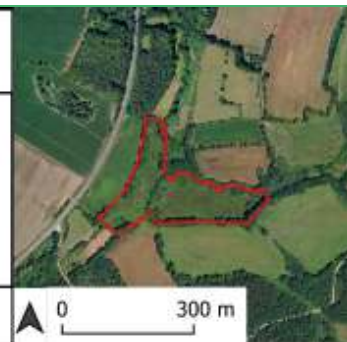
Fiche site n°26 Mégaphorbiaie de Kerlomen

Commune : Lauzach
 Surface : 3,9 ha
 Propriétaire : Privé
 Inventaire botanique : 10/06/2020
 Inventaire faunistique : Non réalisé
 Enjeu : 3 - Site à fort potentiel écologique

Localisation du site



Fond de carte :
Géobretagne 2016



	ENJEUX IDENTIFIES	Protégée	Rare et/ou Menacé	En régression	Etat de conservation
Habitat	Mégaphorbiaie	X			Bon
	Prairie humide			X	Mauvais



Mégaphorbiaie à Oenanthe safranée



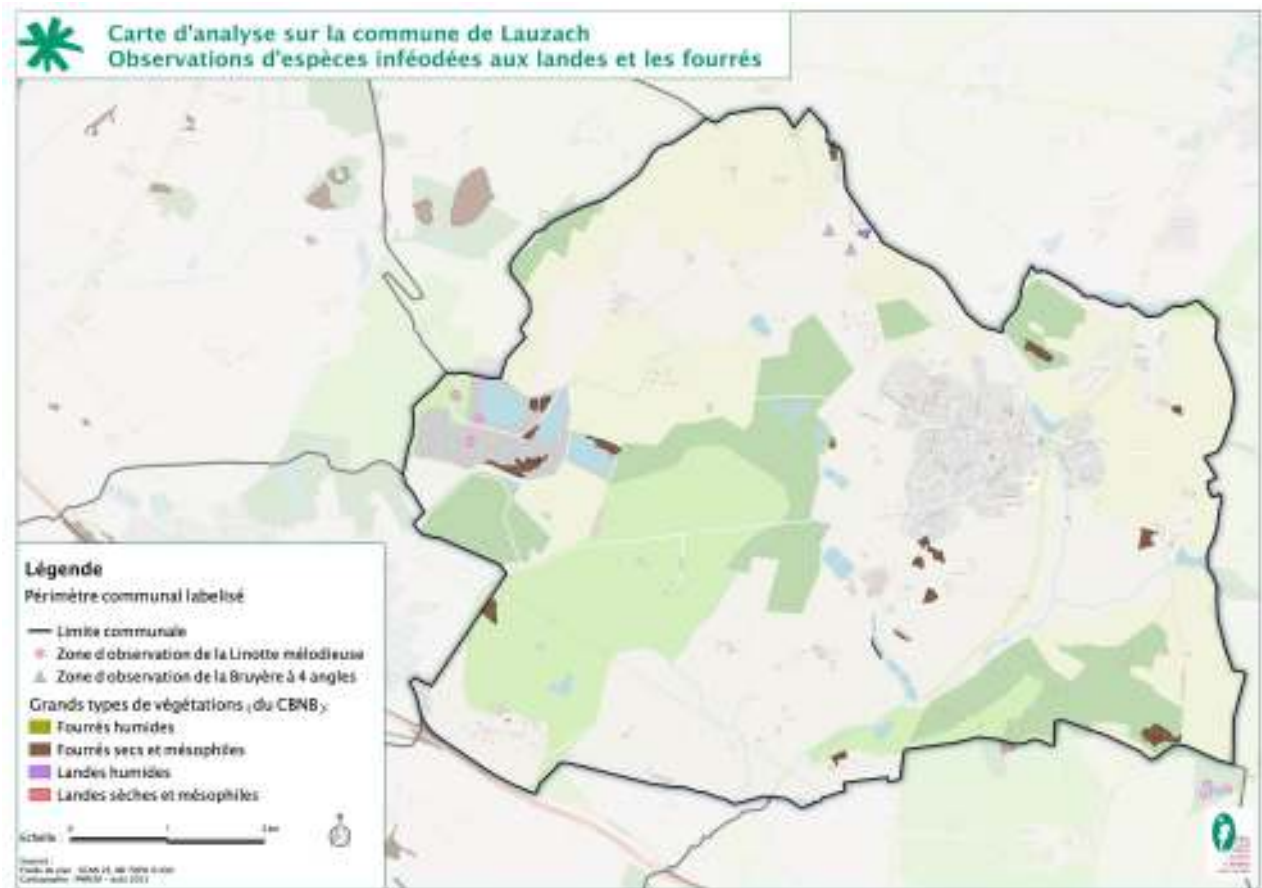
Oenanthe safranée
Photo : H. Zell

MENACES IDENTIFIES	Mégaphorbiaie	Prairie humide
Dynamique naturelle du milieu	X	X
Modification des usages	X	X

Préconisations de gestion	
Gestion du milieu	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des fauches avec exportation tous les 2 à 3 ans afin d'éviter le développement de ligneux.
Restauration des prairies humide	<ul style="list-style-type: none"> Restaurer des prairies humides en mosaïque avec la mégaphorbiaies par la réalisation de deux fauches annuelles avec exportation, en début d'été et début d'automne.

3. Les Landes – fourrés

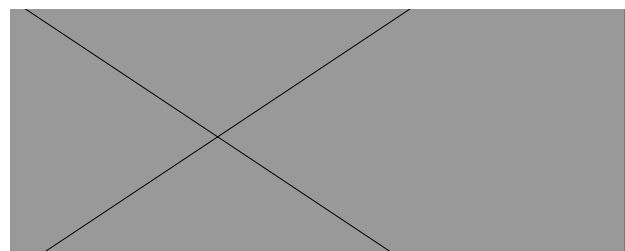
Pour identifier les enjeux de préservation liés aux landes et fourrés, dont les landes humides, particulièrement rares et menacées, 2 espèces sont plus particulièrement regardées : la Bruyère à 4 angles et la Linotte mélodieuse.



Bruyère à quatre angles :

C'est une espèce héliophile, poussant sur des sols acides (sables, limons, tourbes) et très humides (hygrophile stricte). Elle a besoin d'un climat doux, à hiver tempéré et humide, mais peut monter jusqu'à près de 2000 m d'altitude. La Bruyère à quatre angles pousse surtout dans les landes oligotrophes très acides constamment humides, tourbeuses ; mais aussi dans les landes oligotrophes mésophiles et dans les tourbières acides (source : CBNB).

Menaces : Elles sont identiques aux menaces qui pèsent sur la plupart des zones humides : drainage, assèchement, étrépage, fermeture du milieu (source : CBNBP).



Elle est protégée uniquement dans certains départements et régions mais pas en Bretagne. Elle est classée en Préoccupation Mineure dans la Liste Rouge bretonne.

En 2020, deux spots de Bruyères à 4 angles ont été découverts par le CBNB au niveau des landes du Coëtdigo. C'est dans cette station que se trouve la seule parcelle de lande humide de la commune. Il est donc important de réaliser des travaux de restauration et de gestion de cette lande pour préserver la bruyère et les autres espèces inféodées aux landes.

Préconisation générale :

- *Restauration de la lande par coupe des pins maritimes: fiche action 3.9*
- *Gestion de la lande par fauche tous les 5 à 10 ans en cas de régression de la bruyère: fiche action 3.9*
- *Création d'habitats pionniers en mettant à nu le sol par étrépage ou par la création de gouges pour favoriser l'installation d'espèces pionnières: fiche action 3.9*

Linotte mélodieuse :

On connaît principalement ce passereau pour ses gazouillements harmonieux depuis une clôture ou un buisson, bien en évidence. Les mâles portent des couleurs plus vives que les femelles, avec un front et une poitrine rosée à rouge-vif. Sociables, les Linottes se rassemblent pour manger les graines, même en été.

Menaces : Autrefois commune dans les zones agricoles, les effectifs ont chuté face aux changements des techniques agricoles qui ont provoqué son déclin. Elle reste néanmoins fréquente dans les landes.



Cet oiseau avait été contacté une fois en 2014 dans les fourrés de la carrière de Lann. C'est lors des ABC que la présence de la Linotte a bien été confirmée avec 5 observations de plus sur cette station en 2019 et 2020. Des couples en vol ont été observés et même des jeunes avec leur parents. Ces éléments permettent de confirmer la nidification de la Linotte mélodieuse dans ces fourrés.

Protection nationale et internationale : Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ; et Annexe II de la Convention de Berne.

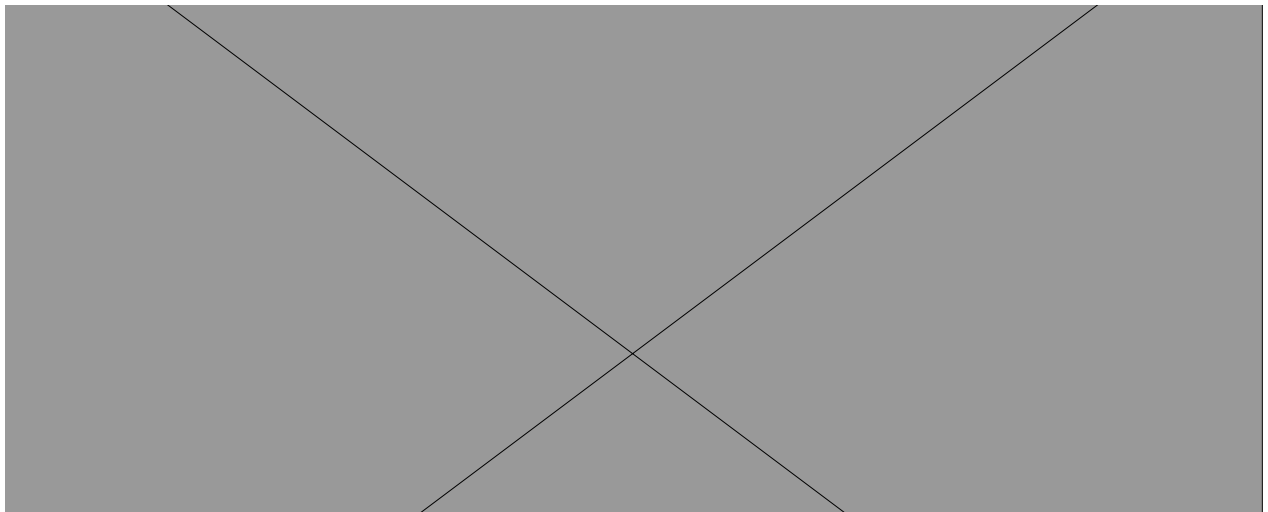
Classée Vulnérable en France (Liste Rouge).

Préconisation générale :

- *Maintien de zones herbacées hautes en milieu agricole: : fiche action 3.9*
- *Conservation des haies bocagères de ronce, de prunellier et d'églantier : fiche action 3.9 et 3.11*
- *Interdiction des travaux de nettoyage des fourrés à Lann entre le 1er avril et le 31 août: : fiche action 3.9*
- *Limitation de l'utilisation des insecticides (insectes qui complètent la base granivore de leur nourriture): : fiche action 3.9*

Les sites à enjeux :

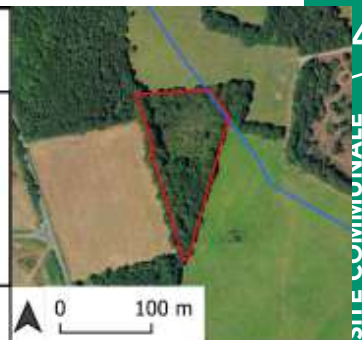
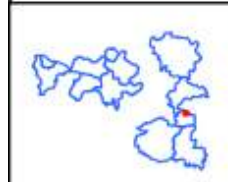
- **Fourrés de la carrière de Lann (Présence de la Linotte mélodieuse)**
- **Lande de Coëtdigo (Présence de la Bruyère à 4 angles) : cf. Fiche site n°27**



Fiche site n°27 Landes de Coëdigo

Commune : Lauzach
 Surface : 1 ha
 Propriétaire : Privé
 Inventaire botanique : 10/06/2020
 Inventaire faunistique : Non réalisé
 Enjeu : 1 - Site prioritaire

Localisation du site



Fond de carte :
Géobretagne 2016



	ENJEUX IDENTIFIES	Protégée	Rare et/ou Menacé	En régression	Etat de conservation
Habitat	Lande humide	X	X	X	Mauvais



Lande humide sous pinède



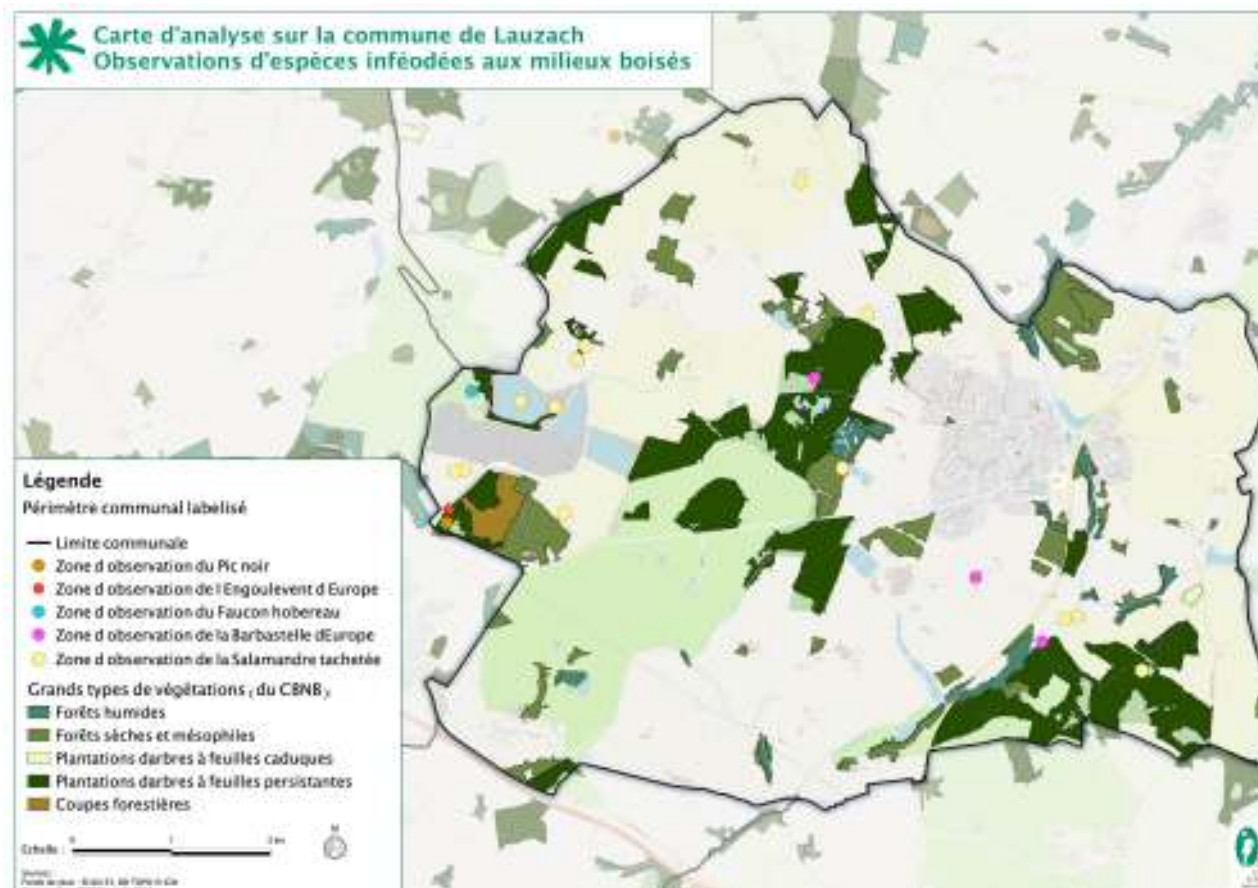
Bryère à quatre angles

MENACES IDENTIFIES	Lande
Enrésinement	X
Enfrichement	X

Préconisations de gestion	
Restauration de la lande	<ul style="list-style-type: none"> Coupe des pins maritime au sein de la lande Elargir si possible le secteur de lande en coupant les pins aux alentours de celle-ci
Gestion de la lande	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une fauche tous les 5 à 10 ans en cas de régression de la bryère à quatre angles au profit d'espèces arbustives hautes. Veiller à maintenir une mosaïque de lande jeunes/âgées
Création d'habitats pionniers	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité de réaliser, sur de faibles surfaces, des mises à nu du sol par étrépage ou créations de gouges afin de favoriser l'installation d'espèces pionnières

4. Les Boisements

Pour identifier les enjeux de préservation liés aux boisements, 5 espèces sont plus particulièrement regardées : le Pic noir, l'Engoulevent d'Europe, le Faucon hobereau, la Barbastelle d'Europe et la Salamandre tachetée.



Pic noir :

Ce grand pic sombre de la taille d'une corneille est sans nul doute le dernier arrivé des oiseaux bretons. Naguère confiné aux forêts des Vosges, du Jura, des Alpes ou des Pyrénées, le Pic noir commence dans les années 50, sa progression vers l'ouest.

C'est de préférence dans un grand hêtre, que le couple installe sa loge généralement. A l'inverse des autres pics, le Pic noir réutilise parfois d'une année sur l'autre la même loge. L'entrée du trou (12 cm de long sur 9 cm de large) est ovale, tandis que tous les autres nids de picidés ont des entrées rondes. En mai, la femelle pond 3 à 5 œufs qu'elle couve en alternance avec le mâle durant près de 13 jours. Après l'éclosion, les petits sont nourris au nid durant un mois avant de le quitter définitivement.

Les menaces qui pèsent sur cette espèce sont essentiellement liées à son habitat de prédilection : les boisements. La destruction des vieux arbres, qui lui servent de réserve de nourriture et la destruction de grands arbres nécessaires à sa reproduction peuvent engendrer une chute des effectifs de pics.



Protégé au titre de la Directive 79/409/CEE dans l'Annexe I de la Directive oiseaux; ainsi que dans l'Annexe III de la Convention de Berne et l'Article 3 de la Liste des oiseaux protégés en France.

Classé en Préoccupation Mineure sur la Liste rouge Bretagne, mais en responsabilité biologique régionale bretonne, même chose dans la Liste Rouge française, européenne et mondiale. C'est aussi une espèce déterminante dans l'inventaire ZNIEFF continental de Bretagne.

Le Pic noir a été observé une seule fois récemment en 2019 en forêt dans le bois de Lann. Actuellement, il est difficile de déterminer si l'espèce niche dans ces bois ou ne fait que se déplacer.

Préconisation générale :

- Conservation des vieux arbres et des arbres en décomposition dans le bois de Lann ;
- Conservation des arbres (généralement des grands hêtres) présentant une loge de Pic noir ;
- Mettre en place une politique de l'arbre en ville (vieux arbres et mourants) ;
- Vérifier dans le PSG du bois de Lann la prise en compte et la protection de vieux arbres pour la faune forestière.

L'Engoulevent d'Europe :

Ce drôle d'oiseau a beau avoir l'allure d'un rapace, il n'en n'est pas un. Avec son plumage de la couleur de feuilles mortes, il passe souvent inaperçu dans les bois et forêts. Aux derniers jours d'avril, les reproducteurs retrouvent les sites de nidification et c'est cette époque que le mâle laisse entendre son ronronnement crépusculaire. D'une extrême discrétion le jour, sa localisation nocturne est plus aisée mais les milieux peu accessibles qu'il fréquente rendent sa rencontre très aléatoire. Deux couvées de deux œufs sont établies chaque saison, et chaque printemps le même territoire est utilisé si celui-ci n'est pas modifié. Les adultes quittent la Bretagne fin août, les jeunes restent parfois jusqu'à la fin septembre

Menaces : la modification et la destruction de son habitat sont responsables du déclin de cette espèce (changement de technique sylvicole, reboisement).

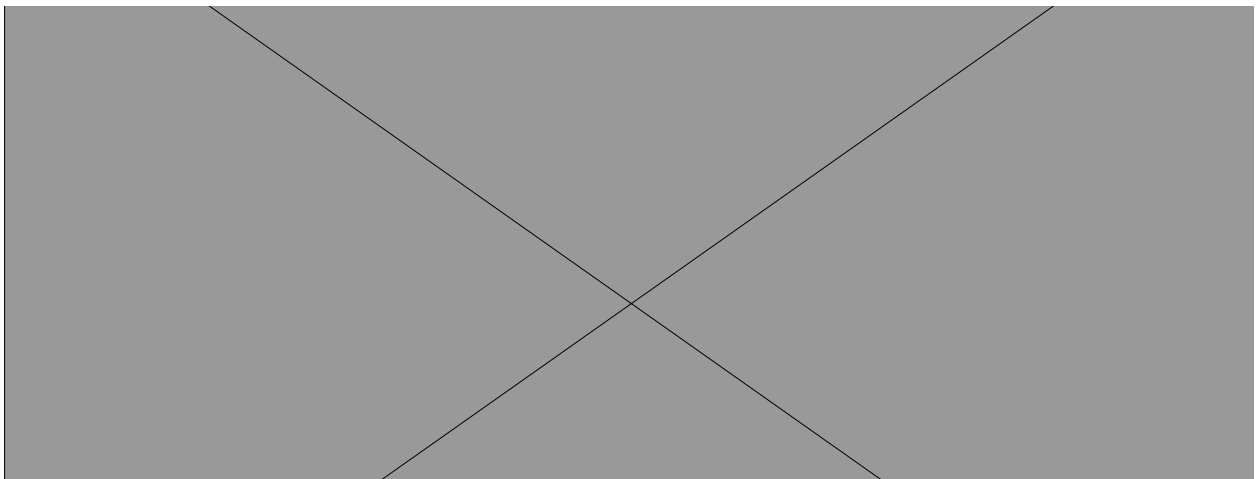
Comme le Pic noir, l'Engoulevent a été observé pour la toute première fois dans le bois de Lann en 2019. C'est aujourd'hui la seule observation qui atteste de la présence de l'engoulevent dans cette commune. Il n'est pas possible de déterminer actuellement si l'espèce niche dans ce bois.



Protection nationale et internationale : Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ; Annexe II de la Convention de Berne ; Annexe I de la Directive Oiseaux. Espèce déterminante dans l'inventaire ZNIEFF continental de Bretagne. Classée Préoccupation Mineure en Bretagne (Liste Rouge).

Préconisation générale :

- Suivi de l'avifaune dans la zone boisée de Lann: fiche action 1.1
- Interdiction des travaux sur les landes et boisements au printemps et en été à Lann: fiche action 3.9 et 3.11
- Limitation de l'utilisation des insecticides et sensibilisation des agriculteurs aux outils de gestion tels que les MAEC: fiche action 3.9
- Organisation de la nuit de l'Engoulevent: fiche action 1.1 et 2.1.

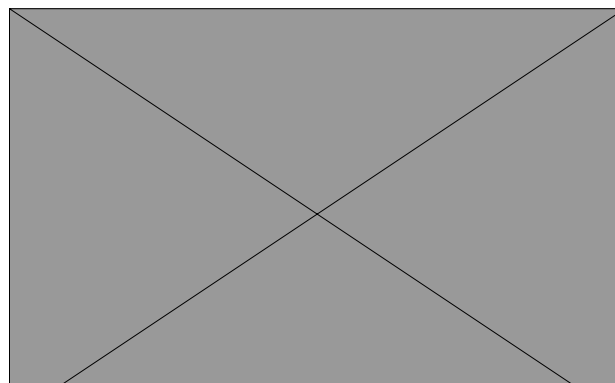


Le Faucon hobereau :

C'est un rapace peu commun et dispersé sur la partie est de la Bretagne, il est discret et les populations sont soumises à des fortes fluctuations d'un printemps à l'autre. Il est ce qu'on appelle un migrateur tardif, qui ne revient d'Afrique qu'à la fin du mois d'avril. Le couple s'installe sur de vieux nids de corneilles, souvent installés dans les branches les plus hautes d'un arbre dominant. Rapide et agile, il poursuit les hirondelles et libellules au vol qui composent l'essentiel de son régime alimentaire.

Menaces : réduction des populations d'hirondelles, l'utilisation des pesticides.

Ce discret rapace s'est laissé observer pour la première en vol en 2019 au dessus de la carrière de Lann. L'année suivante, 2 adultes ont de nouveau été aperçus en vol au dessus de ce secteur. Le Faucon hobereau niche probablement près de cette zone en milieu forestier.



Protection nationale et internationale : Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire ; Annexe II de la Convention de Bonn ; Annexe II de la Convention de Berne; Annexe A de la Convention CITES.

Espèce déterminante dans l'inventaire ZNIEFF continental de Bretagne. En Bretagne, elle est Quasi-Menacée (Liste Rouge).

Préconisation générale :

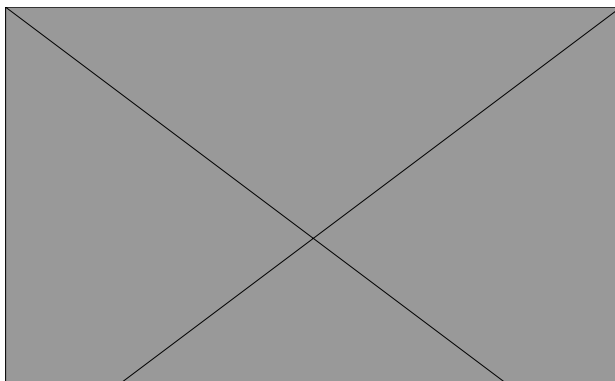
- Suivi de ce rapace migrateur pour identifier plus précisément les zones où il niche vers les boisements à l'est de Lauzach : fiche action 1.1
- Limitation de l'utilisation des pesticides en sensibilisant les agriculteurs aux outils MAE: fiche action 3.9
- Vérifier dans le PSG du bois de Bellevue la prise en compte et la protection de vieux arbres pour la faune forestière.: Fiche action 3.9 et 3.11

Barbastelle d'Europe :

C'est une chauve-souris singulière avec un petit air de bouledogue. De taille moyenne, l'impression générale qu'elle donne est d'abord celle d'une masse sombre, quasi-noire. Sa face est plate, noir anthracite tout comme ses membranes alaires. Elle fréquente une large gamme d'habitat : des milieux forestiers aux zones ouvertes, les haies et les lisières. En hiver, les Barbastelles gîtent dans les caves, bunkers, ruines, tunnels ferroviaires, ponts ou grottes. Cette espèce n'est pas migratrice, elle se déplace de moins à 40 km pour ses déplacements saisonniers. Côté alimentation, elle est spécialisée dans les petits lépidoptères. Elle prospecte le long de la canopée ainsi que les zones humides et rivières.

Menaces : Gestion forestière intensive, fragmentation de l'habitat, collision routière.

La toute première Barbastelle d'Europe a pu être observée dans une grange à Kerlomen lors d'un suivi d'hibernation réalisé par Bretagne-Vivante en 2004. Ce n'est que très récemment en 2019 que le Parc a de nouveau recontacté cette chauve-souris en lisière de forêt à la Bochetterie et à Pont de Puil.



La Barbastelle d'Europe est protégée par : Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés en France ; par les Annexes II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore. Cette chauve-souris est quasi-menacée en Bretagne (Liste rouge) et est classée modérée dans la liste à responsabilité biologique régionale des Mammifères de Bretagne.

Préconisation générale :

- Suivi des chiroptères en milieu forestier (bois de la Bochetterie et près du parc des éoliennes) et en zone urbaine : fiche action 1.1
- Protection des arbres creux dans les bois gérés avec un PSG : fiche action 3.11
- Maintenir et restaurer le bocage : fiche action 3.9 et 3.11
- Conservation des arbres vieillissants le longs des haies, surtout dans les zones anthropisées: fiche action 3.1 et 3.11

La Salamandre tachetée :

Cette grosse salamandre terrestre peut atteindre 20 cm de long. On la reconnaît facilement par sa robe noire à tâches jaune vif. Elle vit essentiellement dans des forêts de feuillus humides parcourus de petits ruisseaux. Le menu de cette chasseuse nocturne se compose d'insectes, limaces, cloportes et vers.

Menaces : disparition es zones humides (assèchement, destruction), pollution de l'eau, collision routière.



Protection nationale et internationale : Articles 3 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et Annexe III de la Convention de Berne. Classé en Préoccupation Mineure en Bretagne (Liste Rouge).

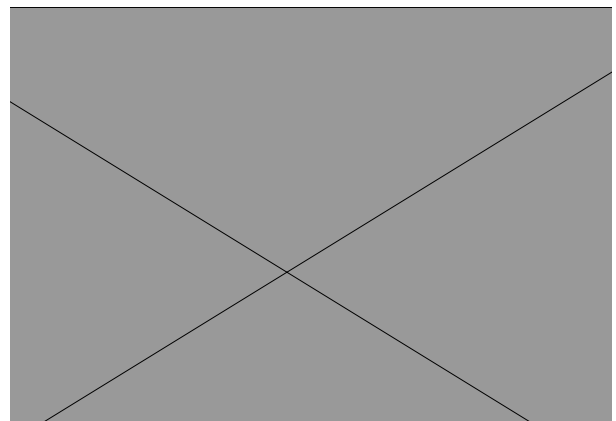
Entre 2003 et 2010, les Salamandres tachetées ont été contactées 25 fois sur 6 secteurs différents : dans les bois de Kerudo, autour du bois de Lann, dans le plan d'eau de la carrière de Lann, dans la parcelle boisée du Coquero, dans une prairie à Coëtdigo. Lors des inventaire pour l'ABC, ces amphibiens ont été vus dans 4 nouveaux secteurs : dans le forêt de la Bochetterie, dans la forêt du Moulin de la Drague, dans une zone humide du Pont du Puil. L'espèce est donc bien présente sur tout le territoire communal.

Préconisation générale :

- Limiter l'utilisation des pesticides: fiche action 3.9
- Inventorier les mares et les préserver dans les documents d'urbanisme : fiche action 1.1
- Protéger les zones humides agricoles où la Salamandre à été retrouvée (pas d'assèchement des prairies par exemple) à Pont de Puil et Coëtdigo: fiche action 3.11
- Inventaire de nuit dans les zones humides forestières et dans les mares pour compléter la donnée: fiche action 1.1

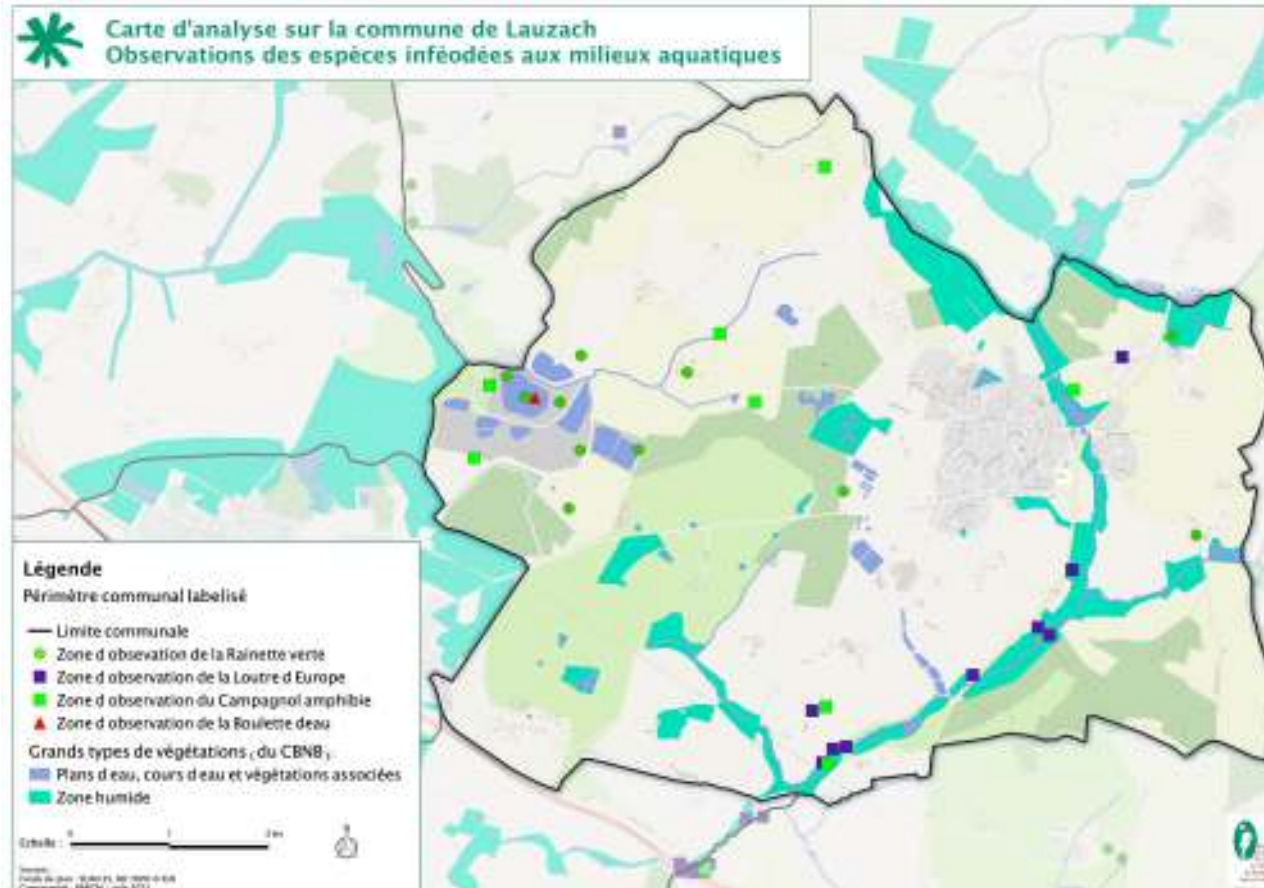
Les sites à enjeux :

- Bois de Lann (Présence du Pic noir, de l'Engoulevent d'Europe, du Hérisson et historiquement de la Salamandre tachetée) ;
- Forêt de la Bochetterie (Présence de la Barbastelle d'Europe, de la Salamandre tachetée et de la Pipistrelle commune) ;
- Forêt de Pont de la Drague (Présence de la Barbastelle d'Europe et de la Pipistrelle commune).



5. Les habitats aquatiques

Pour identifier les enjeux de préservation liés aux habitats aquatiques, 3 espèces sont plus particulièrement regardées : le Campagnol amphibie, la Loutre d'Europe et la Rainette verte.



Campagnol amphibie :

Parfaitement adapté à la vie aquatique, le Campagnol amphibie reste fortement inféodé aux étangs, aux rivières, aux ruisseaux et surtout aux prairies humides riches en joncs et en carex, sur les berge des cours d'eau lents, plans d'eau, marais, tourbières. Il affectionne les berges des eaux stagnantes et courantes, les étangs, les rivières...

De ce fait, les menaces principales qui pèsent sur le Campagnol amphibie sont liées à la dégradation de son habitat ou encore la concurrence avec des espèces introduites.

Le GMB et l'OFB ont observé 8 fois des traces et fèces de Campagnols amphibies dans la carrière de Lann, à la source du petit ruisseau du Govel, dans le plan d'eau du bourg et dans une zone humide du Bois. Un indice de présence de cette espèce a été retrouvé en 2019 sur la berge du ruisseau de Guernec à La Drague. Il n'y a pas eu de nouvelles prospections ciblées sur le Campagnol amphibie à Lauzach de 2018 à 2020, cela explique le manque de nouvelles données disponibles dans cette commune.

L'espèce est protégée en France : Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres. C'est une espèce déterminante dans l'inventaire ZNIEFF continental de Bretagne. Elle est Quasi-Menacée dans cette région ainsi qu'en France (Liste Rouge).

Préconisation générale :

- Pour préserver l'espèce il est possible de maintenir une végétation herbacée sur les rives du cours d'eau et de créer des zones de berges intactes lors d'interventions d'entretien du cours d'eau (source : SFPEM) : fiche action 3.9
- Suivi de l'espèce dans les zones où les indices de présence (fèces et galeries) sont les plus nombreux : point d'eau de Lann, du Bourg et ruisseaux au Govello: fiche action 1.1
- Nouveau suivi du Campagnol amphibie sur le ruisseau du Guernec et de la Drague: fiche action 1.1

Loutre d'Europe :

La Loutre d'Europe est essentiellement nocturne et passe la majeure partie de son activité dans l'eau tant pour se déplacer que pour la recherche de sa nourriture. Durant la journée et en fonction de la tranquillité des sites, elle se repose dans divers gîtes : ripisylves denses, éboulis, souches creuses, cariçaies, roselières...

Principalement piscivore, elle se nourrit de petits poissons sans spécialisation particulière sur les espèces et elle adapte son régime au peuplement piscicole des milieux qu'elle fréquente. Ce super-prédateur, en bout de chaîne alimentaire, complète son régime alimentaire par la consommation de batraciens, d'oiseaux aquatiques, de crustacés, de mollusques et de mammifères aquatiques.

Menaces : un grand nombre de cours d'eau ont été modifiés par l'homme entraînant bien souvent une diminution de la diversité d'habitats.



Au niveau national, elle est protégée dans l'Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés en France et dans l'Article 1er de l'Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département. Au niveau international, elle fait partie des espèces réglementées dans l'Annexe II de la Convention de Berne, dans les Articles II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore (Directive 92/43/CEE) et dans l'Annexe A de la Convention CITES.

Les suivis Loutres réalisés de 2008 à 2016 ont permis de trouver 11 indices de présences, des épreintes principalement, tout le long du ruisseau principale du Guernec.

En 2018, le nouveau suivi a reconfirmé le passage de la Loutre sur ce ruisseau au niveau de Kerlomen.

Préconisation générale :

Le Plan National d'actions en faveur de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) de 2019 à 2028 proposent de nombreuses actions qui visent à la fois à mieux connaître l'espèce, à la protéger et à mettre en œuvre des actions d'animation de sensibilisation.

- Limiter les pollutions chimiques et l'installation d'obstacles à la libre circulation de la Loutre sur ces cours d'eau: fiche action 3.9
- Entretien et restauration des cours d'eau si nécessaire: fiche action 2.2 et 3.9



Rainette verte :

Cette petite grenouille verte est arboricole, elle passe la plupart de son temps perchée dans les arbres et buissons.

La Rainette verte est principalement inféodée aux points d'eau stagnante des zones alluviales, bien ensoleillées et avec une végétation aquatique importante (étangs, mares, bassins, bras-morts des cours d'eaux, marais...) (source : ONEMA).

Menaces : destruction et assèchement des zones humides, aménagements, pollutions.

C'est en majorité autour du point d'eau de la carrière du Lann et du Petit Kerbliher que Bretagne-Vivante a contacté 11 fois la Rainette verte entre 2007 et 2008.

C'est en 2019, pour les inventaires de l'ABC que des adultes reproducteurs ont été repérés (6 contacts) grâce à leur chant sur ces mêmes sites ainsi que dans la prairie humide de Monterno et Kerdaniel et dans la zone humide du lagunage de la Haie.

Protégée au niveau national et international : Article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain ; Annexe II de la Convention de Berne; Annexe IV de la Directive Faune-Flore-Habitat.

Espère déterminante dans l'inventaire ZNIEFF continental de Bretagne. Elle est classée en Préoccupation Mineure en Bretagne (Liste Rouge).

Préconisation générale :

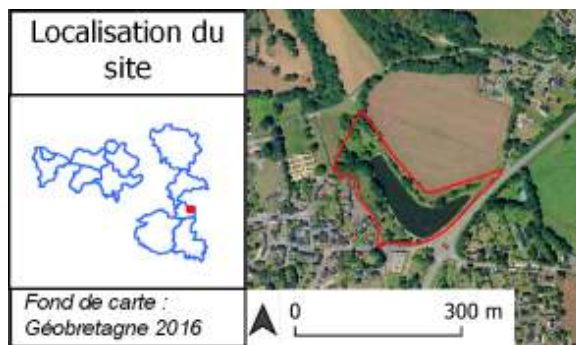
- Inventaire des mares et fontaines de la commune de Lauzach: fiche action 1.1
- Protéger les zones humides agricoles où la Rainette verte a été retrouvée à Monterno et Kerdaniel et sensibilisation des exploitants agricoles aux MAE sur ces deux stations: fiche action 3.9 et 3.11
- Inventaire des zones humides à Lauzach: fiche action 1.1
- Protection des points d'eau stagnante dans les documents d'urbanisme: fiche action 3.11
- Limiter la pollution des cours d'eau: fiche action 2.1, 2.4 et 3.9

Les sites à enjeux :

- Etang de Guern (Site à fort potentiel écologique avec menace d'invasion biologique): cf. Fiche site n°54;
- Plans d'eau de la carrière de Lann (Présence de la Rainette verte, du Campagnol amphibie, de la Salamandre tachetée, de la Boulette d'eau, du Potamot filiforme, de l'Elatine à 6 étamines) ;
- Ruisseau et affluents du Guernec (Présence de la Loutre d'Europe et du Campagnol amphibie).

Fiche site n°54 Etangs du Guern

Commune : Lauzach
 Surface : 2,8 ha
 Propriétaire : Publique
 Inventaire botanique : 16/07/2020
 Inventaire faunistique :
 Enjeu : 3 - Site à fort potentiel écologique
 (Menace d'invasion biologique)



	ENJEUX IDENTIFIES	Protégée	Rare et/ou Menacé	En régression	Etat de conservation
Habitat	Habitat aquatique				Très mauvais
	Berges d'étangs	X			Mauvais
	Prairie mésophile de fauche				ND



Etang envahie d'Elodée dense



Elodée dense
 Photo : J.-Y. Meyer

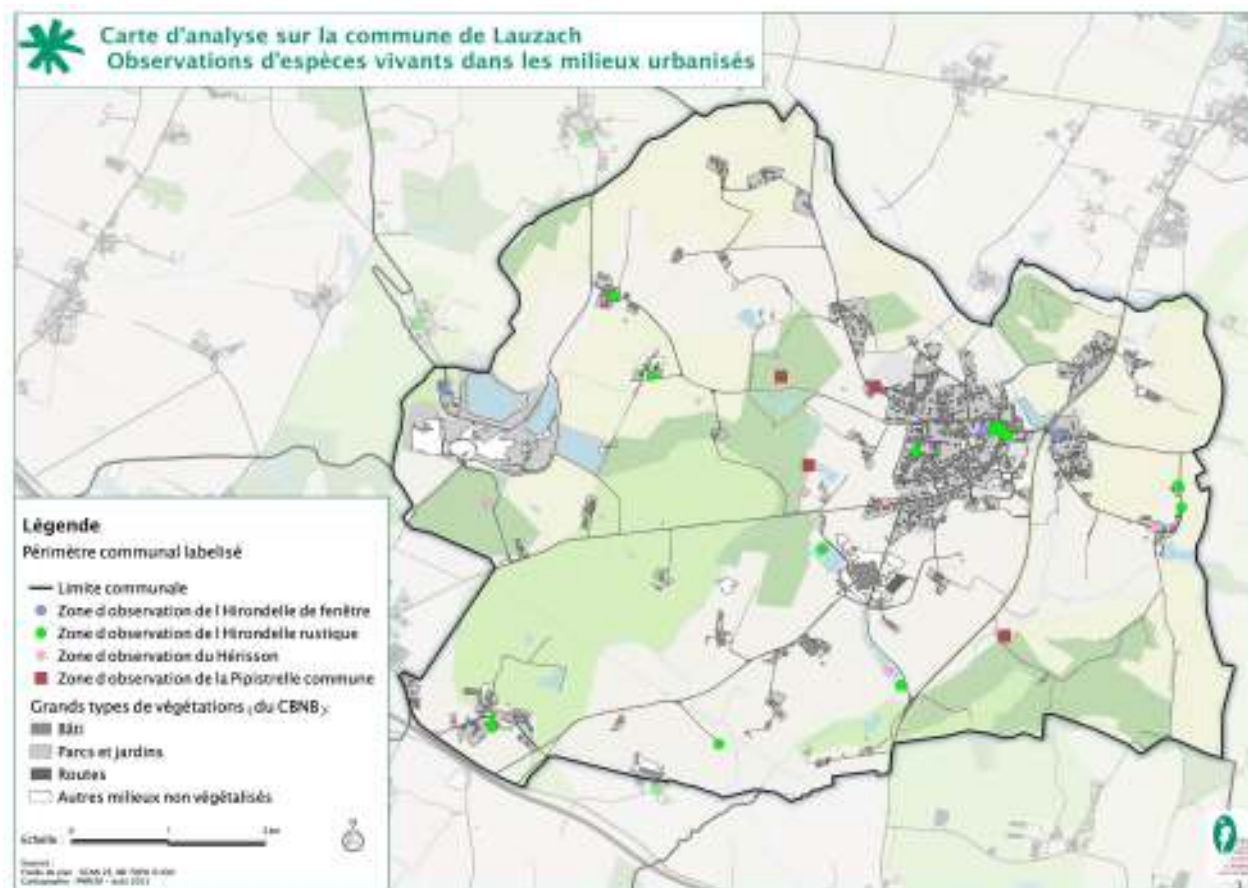
MENACES IDENTIFIES	Habitat aquatique	Berges
Eutrophisation de l'eau	X	X
Envahissement par l'Elodée dense	X	
Fauche trop régulière		

Préconisations de gestion

Restauration de l'étang	<ul style="list-style-type: none"> Reprofilier les berges des étangs en pente douce permettant l'installation d'espèces aquatiques Réaliser un curage de l'étang afin d'éradiquer l'Elodée dense
Gestion de l'étang	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un suivi au minimum tous les ans afin d'arracher les repousse d'Elodée dense
Prairie de fauche	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une fauche annuelle en début été en maintenant des zones refuges pour la faune Déplacer ces zones refuges tous les ans

6. Les habitats urbains et jardins

Pour identifier les enjeux de préservation liés aux habitats urbains et jardins, 4 espèces sont plus particulièrement regardées : le Hérisson, l'Hirondelle rustique, l'Hirondelle des fenêtres et la Pipistrelle commune.



Hérisson :

Ce petit mammifère mesure 22 à 27 cm de long pour 10 à 15 cm de haut une fois adulte. Il est couvert d'environ 6 000 piquants. Il sait rester discret puisqu'on ne le rencontre qu'au crépuscule ou la nuit, quand il part chasser. Le menu du hérisson comporte une grande variété d'invertébrés terrestres : chenilles, lombrics, coléoptères, larves d'insectes divers, mille-pattes, perce-oreilles et même araignées. Le repas peut même être complété par des œufs ou de jeunes oisillons, des crapauds ou grenouilles, des petits mammifères comme les souris. Le hérisson ne se fatigue pas à courir après ses victimes, il se contente de celles qui passent à sa portée ! C'est un opportuniste. Le hérisson vit essentiellement autour de haies, talus et jardins. En hiver, il s'installe sous des tas de feuilles sèches où il rentrera en semi-hibernation.

Menaces : Elles sont majoritairement de causes anthropiques comme l'usage de pesticides, les collisions routières ainsi que de l'urbanisation qui font que les hérissons ont de moins en moins d'endroits où se réfugier.



Protégé au niveau national dans l'article 2 de la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection. Protégé au niveau international dans l'Annexe III de la Convention de Berne Classé en préoccupation mineure dans l'UICN breton, français, européen et mondial.

En 10 ans, depuis 2007, des hérissons ont été vus seulement 5 fois à Lauzach. Trois étaient morts à cause de collisions sur la route du lieu-dit de Kerglérec, de Kerdaniel et à La Clarté. C'est en 2019 que ces petits mammifères sont de nouveau apparus aux lieux-dits de La Clarté, de Pondigo et dans le bois de Lann.

Préconisation générale :

- Proposer aux habitants/école la création d'abris pour hérissons dans les jardins privés/communaux à Lauzach;
- Suivi des impacts routiers: fiche action 2.1, 3.1 et 3.9
- Réflexions sur de possibles aménagements pour faciliter le déplacement des hérissons en ville au niveau des axes routiers dans le bourg : fiche action 3.1 et 3.2
- Chez des particuliers volontaires et ayant un grillage non-accessible aux hérissons : proposer la création de passage (10 aine de cm environ): fiche action 3.1 et 3.9

Hirondelle rustique :

L'Hirondelle rustique est fortement inféodée aux installations humaines et fait résolument partie de chaque hameau. Et même si elle ne fait pas le printemps, son arrivée dans la dernière décade de mars annoncent au moins des jours meilleurs. En avril, les couples rejoignent leurs lieux de reproduction, qui sont très souvent repris d'une année sur l'autre. Tantôt l'ancien nid est rénové, tantôt à peu de distance, un nouvel édifice est réalisé. Sous une poutre d'étable ou de grange, dans un conduit de cheminée, une demi-coupe de boulettes de terre est judicieusement ajustée et garnie de brins de paille et plumes. 4 à 6 œufs blancs pointillés de rouille sont déposés à la fin du mois d'avril et couvés par la femelle durant une quinzaine de jours. A partir de la dernière décade du mois d'août et en septembre, les familles se rassemblent et migrent ensemble vers l'Afrique tropicale, certaines iront même jusqu'en Afrique du Sud.

Menaces : Les effectifs diminuent de façon alarmante au niveau national. En cause la destruction des nids sous les poutres et l'obstruction des accès à certains bâtiments ruraux et l'utilisation de pesticides.



En France : Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés de France et Annexe I de l'Arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature. International : Annexe II de la Convention de Berne. Listée en Préoccupation Mineure en Bretagne.

5 contacts avaient déjà été effectués avec les Hirondelles rustiques entre 2013 et 2017. Toutes ces observations issues d'observations d'individus en chasse au dessus du bourg, de la carrière de Lann et de Kerglérec.

C'est en 2019 et 2020 qu'il y a eu le plus de données avec 17 observations dans les mêmes secteurs que les années passées mais aussi au Coquéro, au Govello, à La Clarté, à Kérudo et la Noë ainsi qu'aux stations de lagunage de la Haie et du Pont du Puil.

Des adultes et oisillons ont été observés dans le lieu-dit de La Clarté. L'espèce se reproduit donc bien à Lauzach.

Préconisation générale :

- Dans le bourg, les hameaux et lieux-dits concernés à Lauzach, préservation et pose de gîtes à hirondelles sur le bâti communal: fiche action 3.1
- Action participative de recensement des nids d'Hirondelles rustiques avec les écoles ou particuliers intéressés: fiche action 1.1
- Chez les particuliers : possibilité d'installer des planches anti-fientes sous les nids pour éviter la destruction par les particuliers (au cas par cas) : fiche action 3.9
- Intégrer dans le PLU la prise en compte des murs abritant des nids d'hirondelles lors de travaux de rénovation à effectuer avec sensibilisation des entreprises du BTP et techniciens de la commune: fiche action 2.1, 3.1 et 3.11

Hirondelles des fenêtres :

A la différence des Hirondelles rustiques, ce petit oiseau niche à l'extérieur des bâtiments, le plus souvent en colonie. Elle affectionne le haut d'un mur dans un lieu protégé de la pluie pour créer son nid.

C'est pour la première fois en 2019 que des Hirondelles des fenêtres ont été recensées à Lauzach sur trois secteurs différents : dans le bourg, la carrière de Lann et au lieu-dit de Keravilo. C'est d'ailleurs dans ce lieu-dit qu'on a observé des adultes et jeunes. Leur observation indique la présence de nids et donc de la reproduction à Lauzach de cette espèce.



Elle est protégée en France par l'Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Préoccupation Mineure en Europe et dans le Monde.

- En centre-ville et à Keravilo, préservation et pose de gîtes à hirondelles sur le bâti communal à Lauzach: fiche action 3.1
- Action participative de recensement des nids d'Hirondelles des fenêtres avec les écoles ou particuliers intéressés : fiche action 1.1
- Chez les particuliers : possibilité d'installer des planches anti-fientes sous les nids pour éviter la destruction par les particuliers (au cas par cas) : fiche action 3.9
- Intégrer dans le PLU la prise en compte des murs abritant des nids d'hirondelles lors de travaux de rénovation à effectuer avec sensibilisation des entreprises du BTP et techniciens de la commune. fiche action 2.1, 3.1 et 3.11

Pipistrelle commune :

La Pipistrelle commune, comme son nom l'indique, est l'espèce la plus commune sur le territoire breton. C'est une chauve-souris minuscule de la taille d'un pouce et pesant moins qu'une pièce de cinquante centimes d'euros. Elle s'installe dans tout type de milieu et c'est l'une des dernières espèces à survivre au cœur des grandes capitales ou dans les espaces agricoles de monocultures céréalières. Elle est souvent la plus contactée de toutes les chauves-souris en zone urbaine et dans les petits villages. Elle chasse partout où peuvent être les insectes (zones humides, étangs, lotissements, jardins, parcs...), elle est opportuniste et très adaptable.

Menaces : traitement chimique des charpentes ; destruction et modification des milieux naturels où elle chasse ; collision routière, prédation par les chats ; destruction de gîtes.

Le suivi des Chiroptères à Lauzach est lacunaire. La Pipistrelle commune étant pourtant une espèce abondante, elle n'a été observée que 2 fois en 20 ans avant 2018 dans le chemin de la Bochetterie (en 2003) et au dessus de la station d'épuration.

C'est en 2019 que deux individus ont été contactés en vol dans la forêt de la Bochetterie et au Pont du Puil.



Cette espèce est protégée par : l'Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés en France, l'Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore. Elle est quasi-menacée en France (liste rouge) et est classée à responsabilité Mineure dans la Liste de Responsabilité biologique régionale des mammifères de Bretagne.

Préconisation générale :

- Suivi des Chiroptères dans le Bois de Lann, la Bochetterie ainsi qu'en centre-bourg : fiche action 1.1
- Lors des travaux sur du bâti, vérifier qu'il n'y a pas de gîte de chauve-souris : sensibiliser les entreprises et services publics. Si c'est le cas, aménager des sorties pour les chiroptères.: Fiche action 3.1 et 3.11

Les sites à enjeux :

- **Lieu-dit de Kerglérec (Présence historique du Hérisson et de l’Hirondelle rustique) ;**
- **Bourg (Présence de l’Hirondelle rustique et de l’Hirondelle des fenêtres) ;**
- **Grange de Kerlomen (ancien (?) gîte de Barbastelle d’Europe) ;**
- **Lieu-dit de La Clarté (Présence du Hérisson et de l’Hirondelle rustique) ;**
- **Lieu-dit de Keravelo (Présence de l’Hirondelle des fenêtres).**

7. La carrière du Lann

le 18 mars 2016, le CBNB a réalisé un inventaire botanique dans cette zone. Ce sont 324 observations de 236 espèces végétales qui y ont été inventoriées avec parmi-elles trois espèces patrimoniales : la Boulette d’eau, le Potamot filiforme et l’Elatine à 6 étamines.

14 plantes exotiques envahissantes sont présentes dans les zones d’eau de la carrière avec par exemple la présence de l’Arbre à papillons, la Lentille d’eau minuscule, la Renouée du Japon.

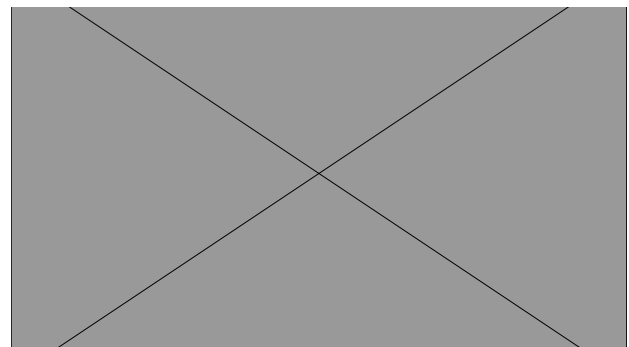
De nombreuses espèces animales et végétales s’accommodent de ce milieu composé de plans d’eau, zones nues sableuses et à graviers et fourrés.

- Du côté de l’entomofaune, ce sont les Lépidoptères qui ont été le plus observés par les différents partenaires naturalistes au fil des ans : 203 observations pour 32 espèces de papillons communs inventoriés (en majorité des Tircis et Myrtils).
- 165 contacts ont été réalisés pour les Odonates, avec 25 espèces connues, surtout des Agrions.
- Les oiseaux exploitent aussi bien les ressources et les micro habitats disponibles dans cette exploitation de granulats. Ainsi, il y a eu au cours des années, 75 observations de 48 espèces avicoles différentes dont une espèce rare et protégée qui y niche : l’Hirondelle des rivages.
- Concernant les Amphibiens : 6 espèces communes ont été observées près de 80 fois autour des plans d’eau, ce sont pour la plupart des Crapauds communs et des Rainettes vertes.
- Chez les Reptiles, des Lézards à deux raies et des Tortues de Floride ont été aussi aperçues ;
- Enfin, un Chevreuil se déplaçant dans les fourrés a été le seul mammifère jusque là observé sur ce site.

La Boulette d’eau I :

C’est une plante vivace à rhizome filiforme, allongé, rampant et parfois nageant. La floraison débute en juin et se termine en septembre. Les sporocarpes sont gros (3 à 4 mm). Les Boulettes d’eau poussent sur le bord des mares et étangs, partout en France et surtout dans l’Ouest et le Centre. Cette espèce est une plante pionnière très peu compétitive

Menaces : eutrophisation et pollution de l’eau ; destruction de son habitat ; embroussaillage et fermeture du milieu ; isolement des populations sur des stations restreintes...



Les Boulettes d’eau ont été observées 4 fois sur les communes du premier ABC : 3 fois en 2001 à Vannes par Bretagne-Vivante et une fois dans le point d’eau de la carrière de Lann à Lauzach en 2016 par le CBNB.

Cette espèce n’a pas été retrouvée pendant l’ABC à Lauzach car il n’y a pas eu de nouvel inventaire botanique sur ce site.

Cette espèce est protégée sur le territoire français par l’Article 1 de l’Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l’ensemble du territoire. Elle est classée en Préoccupation mineure en liste rouge régionale bretonne et en liste rouge nationale.

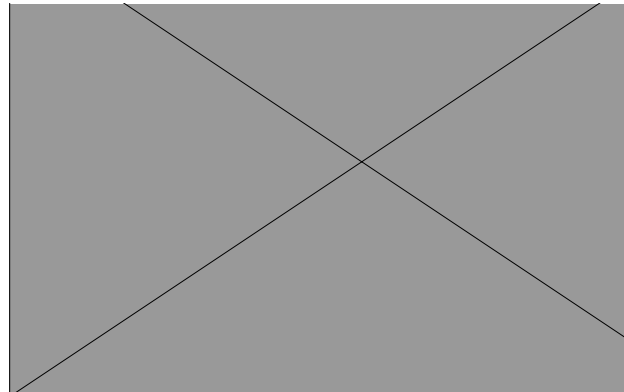
Préconisation générale :

- *Suivi botanique régulier sur ce site : fiche action 1.1*
- *Promotion et maintien de petites perturbations du sol afin de créer des surfaces pionnières ouvertes : fiche action 2.2 et 3.9*
- *Débroussaillage si nécessaire : fiche action 3.9*
- *Entretien du point d'eau et des berges : prévenir l'envasement des berges, agrandir les zones tampon: fiche action 2.4 et 3.9*
- *Protéger cette micro-station: fiche action 3.11*

Hirondelle de rivage :

L'Hirondelle de rivage est sûrement la moins connue des trois espèces d'hirondelles bretonnes. Et pour cause, ses deux cousines, l'Hirondelle rustique et l'Hirondelle de fenêtre ont toujours fréquenté les hommes et leurs habitations. Elle est pourtant tous les ans, la première hirondelle de retour d'Afrique et peut être observée dès la mi-mars chassant les insectes au-dessus des lagunes. Sa spécificité de reproduction la pousse dès le mois d'avril le long des falaises sablonneuses ou les carrières de sable. C'est là que l'Hirondelle de rivage vit en colonies grégaires, et creuse dans les parois le couloir qui mène au nid. Dès la fin du mois d'août, les individus des différentes colonies se rassemblent et profitent des vents porteurs pour rejoindre l'Afrique. Il semble qu'aux difficultés liées à la migration et à l'hivernage, s'ajoutent celles qui sont liées aux exigences de sa reproduction, de plus la raréfaction de nombreux insectes promettent à cette petite hirondelle brune un avenir bien difficile.

Menace : exploitation des carrières sans prise en compte de l'installation de l'espèce ; aménagements de berges pour les colonies qui s'y installent ; utilisation des pesticides.



Cette espèce est protégée sur le territoire français par l'Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Elle n'est pas listée dans la liste rouge régionale et est notée comme à responsabilité biologique mineure dans la liste OEB de responsabilité régionale des oiseaux nicheurs de Bretagne

Les Hirondelles de rivage ne sont présentes que dans 4 communes: Ambon, Surzur, Vannes et Lauzach.

Depuis 2014, date de la découverte d'une colonie dans la carrière de Lann, les hirondelles de rivage sont retrouvées sur ce site et y reviennent chaque année.

Entre 2018 et 2020, les observations se font plus nombreuses avec 18 observations sur cette carrière.

Les Hirondelles de rivage nichent dans la paroi rocheuse et chassent dans le point d'eau de la carrière. Plus d'une trentaine de nids occupés ont été comptabilisés en 2019. En 2020, environ une centaine d'individus en vol avaient été comptés par un observateur.

Préconisation générale :

- *Protection des carrières et des sablières où sont cantonnées les colonies : fiche action 3.11*
- *Limitation de l'utilisation des insecticides: fiche action 3.9*
- *Travaux sur la parois à ne pas réaliser lors de la nidification de l'espèce de juin à août: fiche action 3.9*
- *Limiter le dérangement à cette même période : fiche action 3.9*
- *Si des travaux sont nécessaires: aménager des zones de nidifications permettant de maintenir la colonie existante: fiche action 3.9.*

8. Les Espèces Exotiques Envahissantes

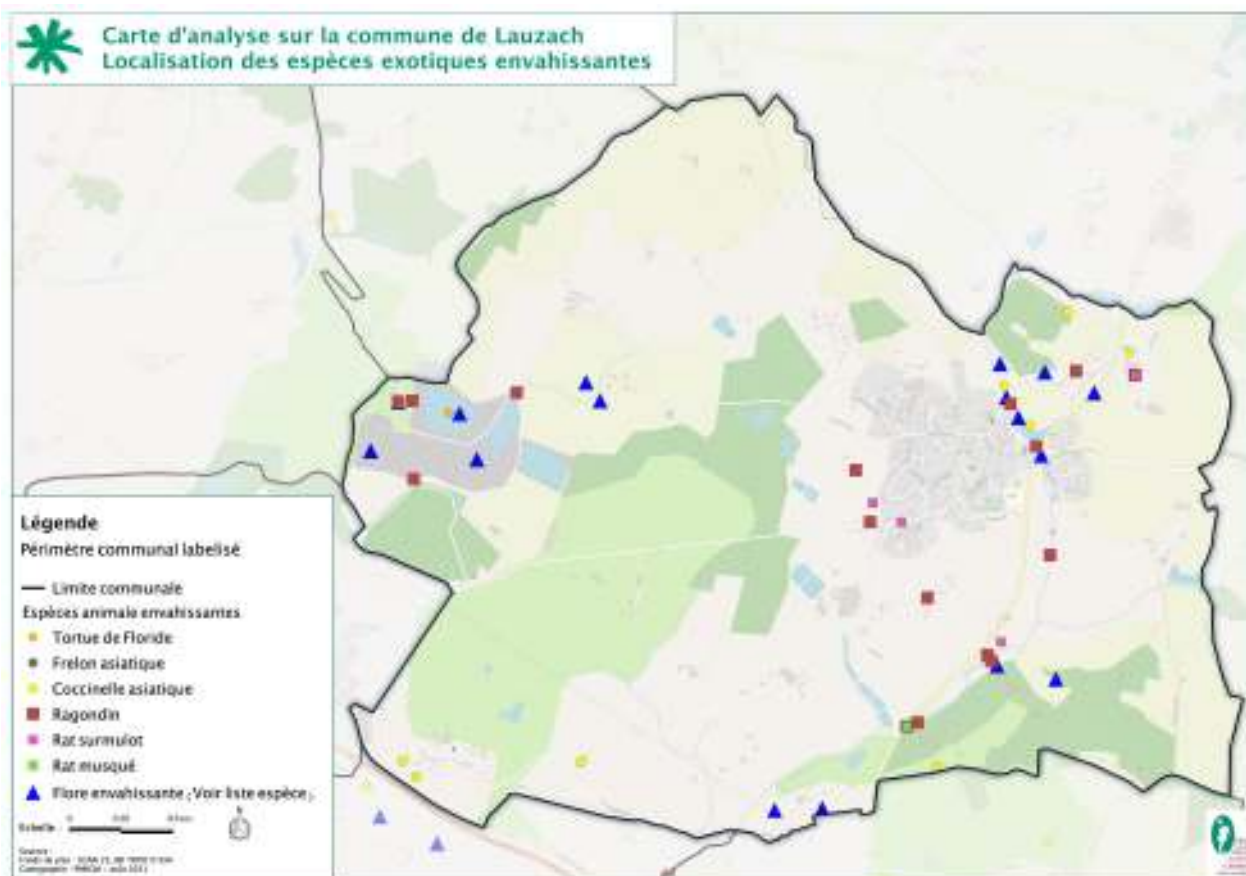
Une espèce exotique envahissante est une espèce exotique, dite aussi allochtone ou non indigène, dont l'introduction par l'homme, volontaire ou fortuite, sur un territoire menace les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives. Le danger de ces espèces est qu'elles accaparent une part trop importante des ressources dont les espèces indigènes ont besoin pour survivre, ou qu'elles se nourrissent directement des espèces indigènes. Les espèces exotiques envahissantes sont aujourd'hui considérées comme l'une des principales menaces pour la biodiversité.

Liste des espèces exotiques envahissantes présentes sur la commune de Lauzach.

Lauzach	Taxon	Catégorie invasive en Bretagne
Azolla fausse-fougère, Fougère d'eau <i>Azolla filiculoides</i> Lam.	Flore	Invasive avérée
Séneçon en arbre <i>Baccharis halimifolia</i> L.	Flore	Invasive avérée
Herbe de la Pampa <i>Cortaderia selloana</i> Schult. & Schult.f.	Flore	Invasive avérée
Égéria, Élodée dense <i>Egeria densa</i> Planch.	Flore	Invasive avérée
Gesse à larges feuilles, Pois vivace <i>Lathyrus latifolius</i> L.	Flore	Invasive avérée
Lentille d'eau minuscule <i>Lemna minuta</i> Kunth	Flore	Invasive avérée
Laurier-cerise, Laurier-palme <i>Prunus laurocerasus</i> L.	Flore	Invasive avérée
Renouée du Japon <i>Reynoutria japonica</i> Houtt.	Flore	Invasive avérée
Coccinelle asiatique <i>Harmonia axyridis</i> Pallas	Faune / Coléoptère	Invasive avérée
Ragondin <i>Myocastor coypus</i> Molina	Faune / Mammifère	Invasive avérée
Rat musqué <i>Ondatra zibethicus</i> L.	Faune / Mammifère	Invasive avérée
Rat surmulot <i>Rattus norvegicus</i> Berkenhout	Faune / Mammifère	Invasive avérée
Tortue de Floride <i>Trachemys scripta</i> Thunberg in Schoepff	Faune / Reptile	Invasive avérée
Frelon asiatique <i>Vespa velutina</i> Lepeletier	Faune / Hyménoptère	Invasive avérée
Buddleja du père David, Arbre à papillon <i>Buddleja davidii</i> Franch.	Flore	invasive potentielle
Montbrétia <i>Crocsmia x crocosmiiflora</i> (Lemoine) N.E.Br.	Flore	invasive potentielle
Stramoine, <i>Datura officinal</i> <i>Datura stramonium</i> L.	Flore	invasive potentielle & espèce à enjeu sur la santé

DIAGNOSTICS ET ENJEUX

Epilobe cilié <i>Epilobium ciliatum</i> var. <i>adenocaulon</i> (Hauskn.) B.Bock	Flore	invasive potentielle
Robinier faux-acacia <i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Flore	invasive potentielle
Brome faux Uniola <i>Bromus willdenowii</i> (Vahl) Herter	Flore	taxon à surveiller
Conyze du Canada <i>Conyza canadensis</i> L.	Flore	taxon à surveiller
Corne-de-cerf didyme <i>Coronopus didymus</i> L.	Flore	taxon à surveiller
Souchet vigoureux, Souchet robuste <i>Cyperus eragrostis</i> Lam.	Flore	taxon à surveiller
Vergerette à fleurs nombreuses <i>Erigeron floribundus</i> (Kunth) Sch.Bip.	Flore	taxon à surveiller
Vergerette de Barcelone <i>Erigeron sumatrensis</i> Retz.	Flore	taxon à surveiller
Lilas d'Espagne, Sainfoin d'Espagne, Rue de chèvre <i>Galega officinalis</i> L.	Flore	taxon à surveiller
Galinsoga cilié <i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav.	Flore	taxon à surveiller
Onagre à sépales rouges, Onagre de Glaziou <i>Oenothera glazioviana</i> Micheli	Flore	taxon à surveiller
Sporobole fertile <i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br.	Flore	taxon à surveiller



Au moins 14 espèces exotiques envahissantes avérées ont été recensées sur Lauzach, dont 8 espèces floristiques et 6 espèces faunistiques. A cela, il faut y ajouter 5 espèces floristiques qualifiées par le Conservatoire Botanique National de Brest comme espèces invasives potentielles et 10 espèces qualifiées de taxons à surveiller. Parmi ces taxons, à noter que le *Datura officinal* fait l'objet d'une démarche spécifique en Bretagne en raison de son impact potentiel sur la santé humaine.

En terme de d'observations, ce sont les Ragondins, les Vergerettes vertes et le Brome faux Uniola qui ont été les plus inventoriés.

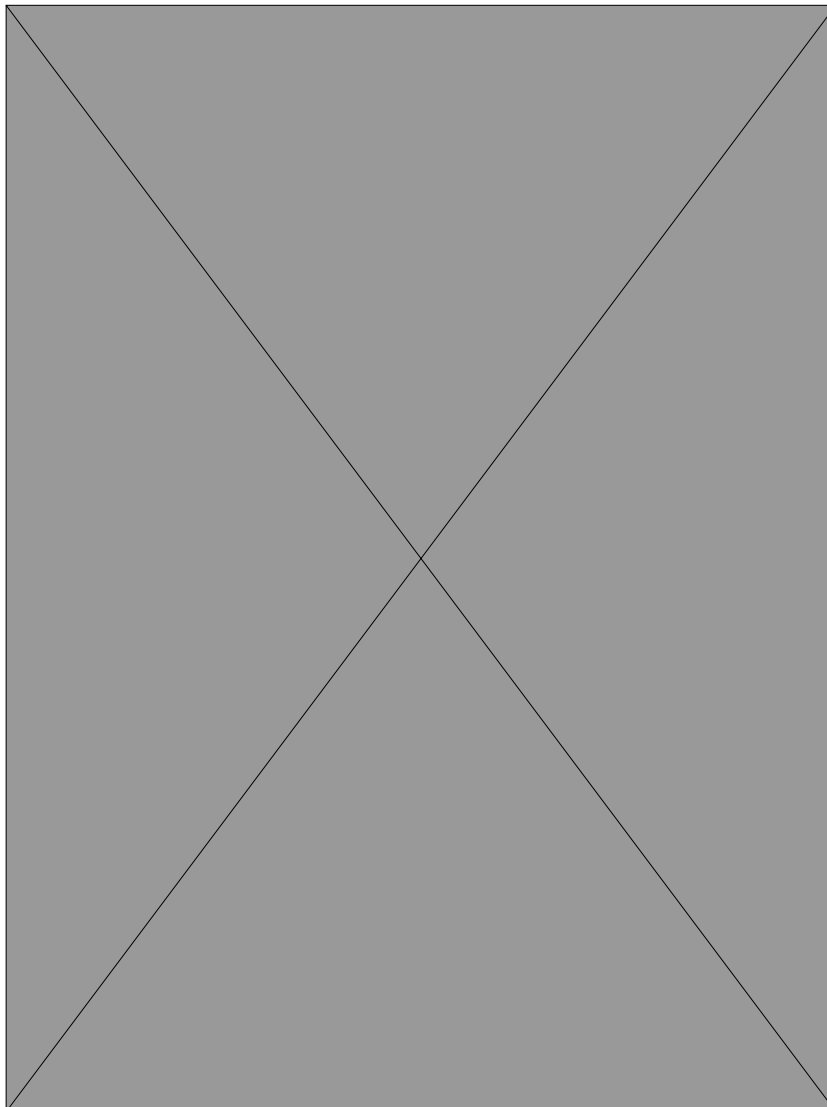
Elodée dense : L'Elodée dense est une plante hydrophyte originaire d'Amérique du Sud. Elle est particulièrement connue comme plante d'aquarium. Les premières cultures en France remontent à 1919. Elle est très présente en Bretagne et elle présente de fortes capacités d'adaptation dans les milieux qu'elle colonise.

Pour lutter contre la colonisation des milieux naturels par cette espèce, il existe différentes pratiques dont la plus connue est la lutte mécanique par curage. Cette technique reste malheureusement coûteuse et pas durable dans le temps. (Source : Code de conduite des plantes envahissantes). En 2020, l'Elodée dense envahissait l'étang communal à côté du bourg de Lauzach.

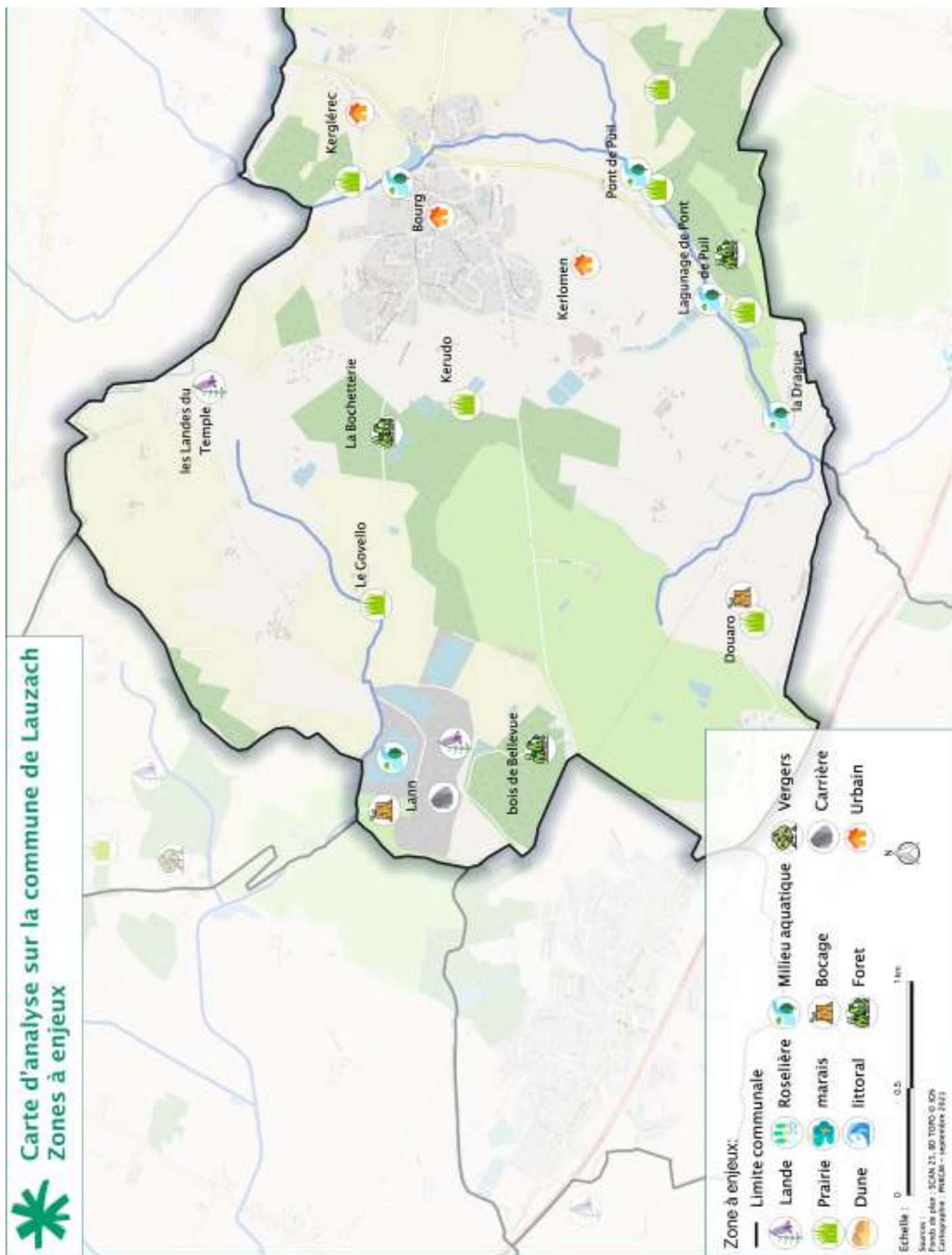
Ragondin : Son introduction remonte au 19e siècle pour sa fourrure. Il s'est par la suite échappé et a rapidement colonisé la majorité de la France. Il est classé comme nuisible en raison des dégâts importants qu'il cause sur les berges des cours d'eau qu'il utilise pour creuser son terrier. A Lauzach, l'espèce a été observée plus d'une vingtaine de fois entre 2002 et 2018 dans tous les plans d'eau et ruisseaux qui traversent la commune. *Préconisation générale* :

Préconisation générale :

- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes : fiche action 3.10



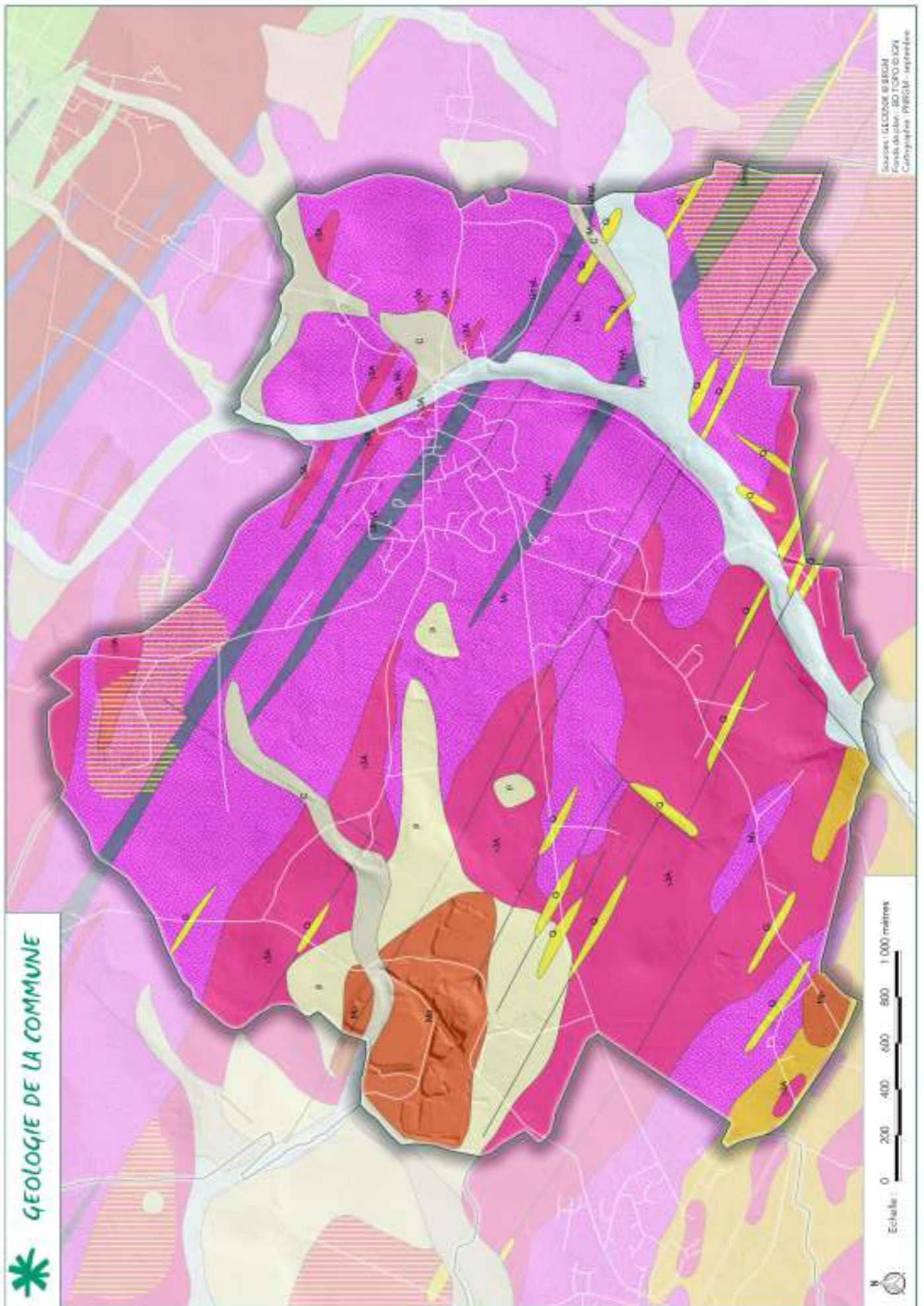
SYNTHESE DES ENJEUX





Atlas de la Biodiversité
Communale
Lauzach

ANNEXE

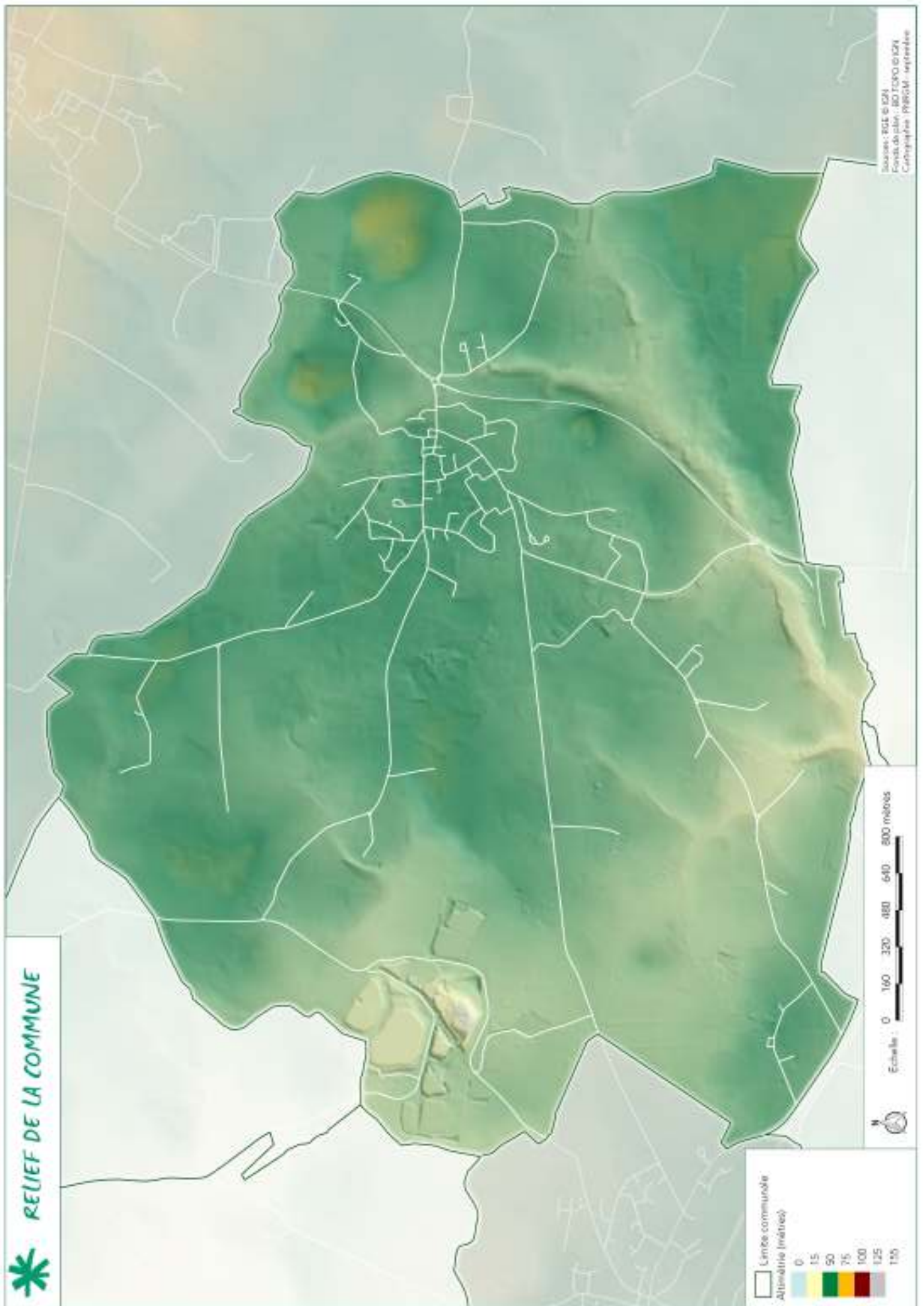


Éléments de surcharge

- Arbres en plus : acaciaux, saules, hêtres, châtaignes - B

Structure géologique

- Mp: Forêts et trouées de rivières, Saïdes et grèsiers soyeux - Méesis Haut à Bécou - A
- Fz: Alluvions fluviales récentes, bords de débordement et chenaux - Néboz - 14
- C: Cylindro des têtes de saïdes, de pléistocène ou oligocène, collines de bord de vallées - Héboz - 79
- SH: Coales de saïdes à blocs et dépôts de base de granites à gros blocs erratiques; formation péglucosée de versant frontal et épanchements complexes terroglucosés - Wictrouk à Actuel - 21
- P: Saïdes entières à feuillues et conglomérats feuillues, saïdes grésiers rouges à blancs, saïdes en granites, saïdes rouges et "rousses" - saïdes enduits par un écoulement tempéré, galets et grès ferrugineux - Proude - 24
- et 201: Massif de Quémener: Lœss grésiers à blocs et macrotis; lœss à macrotis avec coalescent localement de la formation fluviale dérivée et hydrothermalisme - Caltrozier (207 +/- 10 Mg) - 39
- M0: Granite de La Roche Bernard igné et granites de la zone fronto-est-occidentale, igné et grès à base de quartzite, granites métamorphiques à blocs rouges et à blocs blancs, lœss grésiers de Lœz et de Lœz et de Lœz - Lœz - 47
- USA: Granite de Sarnes-Arna d'Arny à granit à gros blocs sub-orthogneux - Caltrozier (227 +/- 2 Mg) - 72
- Q: Flots de quartz, quartz (saïdes), quartz et blocs vitreux, blocs de quartz vitreux, blocs de quartz vitreux - Aje - 101 - 67
- int 2: Micaschistes à macrotis, lœss, ardoises, ardoises, grès, plus ou moins riches en alluvions; micaschistes à blocs; micaschistes à blocs; micaschistes à blocs - Brovrien - 113
- int 3: Grès à blocs et alluvions; grès à blocs; micaschistes à blocs; micaschistes à blocs; micaschistes à blocs - Brovrien - 115
- Ury: Ultramafites et mylonites du Couffleret Sud-Ancorane KS54 - Caltrozier - 120
- UryL: Bande d'alluvions de Lœz à Méesis dérivées du granite de Lœz, lœss dérivés et hydrothermalisme, saïdes dérivés de la formation de Lœz - Caltrozier - 120
- waJH: Orthogneux d'Hevedon - Trémeur (saïdes à blocs); Orthogneux métamorphiques à blocs dérivés de Lœz - Caltrozier (191 +/- 7 Mg) - 154
- Mac0: Ardoises de Galle de Méesis; Orthogneux métamorphiques à blocs dérivés de Lœz - Caltrozier (222 +/- 5 Mg) - 116





Carte des grands types de végétations de Lauzach

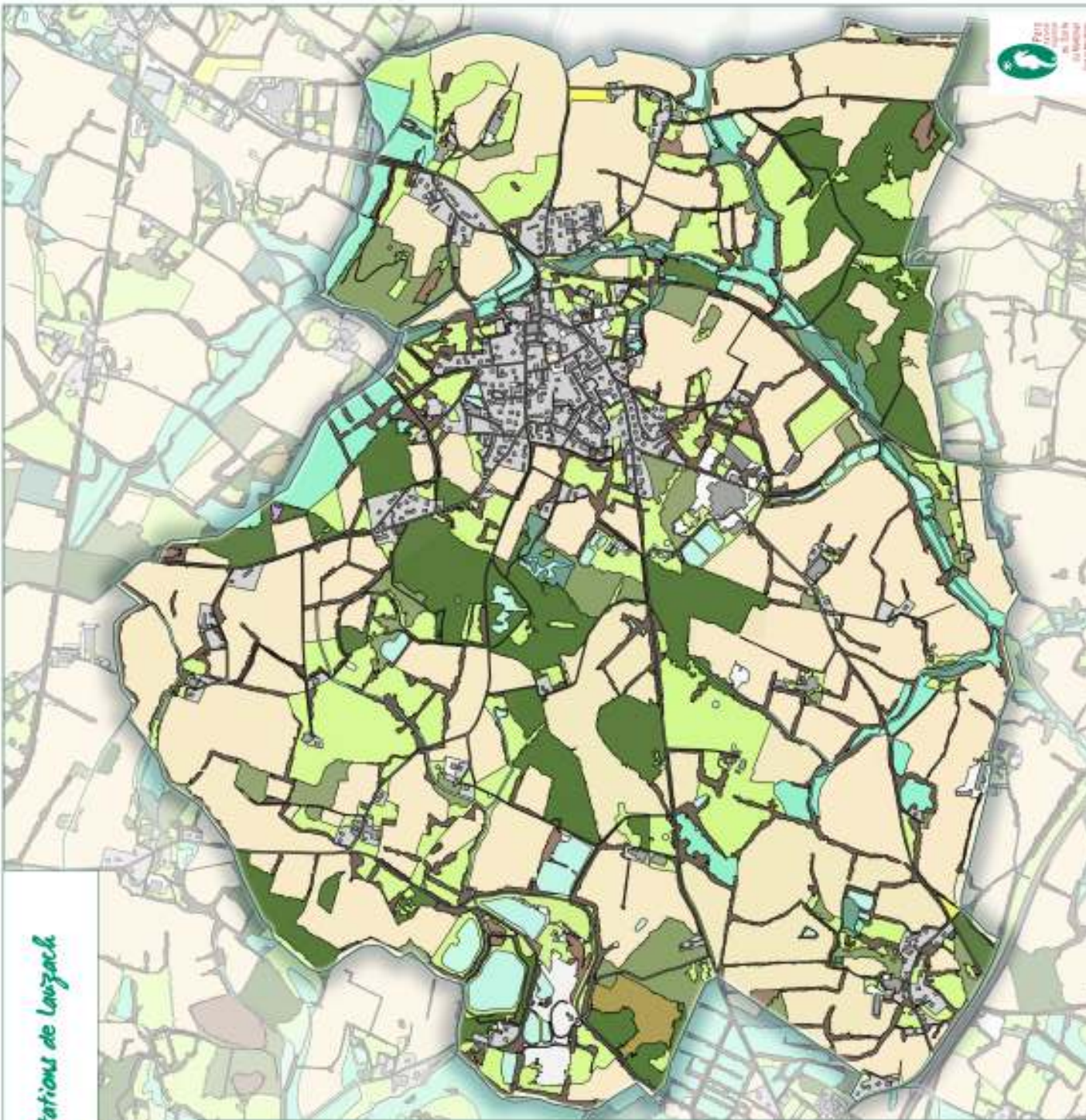
Légende

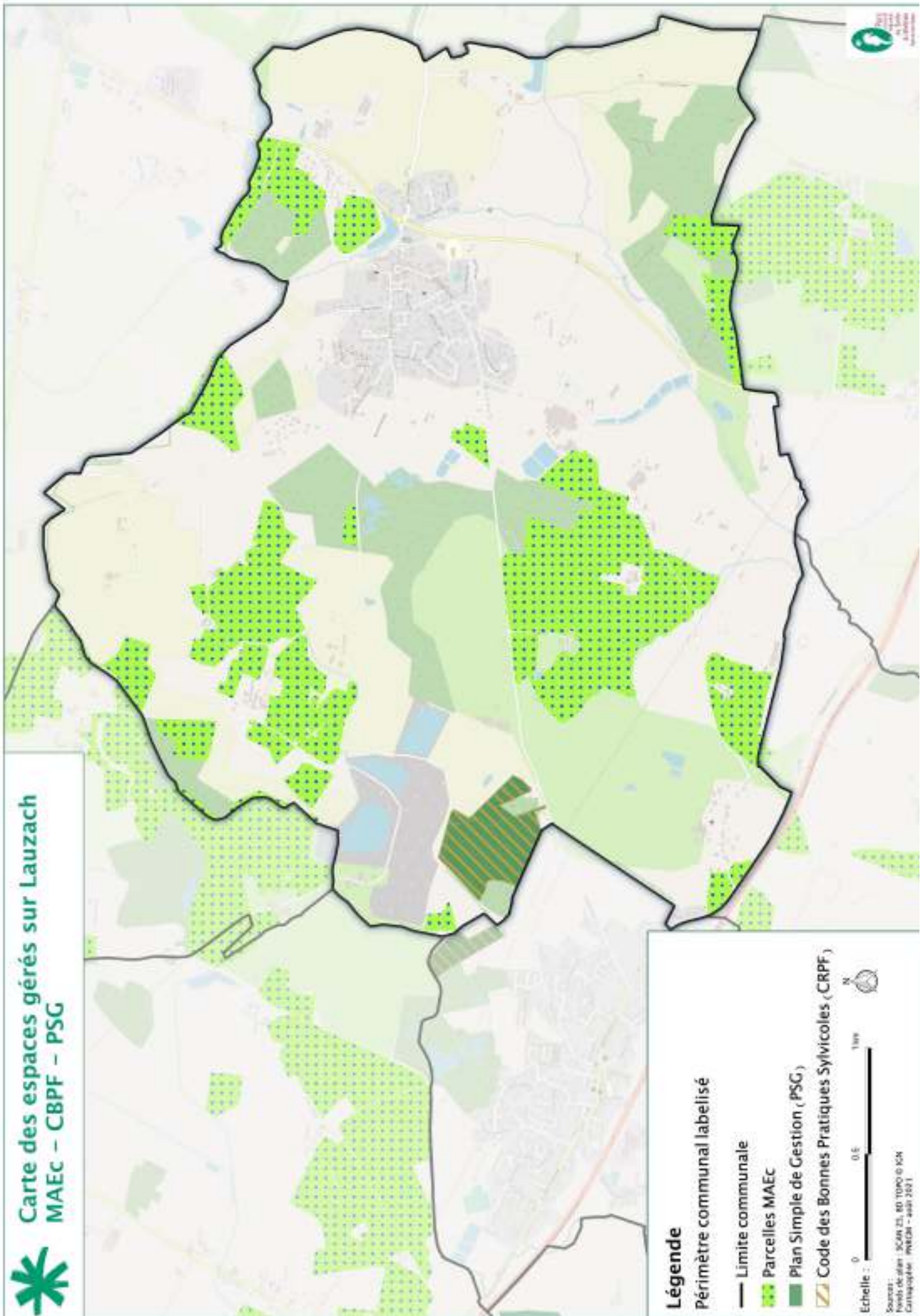
- Périmètre communal labellisé
- Grands types de végétations (du CBNEB)
 - Bâti
 - Champs d'algues marines
 - Cultures
 - Forêts humides
 - Forêts sèches et mésophiles
 - Fourrés humides
 - Fourrés secs et mésophiles
 - Landes humides
 - Landes sèches et mésophiles
 - Milieu marin et estran non végétalisé
 - Parcs et jardins
 - Pelouses sèches des dunes mobiles
 - Pelouses sèches et mésophiles des dunes fixées
 - Plans d'eau, cours d'eau et végétations associées
 - Plantations d'arbres à feuilles caduques
 - Plantations d'arbres à feuilles persistantes
 - Prairies et pelouses humides (hors marais salés)
 - Prairies et pelouses sèches et mésophiles (hors dunes)
 - Rochers, falaises, sables littoraux
 - Roselières
 - Routes
 - Tourbières et groupements tourbeux associés
 - Végétations des haies et talus
 - Végétations des marais salés
 - Vergers
 - Coupes forestières
 - Autres milieux non végétalisés
 - Autres milieux non végétalisés

Echelle : 0 0.2 0.4 0.6 0.8 1KM

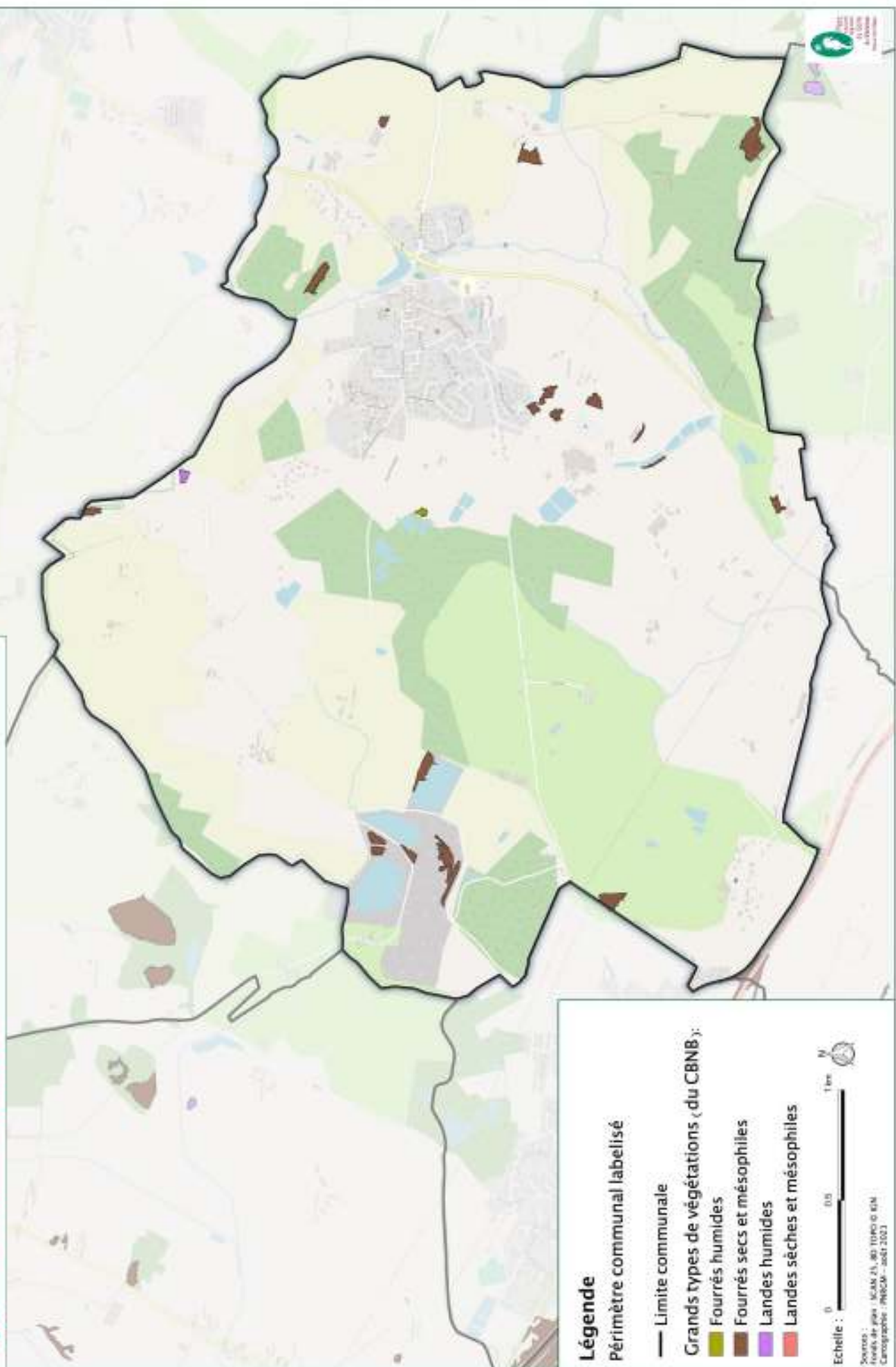


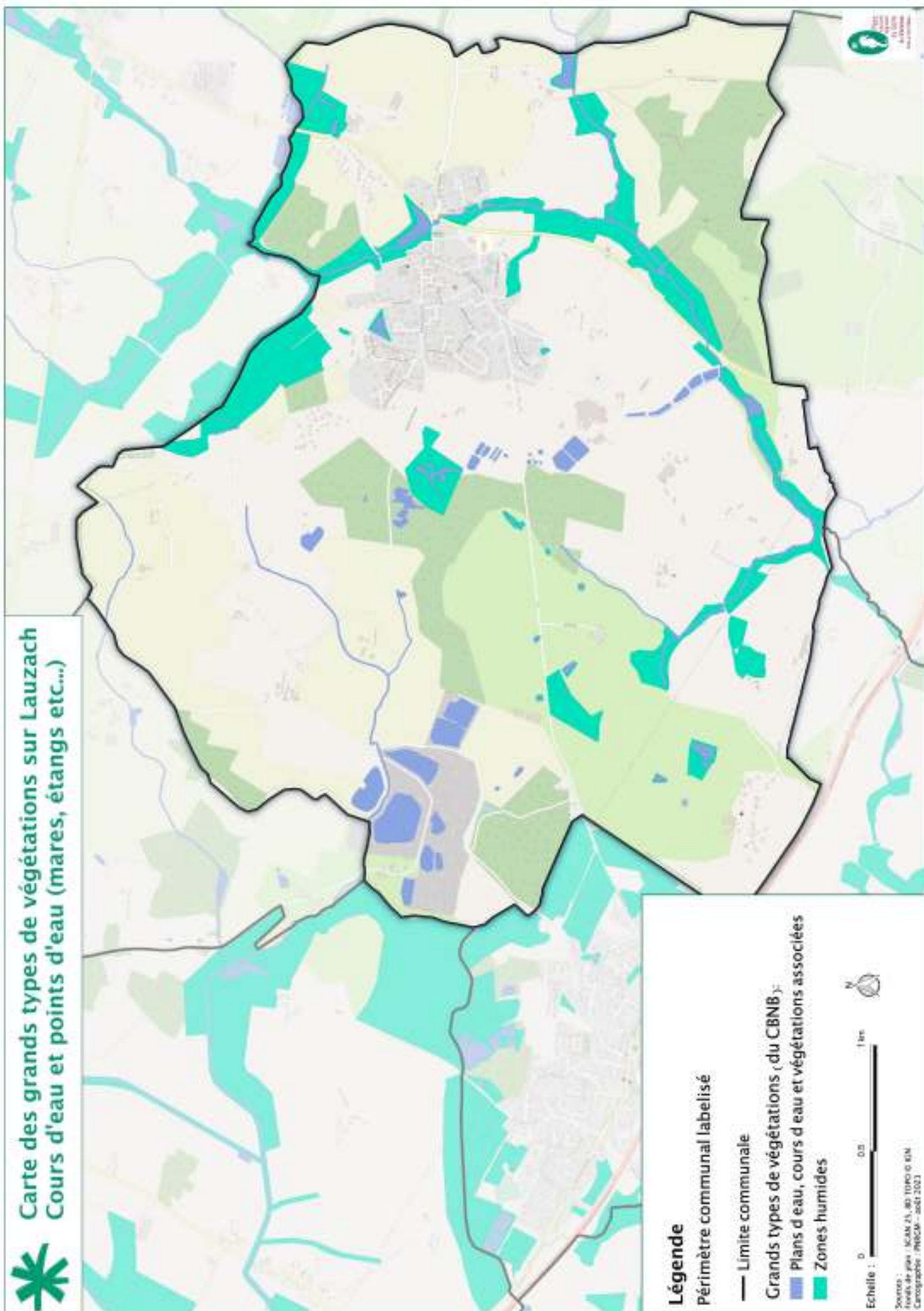
Sources : Fonds de plan : IGN standard
Cartographie : PNRGM - août 2021
Marius HUYMAYER

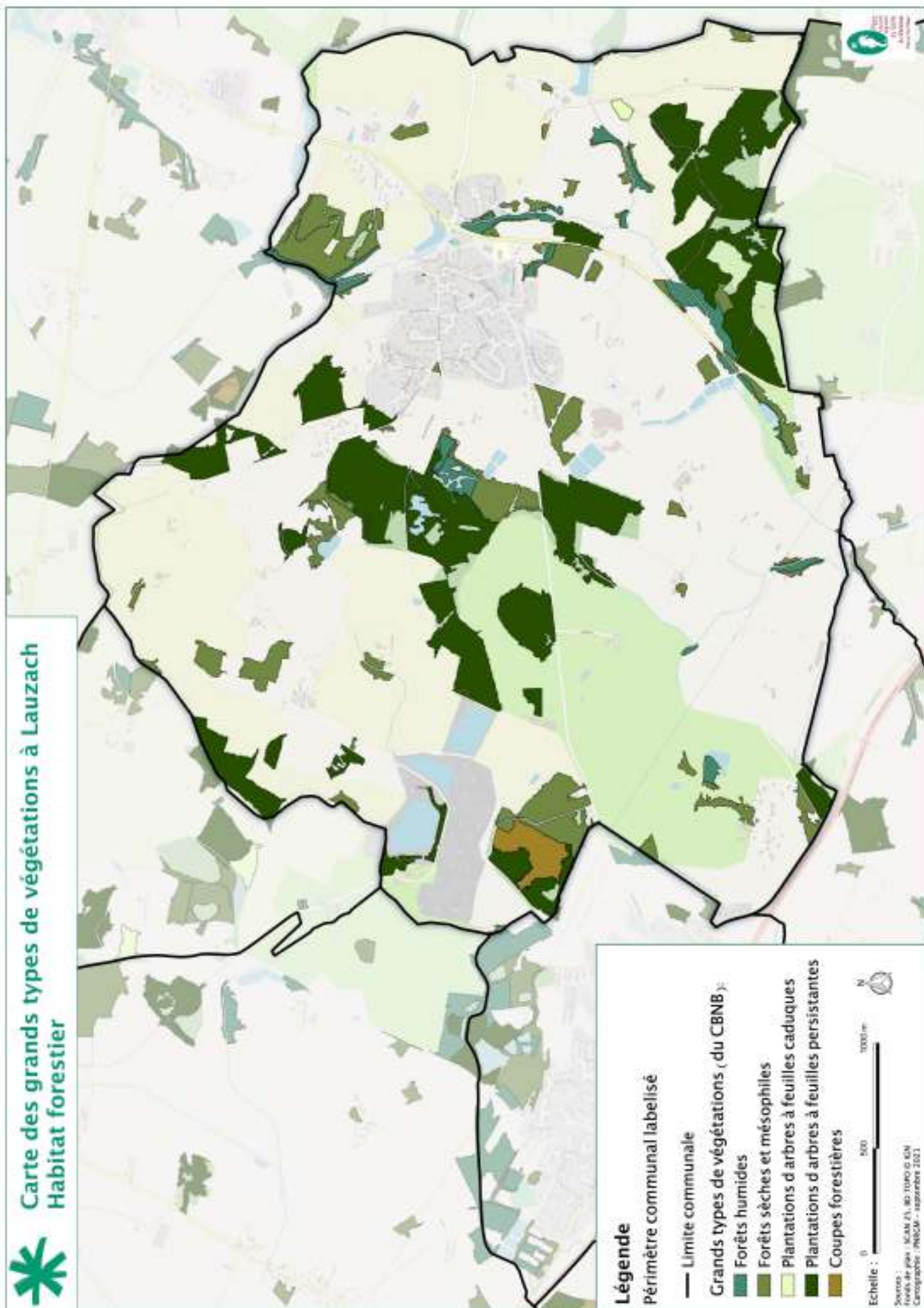


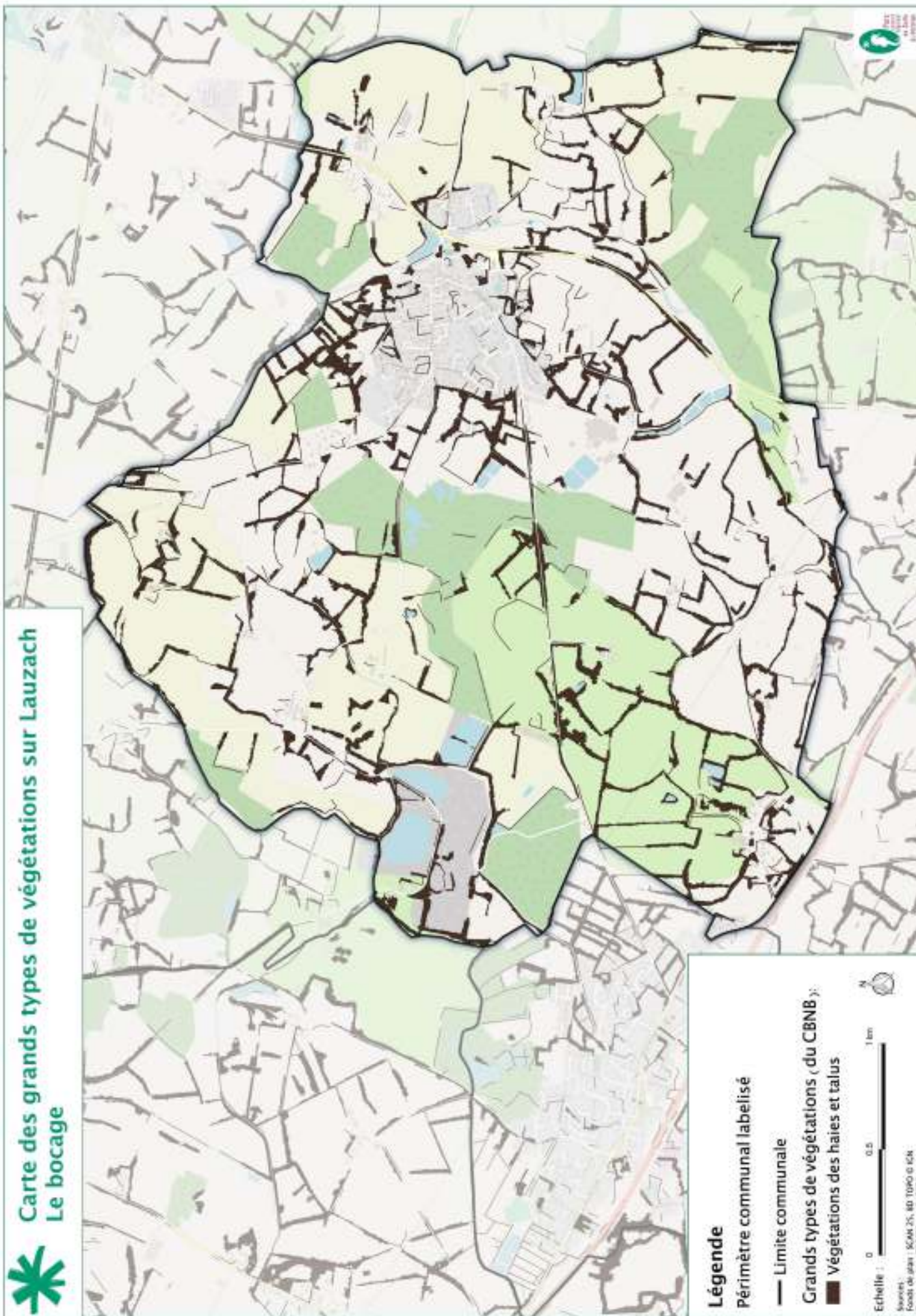


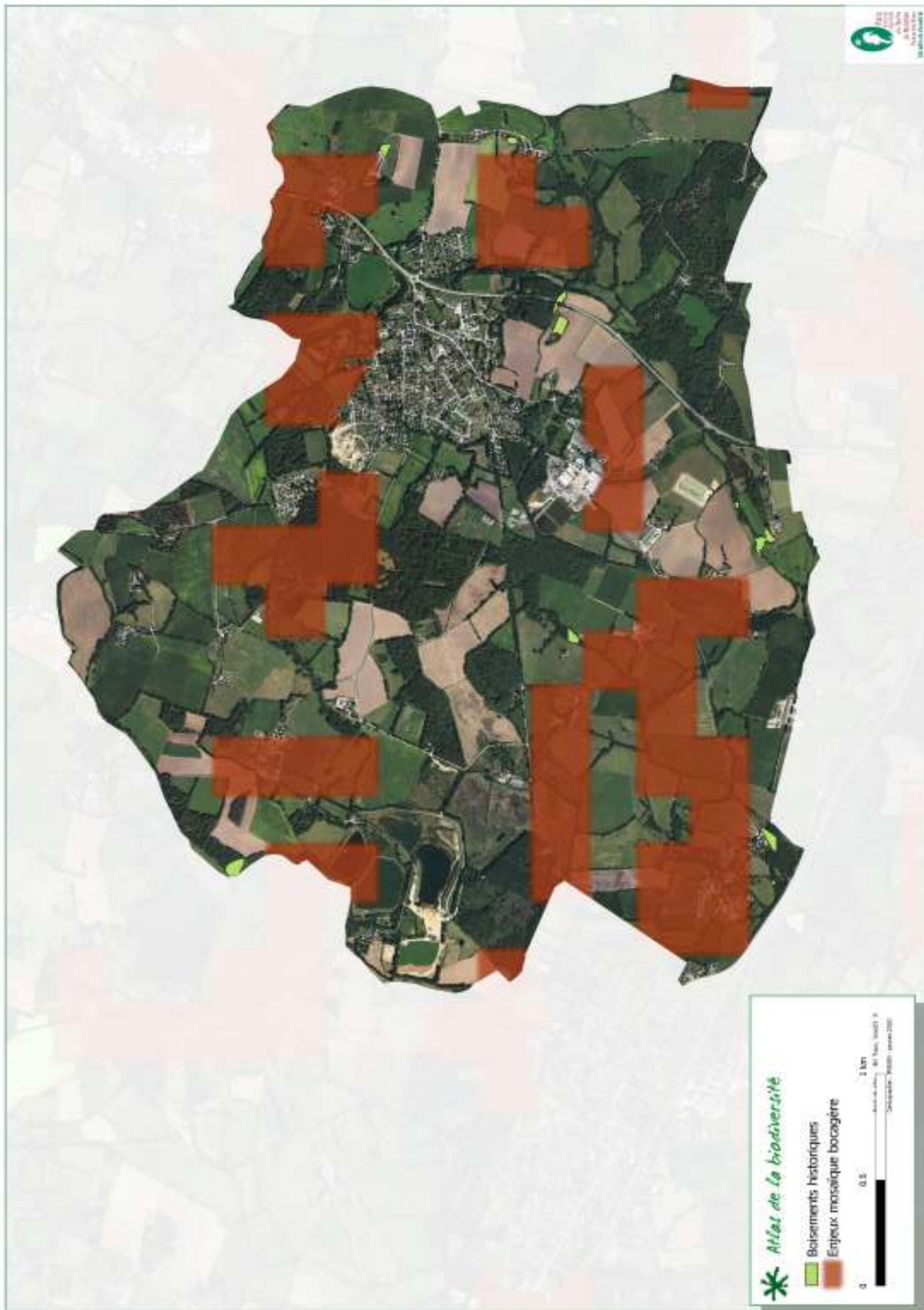
 Carte des grands types de végétations sur Lauzach
Les landes et fourrés

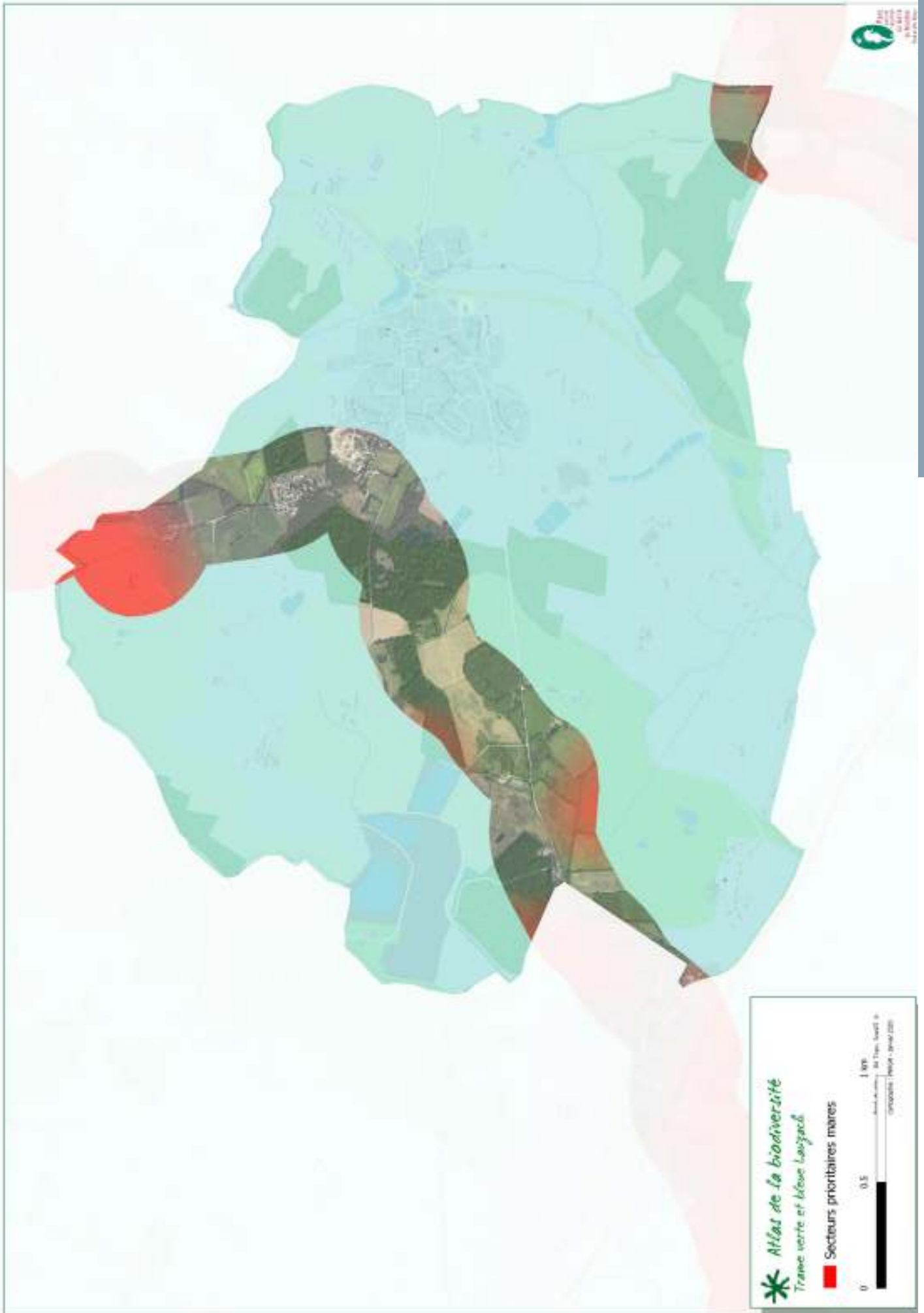




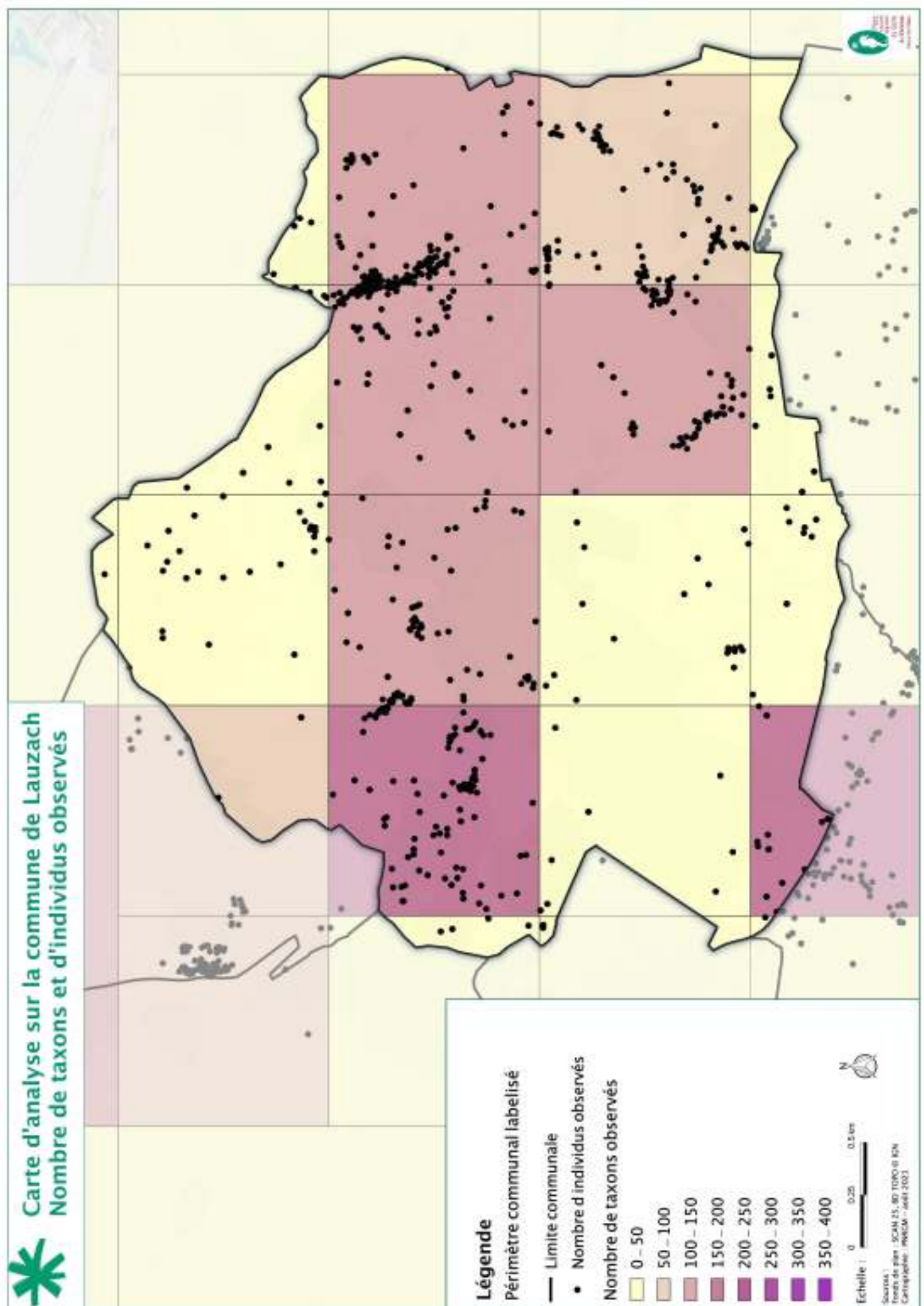


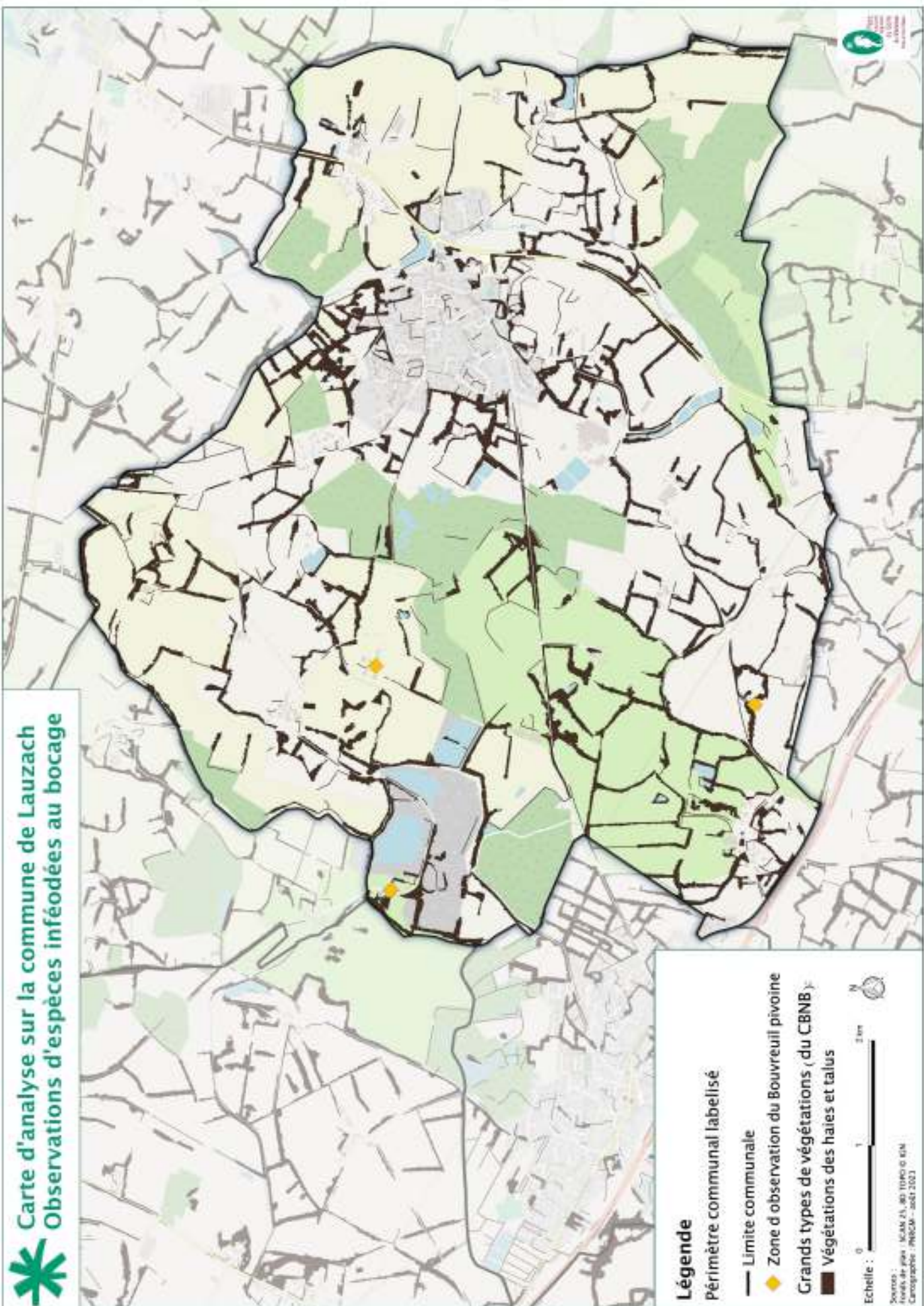












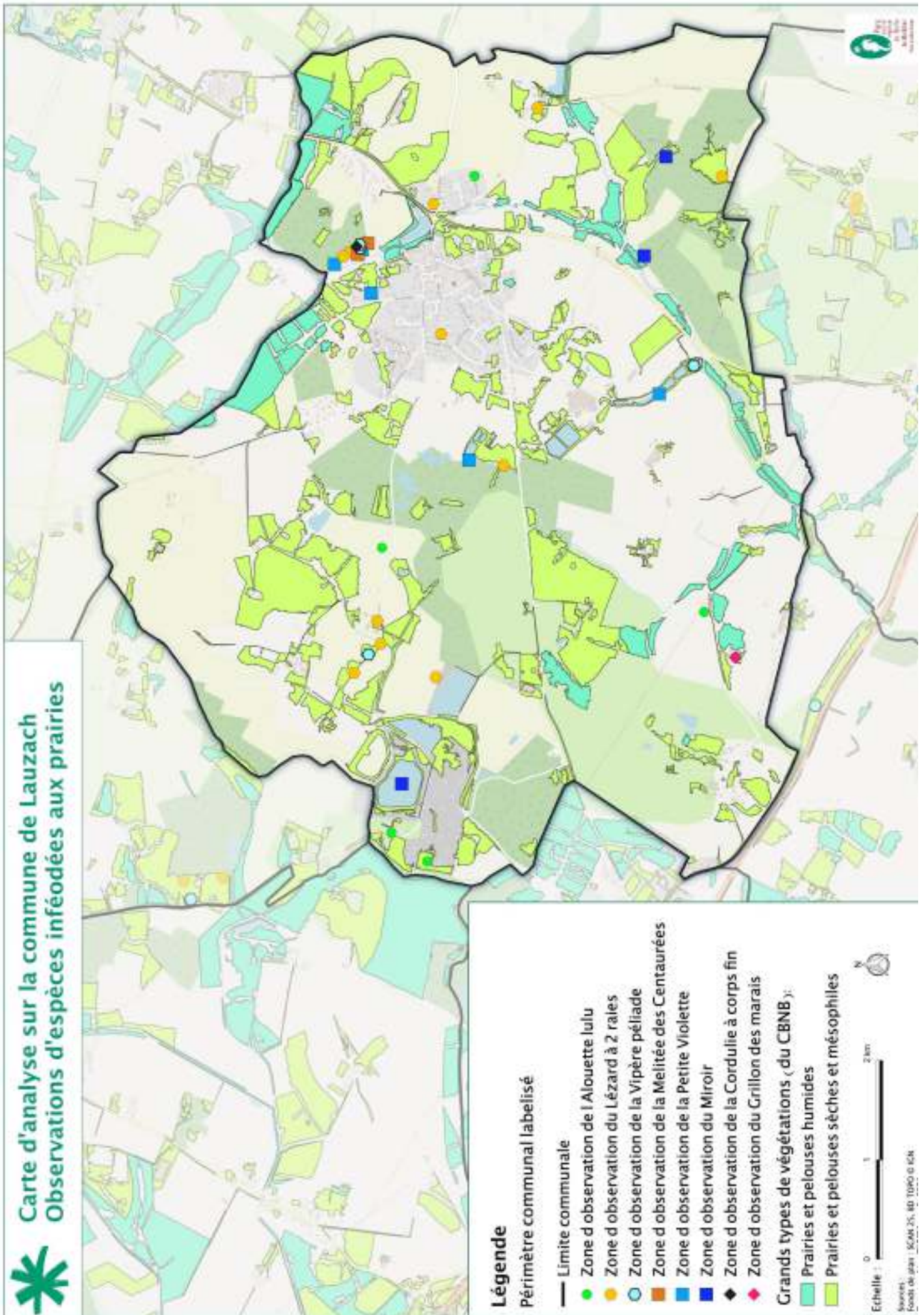
Carte d'analyse sur la commune de Lauzach
Observations d'espèces inféodées au bocage

Légende

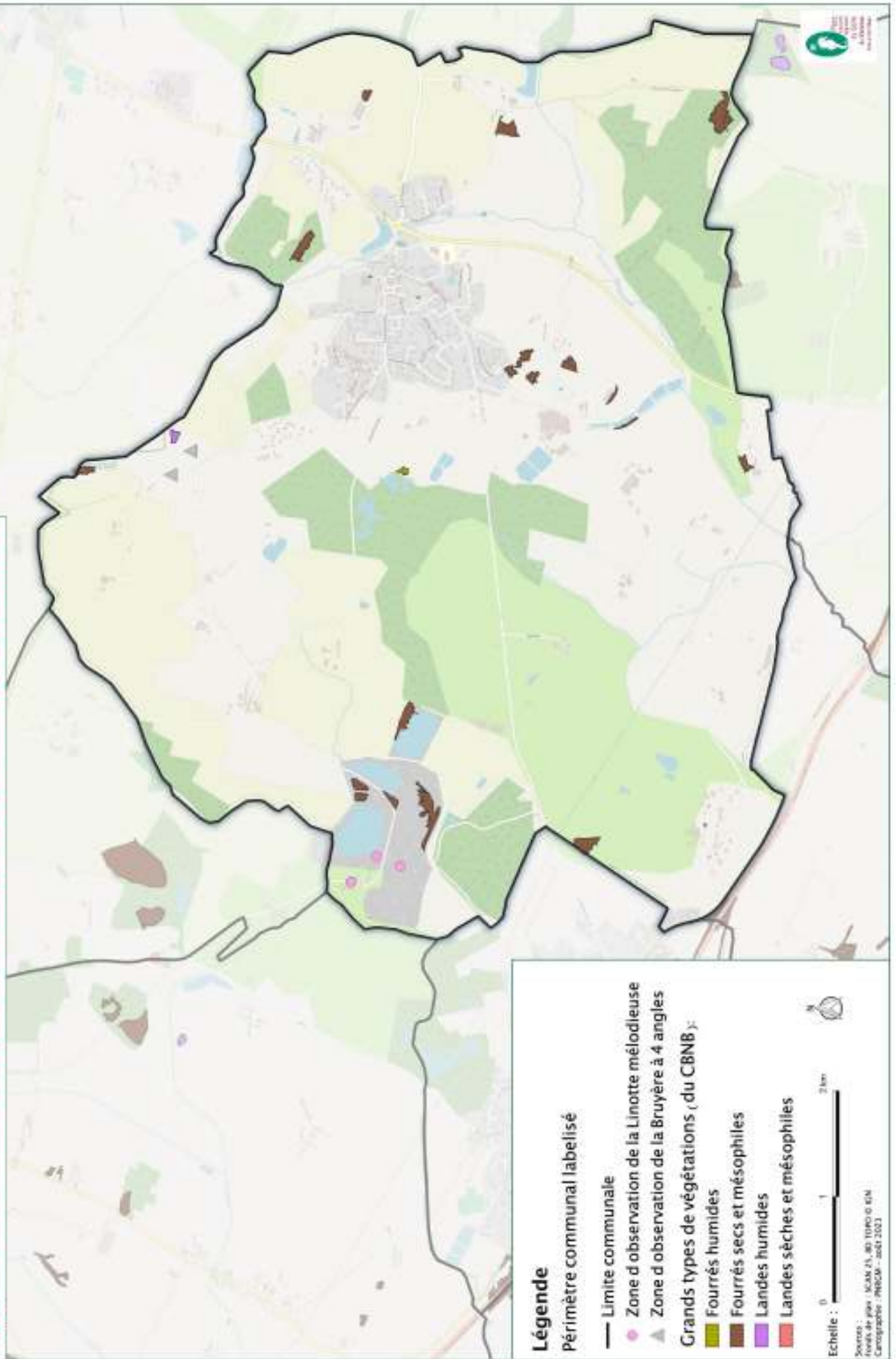
- Périmètre communal labellisé
- Limite communale
- ◆ Zone d'observation du Bouvreuil pivoine
- Grands types de végétations (du CBNB)
- Végétations des haies et talus

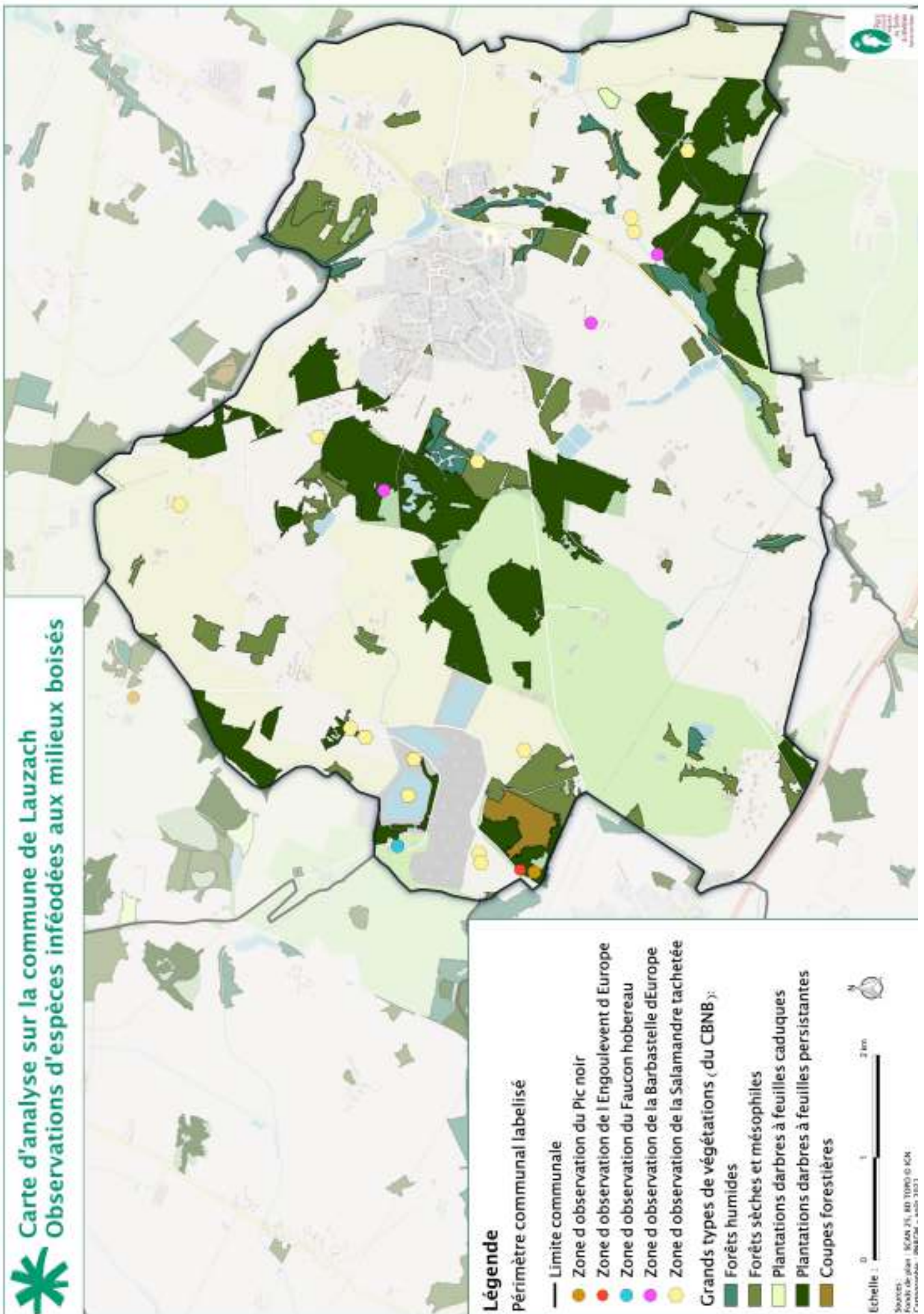
Echelle : 0 1 2 km

Source : Mairie de Lauzach, IGN, INPN © IGN
Cartographie : INRECM - août 2021

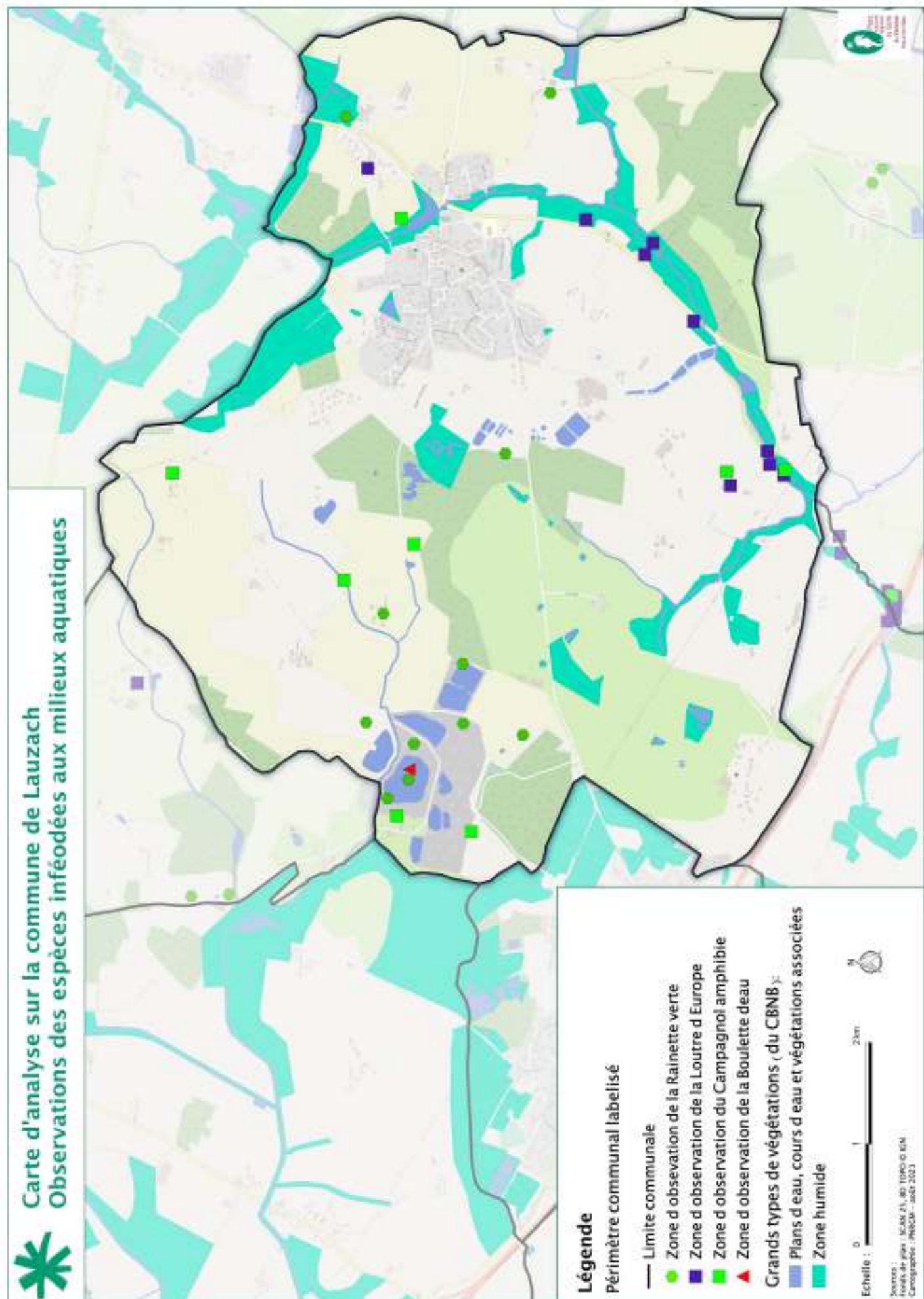


Carte d'analyse sur la commune de Lauzach
Observations d'espèces inféodées aux landes et les fourrés

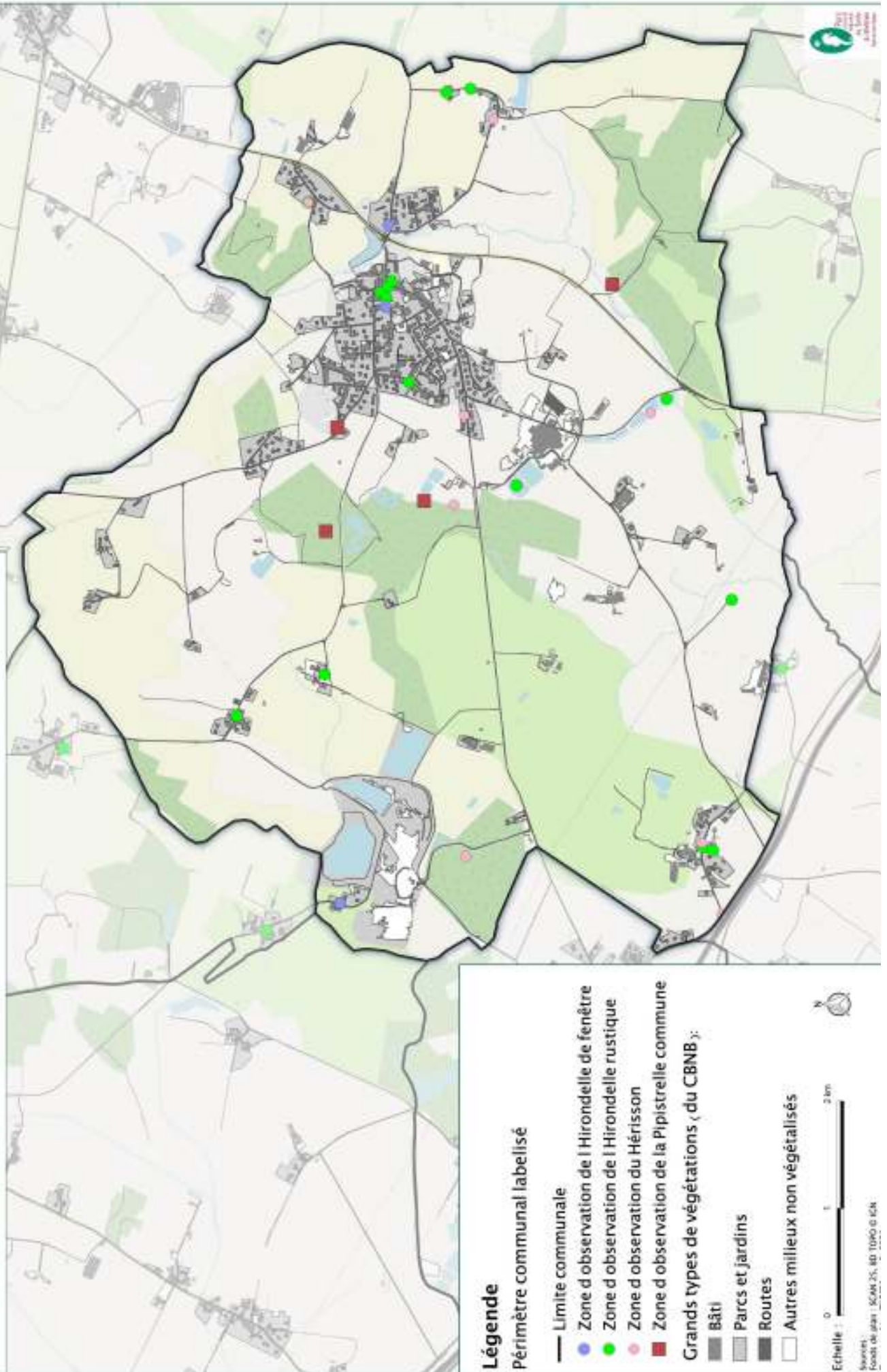




 Carte d'analyse sur la commune de Lauzach
Observations des espèces inféodées aux milieux aquatiques

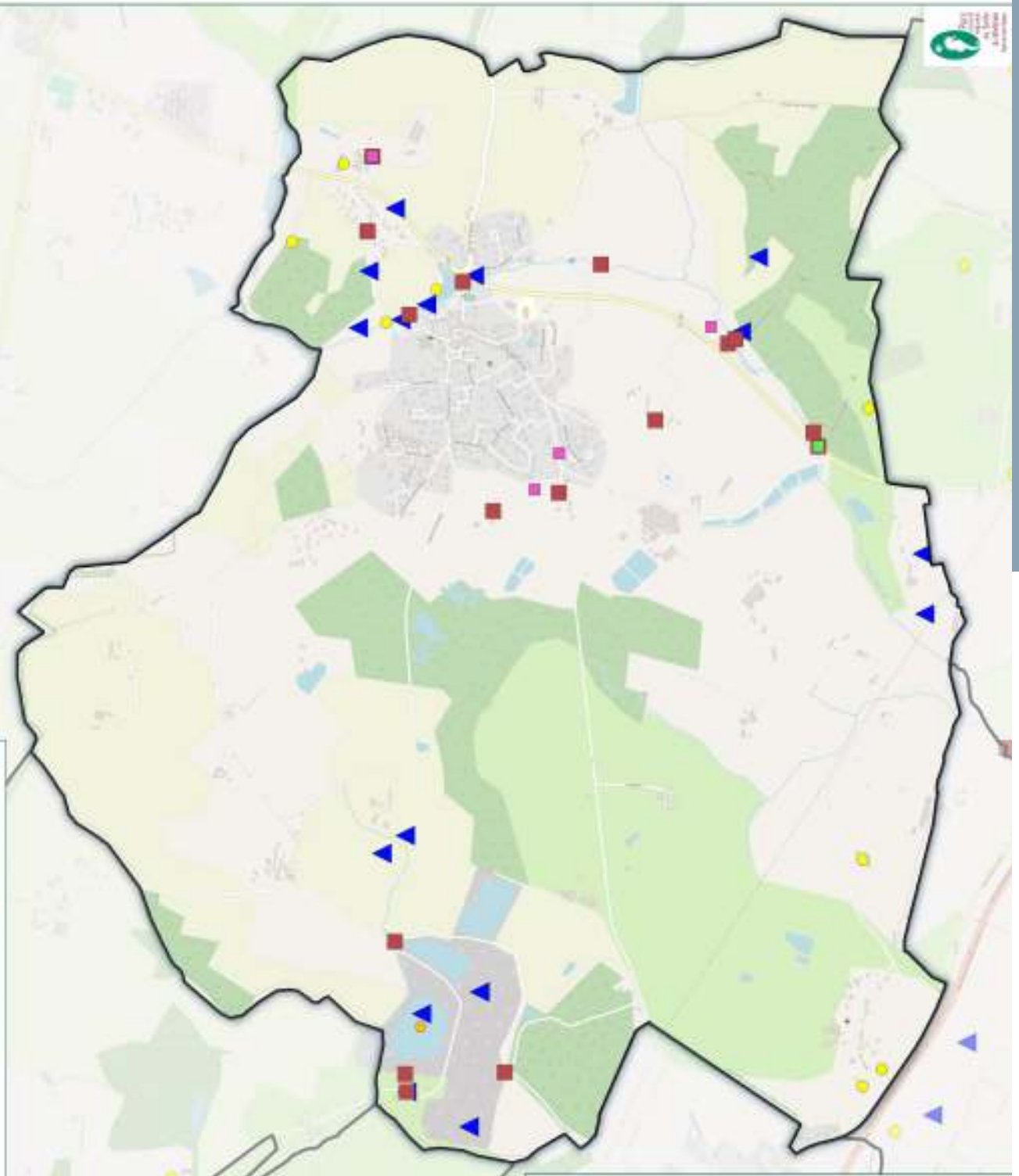


Carte d'analyse sur la commune de Lauzach
Observations d'espèces vivants dans les milieux urbanisés





Carte d'analyse sur la commune de Lauzach Localisation des espèces exotiques envahissantes



Légende

Périmètre communal labellisé

— Limite communale

Espèces animale envahissantes

● Tortue de Floride

● Frelon asiatique

● Coccinelle asiatique

■ Ragondin

■ Rat surmulot

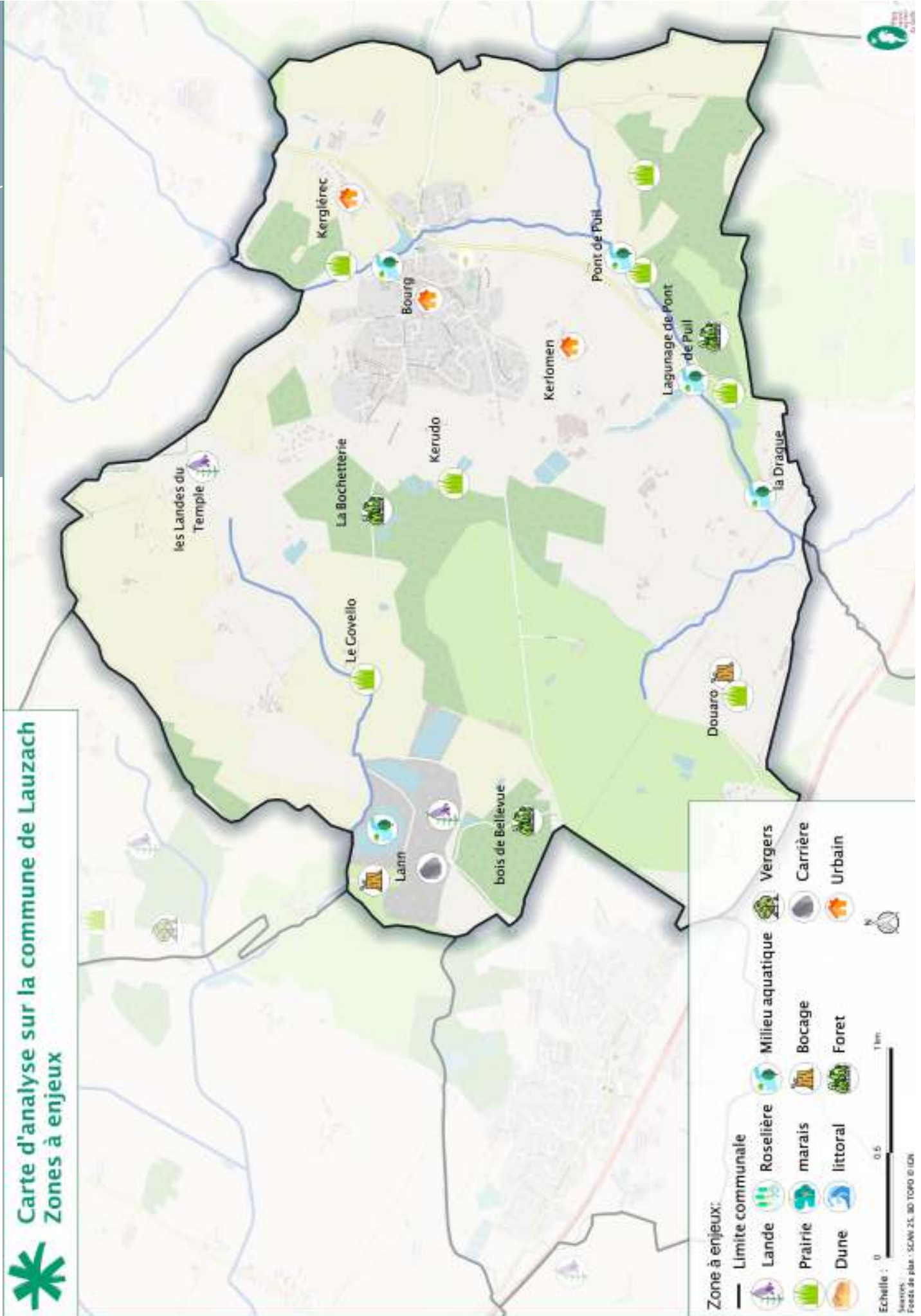
■ Rat musqué

▲ Flore envahissante (Voir liste espèce)

Echelle : 0 0,25 0,5 km



Source :
Panneau de données : SCAR 23, RD 1000 © IGN
Cartographie : MRCOA - avril 2021



Carte d'analyse sur la commune de Lauzach
Zones à enjeux

FINANCEURS DU PROJET



AMBON



PARTENAIRE TECHNIQUES



Rédaction et cartographie :

Parc naturel régional du Golfe du Morbihan : Alexandre Crochu, Annaëlle Mézac, Bastien Moisan, David Lédan, Laurette Cervera, Maxime Le Roy, Marion Neymeyer, Xavier Blondel

Rédaction et relecture :

Mairie de Lauzach



Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
8 boulevard des îles - CS 50213 - 56006 Vannes cedex
02 97 62 03 03 - contact@golfe-morbihan.bzh
www.parc-golfe-morbihan.bzh